CADRE DE VIE

LA POPULATION ET SON CADRE DE VIE

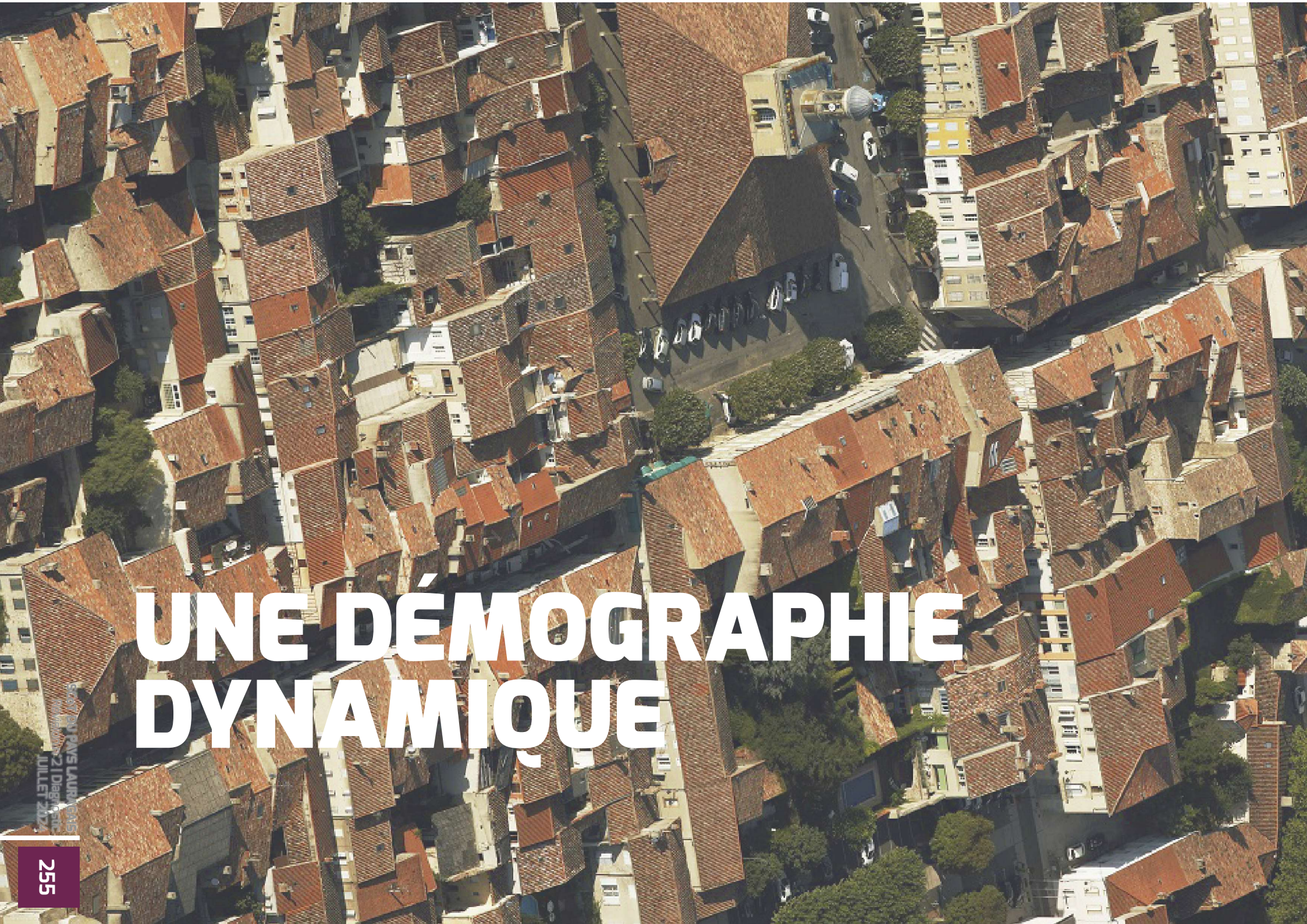

UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE

Le phénomène de périurbanisation se confirme depuis plusieurs années sur une partie du territoire. La proximité avec la métropole toulousaine et la présence d'axes de communication importants a favorisé une démographie dynamique.

La diversité du Pays Lauragais se traduit aussi par la présence de secteurs moins dynamiques en matière de croissance démographique où les communes conservent un caractère rural marqué.

LE LAURAGAIS, UN TERRITOIRE CONVOITÉ

Un territoire attractif influencé par l'agglomération toulousaine, mais une croissance qui ralentit légèrement

Le territoire du SCoT du Pays Lauragais bénéficie de l'attractivité démographique qui concerne largement l'aire urbaine de Toulouse.

En 2020, le Pays Lauragais compte 106 677 habitants (population municipale), soit 5 818 habitants supplémentaires par rapport au recensement de 2014. À l'échelle de l'ensemble du territoire, la dynamique démographique a connu une augmentation de +0,9 % par an. Il s'observe ainsi un léger ralentissement de la croissance démographique par rapport au recensement précédent. Entre 2009 et 2014, la croissance annuelle moyenne était de 1 %.

Cette croissance est moins rapide que celle observée dans les autres périphéries toulousaines des territoires des SCoT Nord et Sud Toulousain. Ceci s'explique du fait de l'étendue du périmètre du Lauragais et de l'influence inégale de l'aire urbaine toulousaine sur son territoire.

Évolution de la population dans les différents SCoT

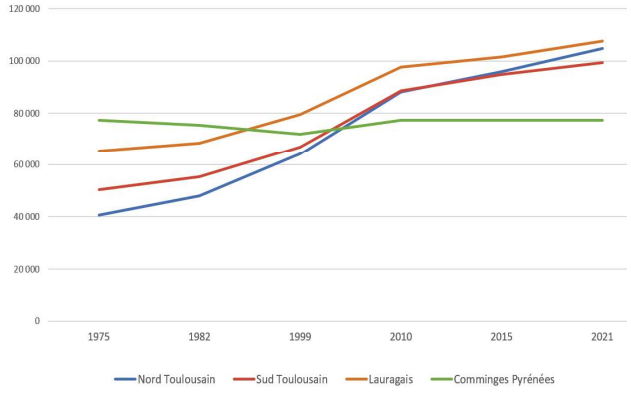

Source : INSEE RP

Le retour d'un solde naturel positif lié au solde migratoire

La croissance de la population du Pays Lauragais repose principalement sur l'afflux migratoire depuis 1975.
C'est à partir de 1999 que le territoire a renoué avec un solde naturel positif. Le recensement de 2020 fait toutefois apparaître un solde naturel égal à -0,1. La croissance démographique repose toujours sur le solde migratoire.

Solde naturel et migratoire 2009-2014 et 2014-2020

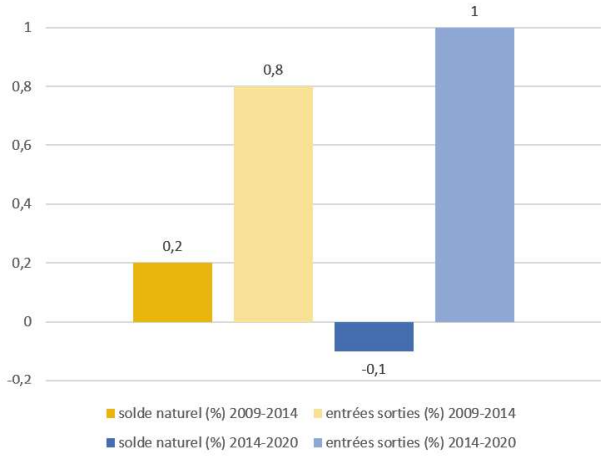

Source : INSEE RP

Main d'enfant ©Lise Verguet

Des flux migratoires fortement influencés par l'aire urbaine toulousaine

L'analyse de l'origine des résidents âgés de 1 an ou plus entre 2019 et 2020 fait apparaître des tendances marquantes. Ce sont 6 491 habitants qui sont arrivés sur le territoire en 2020.

Le territoire a principalement attiré à 71 %, entre 2019 et 2020, des résidents qui habitaient 1 an auparavant la région Occitanie. 29 % provenaient de communes hors Occitanie.

- Parmi les 4 612 nouvelles arrivées issues de l'Occitanie sur le territoire en 2020 : 56 % des résidents provenaient de la Haute-Garonne, 15 % de l'Aude,11 % du Tarn et 6 % de l'Ariège.
- Parmi les 2 574 arrivants de Haute-Garonne : 58 % venaient de Toulouse Métropole, 22 % du Sicoval, 5 % du Muretain et 4 % du Bassin Auterivain.

Toulouse et son aire urbaine sont les principales origines et destinations des résidents.
Toutefois, le rayonnement du Lauragais dépasse les limites de l'Occitanie puisqu'en 2020 : 1 879 résidents habitaient en France ou à l'étranger 1 an auparavant.

L'analyse des destinations des résidents du Lauragais montrent que 4 536 personnes se sont déplacées de 2019 à 2020 vers l'Occitanie à 77 % et à 23 % hors Occitanie (soit 1 054 personnes) :

- Parmi les 3 482 départs du Lauragais vers l'Occitanie: 49 % vont vers la Haute-Garonne, 16 % vers l'Aude, 14 % vers le Tarn et 7 % vers l'Ariège.
- Au sein des 1 700 départs vers la Haute-Garonne : 58 % se sont établis sur le territoire de Toulouse Métropole, 22 % dans le Sicoval, 5 % dans le Muretain et 4 % dans le Bassin Auterivain.

Quant aux mouvements de population interne au SCoT, donc d'EPCI à EPCI, pour les entrants ou les sortants, les tendances montrent qu'il y a peu de déplacements (inférieur ou égal à 1 %).
En effet, l'étude des **migrations internes des nouveaux arrivants** (individus âgés de 1 an ou plus) entre 2019 et 2020 mettent en avant pour chaque EPCI :

- Piège-Lauragais-Malepère : 98,7 % des individus vivant en 2020 sur le territoire sont issus de la même intercommunalité en 2019. Les nouveaux arrivants en 2020 vivaient majoritairement en 2019 au sein de Castelnaudary Lauragais Audois (1,1 %).
  En ce qui concerne les personnes qui partent de Piège-Lauragais-Malepère entre 2019 et 2020, elles sont peu nombreuses (0,94 %) et vont s'établir dans l'EPCI voisin de Castelnaudary Lauragais Audois.

- Castelnaudary Lauragais Audois : 98,8% des individus vivant en 2020 sur le territoire sont issus de la même intercommunalité un an auparavant. Les nouveaux arrivants de 2020 vivaient principalement dans les EPCI de Terres du Lauragais (0,6 %) et Piège-Lauragais-Malepère (0,5 %) en 2019.
  En ce qui concerne les personnes qui partent de l'intercommunalité sur la même période, elles sont peu nombreuses (1,1 %). Elles vont s'établir dans les Communautés de communes de Piège-Lauragais-Malepère (0,61%) et dans une infime mesure à Terres du Lauragais et Aux sources du Canal du Midi.

- Terres du Lauragais : C'est la Communauté de communes où il y a le moins de mouvements internes au SCoT. En effet, 99,74 % des individus vivant en 2020 sur le territoire sont issus de la même intercommunalité en 2019. Le peu de nouveaux arrivants viennent de Castelnaudary Lauragais Audois (0,14 %) ou Aux sources du Canal du Midi (0,12 %). En ce qui concerne les personnes qui quittent Terres du Lauragais entre 2019 et 2020, elles sont peu nombreuses (0,65 %). Elles vont s'établir dans les Communautés de communes de Castelnaudary Lauragais Audois (0,37%) et de manière minime vers Aux sources du Canal du Midi.

- Aux sources du Canal du Midi : 99,28 % des individus vivant en 2020 sur le territoire sont issus de la même intercommunalité en 2019. Les nouveaux arrivants de 2020 vivaient principalement dans les EPCI de Terres du Lauragais (0,42 %) et de Castelnaudary Lauragais Audois (0,3 %) en 2019. En ce qui concerne les personnes qui partent d'Aux sources du Canal du Midi entre 2019 et 2020, elles sont très peu nombreuses (0,4 %) et vont s'établir principalement dans la Communauté de communes de Terres du Lauragais.

Pour conclure, les mouvements internes entre EPCI du SCoT restent marginaux alors que les flux externes au SCoT Lauragais reflètent bien l'importance des flux migratoires sur ce territoire.

Une répartition de la population inégale sur le territoire

Les principaux foyers historiques de peuplement du Lauragais sont fortement structurés par la topographie, l'accessibilité et le découpage administratif des cantons.
Depuis les années 1980 et de manière très accentuée au début des années 2000, il est observé une forte évolution en faveur des espaces situés aux franges de l'agglomération toulousaine et à proximité des infrastructures de transport.

L'évolution de la population par commune sur le territoire entre 2014 et 2020

Le territoire s'appuie sur trois secteurs de développement :

- Le secteur haut-garonnais proche de l'agglomération tou-

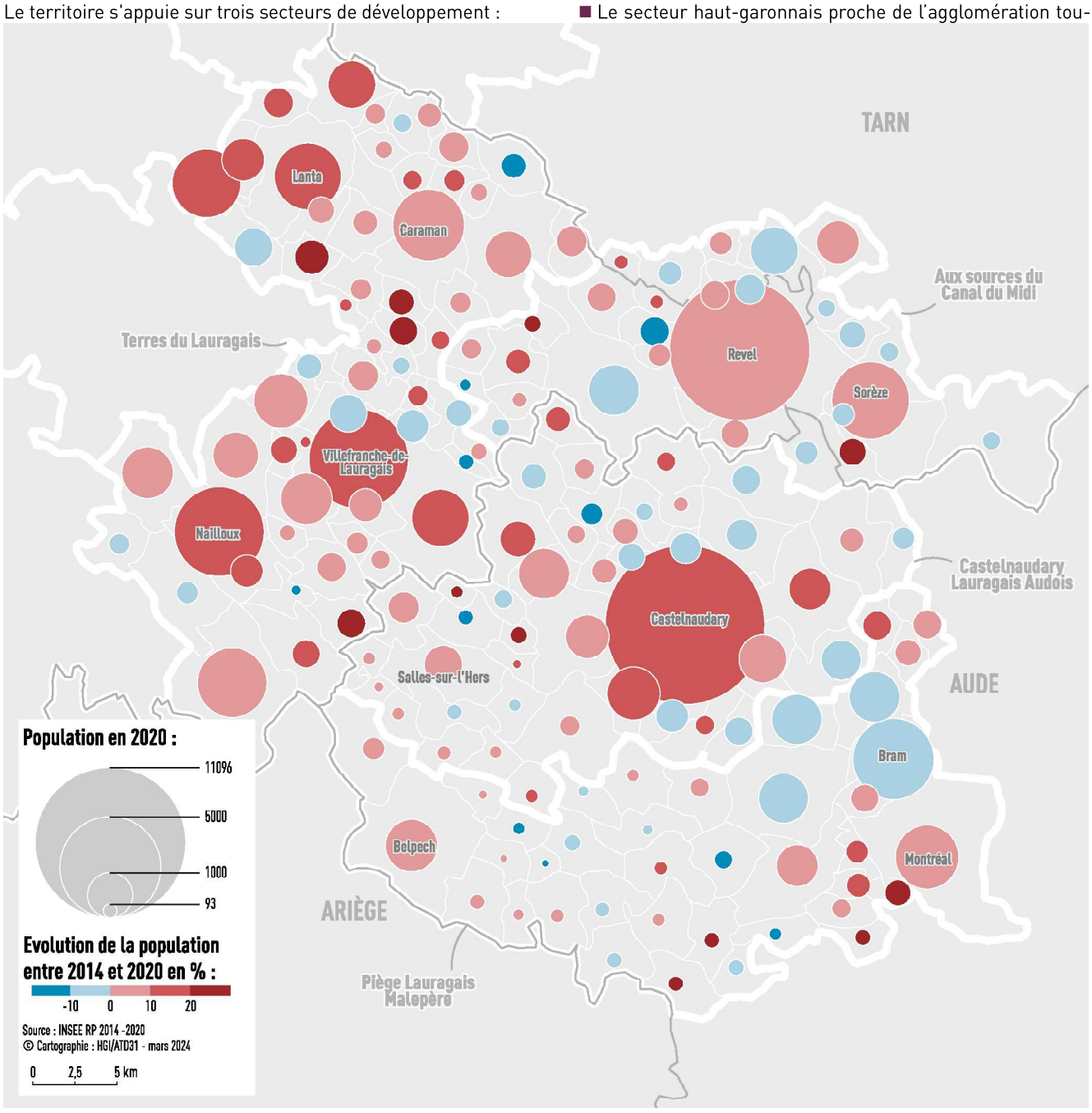

lousaine à l'ouest du croissant entre Nailloux, Villefranche-de-Lauragais, Caraman et Lanta ;
- Le secteur du sillon Lauragais autour de Castelnaudary ;
- Le secteur de Revel.

À l'inverse, certains secteurs du territoire sont moins peuplés et moins dynamiques démographiquement pour des raisons de topographie, d'accessibilité et d'emplois :
- Le secteur des collines de la Piège au sud ;
- Les communes autour du pôle Revel/Sorèze ;
- Bram et ses environs.

Les dernières tendances, depuis 2009, montrent le rôle prépondérant de l'agglomération toulousaine avec un rythme d'accueil qui décroît à mesure que l'on s'en éloigne.
Ainsi, les Communautés de communes du territoire ont des dynamiques différentes avec des taux de croissance annuelle de population variant de 0,2 à 1,4 % entre 2014 et 2020.

Évolution de la population par EPCI

EPCI	Population en 2014	Population en 2020	Taux de variation annuel en % 2014-2020
Castelnaudary Lauragais Audois	15 806	16 042	0,2
Terres du Lauragais	37 990	41 259	1,4
Aux sources du Canal du Midi	21 143	21 653	0,4
Piège-Lauragais-Malepère	15 957	15 875	- 0,1
SCOT du Pays Lauragais	100 859	106 677	0,9

Source : INSEE RP 2014 et 2020, population municipale

Une population qui continue d'évoluer dans sa structure

Outre la dynamique d'accueil de nouveaux habitants, les récentes évolutions de la structure de la population sont une donnée clé pour évaluer les besoins en habitat.

Une diminution de la taille des ménages

Sous l'effet d'un phénomène de décohabitation, la taille des ménages n'a de cesse de diminuer depuis 1990 pour atteindre 2,27 habitants par ménage en 2020 à l'échelle du SCoT.

A noter que la taille des ménages du territoire est inférieure à celle des SCOT périphériques du Nord et du Sud toulousain. Pour autant, le phénomène de décohabitation est loin d'être homogène sur le territoire comme le montrent les importants écarts de taille des ménages entre les communes. Ces écarts varient entre 1,8 habitant par ménage à Arfons et au-delà de 2,8 sur les communes de Saint-Vincent, Toutens et Ségreville.

Cette décohabitation se caractérise par l'accroissement :
- Du nombre de ménages composés d'une personne seule qui représentent 31,4 % (+2,1 points sur la dernière période);
- Le nombre de familles monoparentales (dans la part des ménages avec famille) : 9,4 % soit +0,6 points entre 2014 et 2020. Au sein de ces familles monoparentales, la part des hommes avec enfants a légèrement augmenté;
- La part des ménages avec famille a perdu 1,3 points entre 2014 et 2020.

Parmi les familles, la part des couples sans enfants a augmenté entre 2014 et 2020, passant de 28,9 à 29,1 %; la part des couples avec enfants a baissé de 30,6 % à 28,6 % et les familles monoparentales augmentent.

Évolution de la structure des ménages 2014 - 2020

Selon l'INSEE : Une famille comprend au moins deux personnes et elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les enfants d'une famille doivent être célibataires (et eux-mêmes sans enfant).

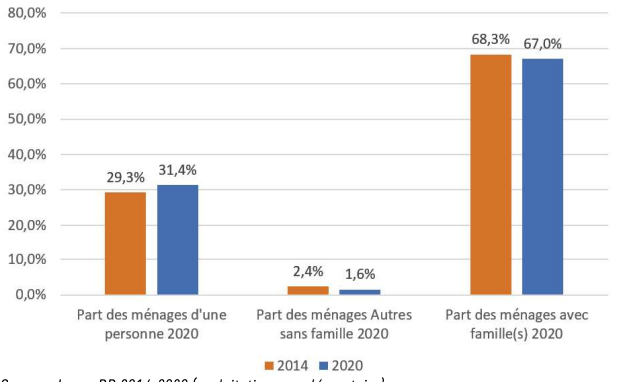

Source : Insee-RP 2014-2020 (exploitation complémentaire)

Une population encore jeune mais vieillissante

En parallèle de ce phénomène de diminution du nombre d'habitants par ménage, le rythme d'accueil de la population génère un accroissement du nombre d'habitants de toutes les classes d'âges. De plus, quelle que soit la classe d'âge, les besoins des habitants se sont accrus.
Outre l'augmentation en nombre de chaque classe d'âge, une mutation lente s'observe sur la structure de la population avec un gonflement progressif des classes d'âges supérieures à 60 ans.

Plus encore : l'indice de jeunesse (soit le rapport entre les moins de 20 ans et les 60 ans et plus exprimé en base 100) a très sensiblement diminué depuis 2010, même s'il reste supérieur à la moyenne régionale.

Indice de jeunesse 2010 à 2021

Millésimes	PETR du Pays Lauragais	Occitanie
2010	104	88,8
2015	95	82,2
2021	87,2	75,1

Source : INSEE 2010 - 2015 - 2021

Lorsqu'il y a autant de moins de 20 ans que de personnes de 60 ans et plus, l'indice de jeunesse est de 100. Plus la population est jeune, plus l'indice est élevé ; plus la population est âgée, plus l'indice est bas.

Bien que des familles avec enfants arrivent sur le territoire, la moyenne du solde migratoire des 60 ans et plus est d'un tiers supérieur à celui des moins de 20 ans sur la période 2013-2019.

Pyramide des âges 2020

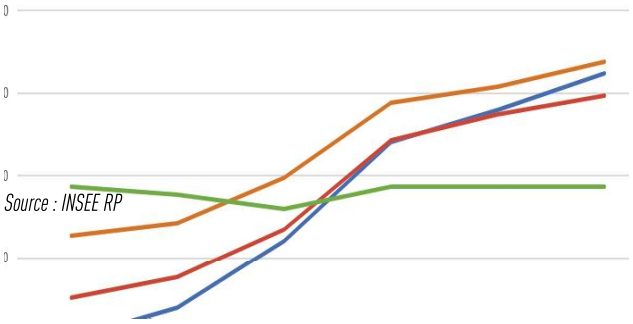

En 2020, la répartition des classes d'âges sur le territoire montre que ce sont les 40-59 ans qui sont le plus représentés. Ils sont suivis par les moins de 10-14 ans. Cela traduit la présence de nombreuses familles avec des adolescents.

Les 20 à 29 ans sont moins représentés car de nombreux jeunes quittent le Pays Lauragais dans le cadre de leurs études ou de leurs premiers emplois.

Enfin, 21 % de la population a plus de 65 ans.

Ces données sur la population font apparaître des besoins en logements et en services très divers pour répondre à l'évolution de la structure des ménages et de l'âge des habitants.

Les personnes âgées : une augmentation des populations de plus de 75 ans

La population des plus de 75 ans a augmenté sur l'ensemble du Pays Lauragais au même rythme que la population totale. Elle représente aujourd'hui 10,1 % de la population totale.

L'analyse de la pyramide des âges entre les deux recensements permet de préciser que l'augmentation constatée des plus de 75 ans est nette. En 2014, ils représentaient 7,6 % de la population.

La progression démographique des personnes de plus de 75 ans et surtout des plus de 85 ans pose la question de la nécessaire prise en compte territoriale de la dépendance.
Certaines pathologies nécessitent une prise en charge particulière et une adaptation des moyens, notamment en matière d'hébergements et de soins, à l'instar de la maladie d'Alzheimer. En effet, la première problématique de santé mise en exergue par le réseau « REHPA » du Gérontopôle concerne les troubles psycho-comportementaux et la démence qui impactent de plus en plus de personnes et leurs familles.

Un revenu disponible moyen inférieur à la moyenne nationale et une précarité présente

En 2021, les habitants du Lauragais avaient un revenu médian par unité de consommation de 22 385 € (moyenne des valeurs des 4 EPCI) soit environ 700 € de moins que la moyenne en France métropolitaine.
Des grosses disparités s'observent sur le territoire. Les revenus sont inférieurs à 21 000 € pour la Communauté de communes de Piège-Lauragais-Malepère alors qu'ils dépassent les 25 000 € pour celle de Terres du Lauragais.

Revenus médians disponibles par unité de consommation en € en 2021

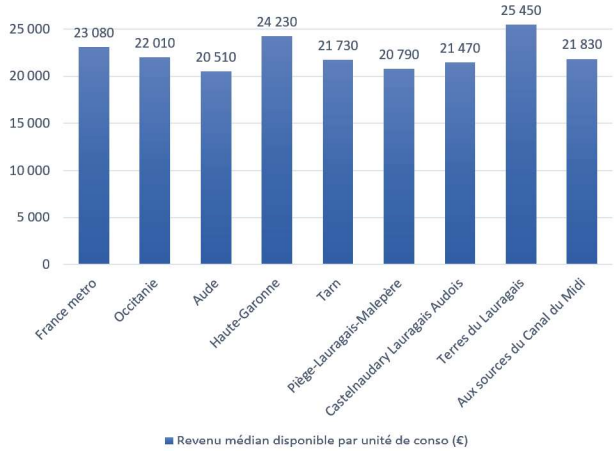

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2021

De même, l'écart entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres est moins important qu'en France (moyenne de 2,9 sur les 4 EPCI contre 3,4 en France).
Cependant, 14,1 % de la population des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Il existe ainsi dans le Lauragais des situations différenciées entre les territoires, ce qui entraîne des capacités d'accès au logement hétérogènes.

L'analyse des revenus de 2021 par EPCI permet de distinguer trois secteurs :

- Le secteur avec une situation très favorable : Terres du Lauragais où les revenus sont supérieurs à toutes les moyennes (France, Occitanie et Haute-Garonne), avec un taux d'imposition d'environ 59 % des ménages fiscaux et un taux de pauvreté de 7,7 % (14,9 % en France).

- Les secteurs avec une situation légèrement inférieure aux différentes moyennes : Aux sources du Canal du Midi et Castelnaudary Lauragais Audois ont des revenus inférieurs à la moyenne du SCoT, compris entre 21 000 et 22 000€ avec un taux d'imposition d'environ 45 % des ménages fiscaux et un taux de pauvreté compris entre 14,9 % et 15,8 %.

- Le secteur avec une situation bien moins favorable : Piège-Lauragais-Malepère a des revenus inférieurs à la moyenne SCoT (ainsi qu'à la moyenne nationale et d'Occitanie), avec 42,4 % des ménages fiscaux imposés et surtout des taux de pauvreté importants (jusqu'à 18,1 %). Toutefois, la situation de cette Communauté de communes est plus favorable que la moyenne audoise.

Évolution de la population par EPCI

Territoires 2021	Rapport interdécile 9ème décile/1er décile	Part % des ménages fiscaux imposés	Taux de pauvreté %
Piège-Lauragais-Malepère	2,9	42,4	18,1
Castelnaudary Lauragais Audois	3	44,8	15,8
Terres du Lauragais	2,8	59	7,7
Aux sources du Canal du Midi	3	46	14,9
SCOT (moyenne 4 EPCI)	2,9	48,1	14,1
Aude	3,2	42,2	20,8
Tarn	3	45,3	15,7
Haute-Garonne	3,5	56,6	14,3
Occitanie	3,3	48,3	17,5
France	3,4	53,4	14,9

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2021

Le taux de pauvreté : taux de pauvreté au seuil de 60 % correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine.

Les rapports interdéciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

Les déciles :
Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffres d'affaires, etc., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Ainsi, pour une distribution des niveaux de vie (c'est-à-dire les revenus disponibles par unité de consommation) :
a) le premier décile (noté généralement D1) est le revenu disponible par unité de consommation pour lequel 10% des ménages les plus modestes disposent d'un niveau de vie inférieur à D1
b) le neuvième décile (D9) est le le revenu disponible par unité de consommation pour lequel 10% des ménages les plus aisés disposent d'un niveau de vie supérieur à D1
On remarquera que le cinquième décile (D5) est celui qui divise la population en deux parts égales (il s'agit donc de la médiane) : 50 % des ménages disposent d'un niveau de vie supérieur à D5 et 50 % d'un niveau de vie inférieur.

L'ANALYSE DE LA QUALITÉ DES TYPOLOGIES ET DES FORMES URBAINES

Si la structure originelle des formes urbaines est empreinte d'une spécificité propre au territoire du Pays Lauragais, la situation actuelle révèle des changements profonds dans les modes d'habiter qui tendent vers de nouvelles formes plus étalées et moins contenues.

UN RAPPORT ÉTROIT ENTRE LE BÂTI ET SON ENVIRONNEMENT

Dans le territoire du Lauragais, il y a un lien fort entre l'implantation du bâti et son environnement naturel. La prise en compte de la topographie (adaptation à la pente, proximité de l'eau) et du climat (protection contre les intempéries et les vents dominants, expositions tenant compte de l'ensoleillement) en sont les facteurs déterminants.

Une implantation des villages adaptée au contexte géographique

L'étude de l'implantation des villages du Lauragais en fonction de la topographie du lieu permet de distinguer des problématiques et des enjeux différents pour les futures extensions urbaines.

Quatre principaux types d'implantations ont ainsi pu être caractérisés :

- Les villages en fond de vallée ne sont pas les plus répandus, mais regroupent les villes les plus importantes comme Villefranche-de-Lauragais dans la vallée de l'Hers et Castelnaudary dans la vallée du Fresquel ou Revel au pied de la Montagne Noire. Qu'elles soient localisées au centre de la vallée ou au pied du relief, les villes et villages ont pu se développer grâce aux axes de communications et à l'absence d'obstacle physique majeur.

- Les villages de versant tels que Gardouch, Cahuzac ou Avignonet-Lauragais sont en position légèrement dominante étant adossés aux coteaux leur permettant de conserver les terres agricoles les plus riches et de se développer sur des sols plus stables (affleurement de roches dures). Ils ont donc un rôle clé à l'articulation entre coteaux et vallées.

- Les villages en crête sont les plus nombreux et les plus représentatifs du Lauragais. Cette position recherchée permettait à la fois de mieux se défendre et d'exploiter largement les coteaux. Sur les collines Lauragaises, une succession de villages comme Saint-Léon, Nailloux, Caraman, Montgeard, Montferrand, Souilhe, Montgey, etc. souligne les lignes de crêtes.
- Les villages en proue diffèrent des villages de crête car ils dominent de vastes espaces dégagés. Ils sont orientés sur une ligne de crête et sont marqués par un bâtiment imposant (château), qui regarde la vallée ou la plaine. C'est le cas de Saint-Félix-de-Lauragais et Saint-Julia surplombant

Montferrand, village en crête

Castelnaudary, implantation en fond de vallée

La bastide de Revel

la vallée de Revel, ou Montclar-Lauragais face au sillon.

Les formes urbaines très spécifiques au territoire du Lauragais

La forme urbaine traduit la structuration de l'espace urbain, c'est-à-dire la manière dont s'organisent les vides et les pleins dans l'espace. Chaque forme urbaine est caractérisée par un tracé parcellaire, un bâti, etc. Elle est fonction de la relation entre la ville et son site.
L'analyse de la forme urbaine des noyaux villageois originels permet de donner quelques indications quant aux extensions futures.
Cinq formes urbaines classiques ont pu être caractérisées sur le territoire du SCOT :

- Le village linéaire (village «rue») s'implante et s'étire autour d'un axe principal, sur une ou deux épaisseurs. Avec le village groupé, c'est un des types de villages les plus fréquents en Lauragais. L'identification du centre est seulement marquée par les édifices publics ou religieux implantés généralement en bordure de placette ou d'espace public plus généreux.
- Le village éclaté, contrairement au bâti groupé, n'a pas le noyau fondateur du bourg classique, mais des métairies réparties sur l'ensemble de la commune. Il s'agit parfois d'un bâti épars autour d'un château, d'une chapelle, d'un cimetière ou d'un hameau de 3 ou 4 fermes.
- Le village circulaire est peu fréquent en Lauragais (Caraman, Montgaillard-Lauragais, Saint-Julia, Bram). Il est souvent installé sur un sommet. Son origine est lointaine : elle remonte probablement à l'an mil. Ce sont des villages dits «Ecclésiaux». Le bâti s'est organisé en cercles concentriques autour d'une chapelle située au point le plus haut, ses voies sont radiales. Ce type de village est très perceptible dans le paysage.
- Le village groupé comprend les villages dont le noyau originel est parfaitement identifiable, caractérisé par un bâti dense et groupé sans agencement particulier (pas de tracé régulier). La forme urbaine se dessine alors en fonction du site (relief, voie de communication, etc.). Ce type de forme urbaine est avec le village linéaire, le plus répandu.
- Les bastides sont les villes nouvelles du XIIIème siècle, caractéristiques du Sud-Ouest de la France. Créées par un pouvoir militaire ou religieux afin de développer économiquement et de contrôler un territoire encore non exploité, elles présentent un plan qui traduit un urbanisme volontaire. Les voies se coupent à angle droit (quadrillage) et le découpage parcellaire est égalitaire. Ce plan très lisible à Revel (photographie ci-dessous), Villefranche-de-Lauragais ou Villenouvelle, l'est moins à Nailloux par exemple, où les contraintes topographiques ont infléchi cette orga-

Les principales formes urbaines dans le Pays Lauragais

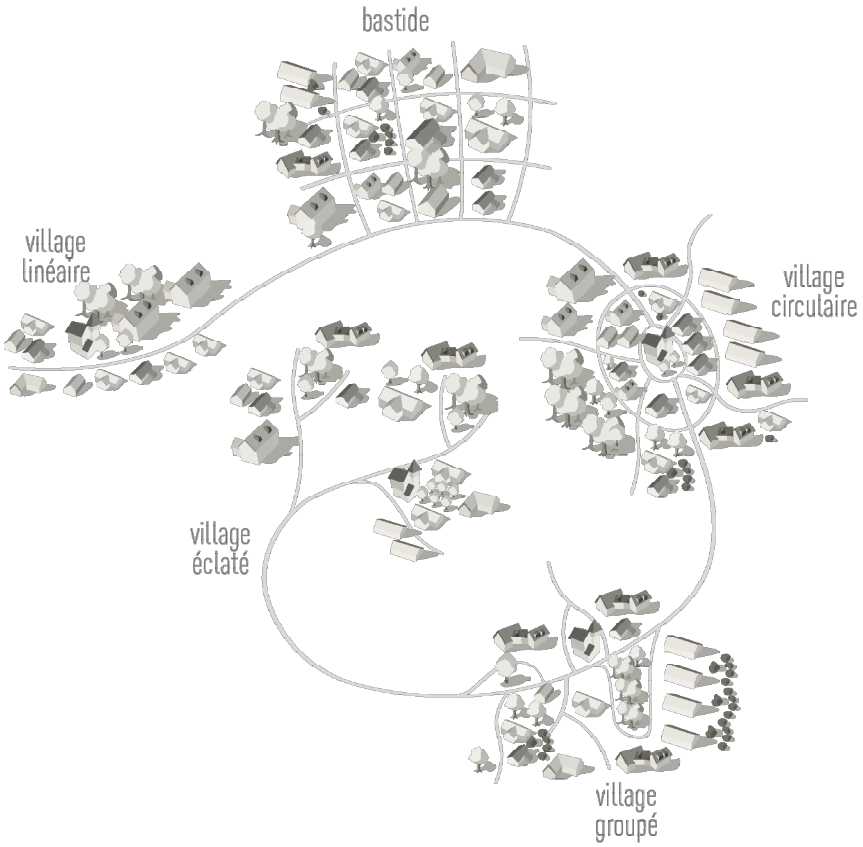

Source : HGI 2024

nisation.

À ces cinq premières formes s'ajoutent deux autres caractéristiques de la structuration du territoire :

- Le hameau, qui marque sa présence au sein du Pays Lauragais par le petit nombre de logements qu'il regroupe, prend généralement différents aspects dans son organisation urbaine. En effet, tandis que des groupements d'habitations sont dépourvus d'espaces publics et de vie sociale organisée, d'autres, dont la forme urbaine peut se rapprocher du village, se structurent autour d'une voirie rayonnante et hiérarchisée et sont dotés d'un minimum d'espaces publics et d'éléments patrimoniaux.

- Le bâti isolé constitue une des spécificités du Lauragais. Il s'agit surtout de fermes traditionnelles appelées « bordes » dont les caractéristiques architecturales se précisent durant le XVIIIème siècle avec l'essor de la polyculture céréalière. Elles se sont installées en ligne de crêtes ou sur un replat (versant, vallée) profitant d'une bonne exposition et réservant les fonds fertiles à l'agriculture. Le nombre de bâtiments par parcelle est limité, car les annexes servant à la production agricole s'alignent en général sous le même toit que l'habitat. D'une volumétrie compacte, sans saillie ni retrait, ces fermes s'apparentent à un parallélépipède rectangle s'étirant sur sa longueur. Elles sont dans la plupart des cas orientée Sud ou Sud-Ouest, les pignons Est et Ouest restant aveugles, faisant face aux vents dominants, se prêtant ainsi à d'éventuelles extensions. La longueur de la façade est liée à l'importance de l'exploitation agricole. Les ouvertures sont verticales (plus hautes que larges) mais jamais carrées ou horizontales. Cette proportion permet d'éclairer l'intérieur plus en profondeur, tout en évitant de gros échanges thermiques en été.

Hameau de la commune d'Avignonet-Lauragais

UN TERRITOIRE EMPRUNT DE VALEUR PATRIMONIALE

Le patrimoine rural en héritage

Le territoire abrite un patrimoine particulièrement riche :
- 136 Monuments Historiques inscrits ;
- 28 Monuments Historiques classés ;
- 8 Monuments Historiques sont à la fois inscrits et classés.

Bastides, châteaux, petits villages pittoresques, moulins, etc. ce patrimoine rural encore très présent dans le Pays Lauragais participe à son histoire urbaine. Parmi les éléments identitaires du Pays Lauragais, il est recensé, entre autres, les pigeonniers, les moulins à vents ou à eau (11), les bastides et les villages remparts (8) et les châteaux (14). Les moulins et pigeonniers appartiennent au paysage du Lauragais. La plupart du temps privés, ils sont rénovés pour un usage d'habitation ou laissés en l'état. Tous demeurent cependant des éléments patrimoniaux identitaires forts.

L'argile et la pierre, matériaux caractéristiques du territoire

Selon les secteurs du Lauragais, les matériaux mis en œuvre dans la construction des bâtiments sont extrêmement différents :
- Brique à l'Ouest (collines du Nord et du Sud), là où le sol est argileux,
- Pierre à l'Est (montagne noire, etc.), quand on se rapproche des carrières.

Entre ces deux extrêmes, les deux matériaux se mêlent à des degrés divers. Près des cours d'eau, les galets entrent également dans la composition des murs. Quant au bois, sa présence est remarquable sur les façades des maisons les plus anciennes, où il était mis en œuvre pour des colombages (dont on a de beaux exemples à Saint-Félix-Lauragais et à Sorèze) ou lors de l'édification des arcades ceignant les places des bastides.

L'abondance de l'argile en Lauragais a donc permis de fournir les deux principaux matériaux de construction :
- La tuile canal, dont est constitué l'ensemble des toitures du pays (toitures à faible pente) ;
- La brique la plus couramment utilisée à l'Ouest du territoire est dénommée « la foraine ». Dotée de nombreuses qualités physiques, elle servait à dresser les éléments essentiels à la solidité de la construction et à composer les ornements de la façade (génoise, corniche, jours de ventilation des combles, etc.). Selon la provenance de l'argile, la couleur présente quelques variations, du rouge brun à l'orangé. Pour les parties secondaires de la maçonnerie, des briques de qualité

moindre étaient utilisées. La brique est souvent enduite (traditionnellement à la chaux) et n'est laissée apparente que sur les pourtours des ouvertures, créant ainsi un effet décoratif.

Les bâtiments en pierre (calcaire, grès tendre, ponctuellement schiste) se trouvent sur les flancs des collines de la Piège et de la Montagne Noire. Qu'elle soit taillée ou simplement dégrossie, la roche affleurant dans le Lauragais n'est pas de très grande qualité ; calcaire, elle n'offre pas une grande résistance à l'érosion. Pour protéger les murs exposés aux intempéries, dans certains villages de la Montagne Noire, l'ardoise est parfois utilisée en parement.

Dans la Piège, la pierre domine aussi bien dans les villages comme Villesiscle que dans l'habitat rural isolé comme à proximité de Plaignes.

Dans la zone intermédiaire entre la brique et la pierre, les deux matériaux sont utilisés ensemble, selon des agencements qui n'obéissent pas à de véritables règles : parfois, les murs sont composés des deux matériaux pêle-mêle. Il arrive, sur les façades de maisons cossues, que brique, pierre ou galet soient alignés afin de créer des lignes contrastées. Dans une façade de brique, les linteaux, seuils et appuis sont réalisés en pierre taillée, etc.

Le bois enfin se retrouve dans deux catégories de bâti :

- La maison à colombages, où les pans de bois constituent l'essentiel de la structure de la construction (Revel, Castelnaudary, Saint-Félix-Lauragais, Saint-Papoul, Belpech, etc.) ;
- Le bâti rural pauvre où le bois remplace les matériaux nobles plus onéreux.

La composition urbaine des noyaux villageois

La composition urbaine des centre-bourgs est déterminée par le tracé des îlots bâtis, l'implantation des façades sur rue, la hiérarchie des voies et des espaces publics. La combinaison de plusieurs facteurs, en particulier de la topographie, du tracé des espaces publics ou des reconstructions successives, amène les éléments de diversité.

Le bâti le plus ancien, excepté quelques maisons du moyen âge, est essentiellement daté des 18ème et 19ème siècles. Les extensions des faubourgs, en continuité des centres anciens, sont aujourd'hui assimilées au noyau villageois.

Les maisons de ville ou de village qui les composent constituent un mélange entre habitat bourgeois (propriétaires, négociants, commerçants, etc.) et habitat populaire (paysans, artisans, etc.) :

- Certains bâtiments associent habitat et activité commerciale en rez-de-chaussée.
- Mitoyennes de part et d'autre, elles s'implantent à l'alignement de la rue sur des parcelles étroites, et font preuve de ce fait d'une utilisation économe de l'espace. D'une hauteur de un à deux étages, leur volumétrie est compacte sans saillie ni retrait.
- Les toitures à deux versants ont un faîtage parallèle à la rue. Le faible développement linéaire, en rive de la rue, de la parcelle en lanière impose un développement en profondeur de la maison. Elles peuvent avoir plus de quinze mètres de profondeur et présentent alors un important volume central sans éclairement naturel. Cet espace était occupé par les cages d'escaliers ou des pièces de service, souvent faiblement éclairées en second jour.
- Leur façade principale est assez massive et comporte davantage de pleins que de vides (portes et fenêtres). Ces percements, leur proportion et leur alignement créent un rythme qui contribue à l'aspect homogène du bâti, etc.

UN CHANGEMENT PROFOND DES MODES D'HABITER

Des formes urbaines bouleversées notamment depuis les années 1970

Depuis les années 70 jusqu'à l'aube des années 2000, l'expansion urbaine a rencontré peu d'entraves : topographie favorable, disponibilité foncière, règlements d'urbanisme peu contraignants, contexte économique, etc.

L'évolution des formes urbaines est aujourd'hui sensible à divers égards : impact sur le paysage, impact sur l'environnement, coût des réseaux et des équipements, consommation d'espace.

La croissance économique est associée à la croissance urbaine et se traduit par de nouvelles conditions de vie, de mobilité, de diffusion des biens d'équipement et de consommation. Le développement urbain est marqué par une part plus importante de l'initiative privée et par une banalisation de la production architecturale.

Parallèlement, les outils d'aménagement évoluent, les préoccupations pour le cadre de vie et les modifications de l'environnement impliquent de nouvelles responsabilités pour les collectivités.

L'évolution du paysage relève essentiellement de la croissance urbaine, aujourd'hui développée en secteur rural. Elle fait apparaître : une implantation des nouvelles constructions à proximité des villages jusque-là préservés, un développement sur les versants pour les secteurs plus urbains, et de rares opérations de renouvellement urbain avec démolition/reconstruction.

Les nouvelles extensions se caractérisent trop souvent par une déqualification des lieux :
- Manque de lisibilité des entrées de villes et des bourgs,
- Peu de liaison entre les nouvelles extensions urbaines et le centre-bourg,
- Peu ou pas de référence au tissu et au bâti ancien,
- Des espaces publics pas ou peu intégrés dans les projets d'extension comme élément fédérateur de lien social et de qualité de vie, etc.

Un mouvement d'urbanisation plus diffus se propage également dans les coteaux, et se traduit par un début de mitage autour des villages par de l'habitat individuel s'installant au gré des opportunités foncières.
Ce mouvement concerne toutes les communes, même les plus petites. L'arrivée d'une nouvelle population a permis de compenser le solde naturel déficitaire.
L'armature traditionnelle de ces bourgs, villages et hameaux, compacte, associée au paysage, au relief, aux matériaux et couleurs, est aujourd'hui fragilisée.

Un nouveau rapport du bâti au site

Les comportements et les usages des nouveaux habitants du territoire sont aujourd'hui plus proches d'une appropriation individuelle du paysage (recherche de terrains bien exposés, en hauteur et offrant de larges vues alentours) que d'une réelle compréhension de son évolution potentielle.

Il est souvent fait peu de cas de l'insertion du bâti dans son environnement :
- Des implantations en milieu de parcelle sans logique par rapport aux voies de communication et à l'orientation, et sans adaptation au modelé naturel du terrain (pente).
- Des volumétries hors d'échelle occultant la vue, qui, en particulier pour les bâtiments agricoles et industriels, répondent presque exclusivement à des critères fonctionnels et économiques.
- Une volonté de distinction individuelle qui occulte le respect à porter sur l'existant (couleurs agressives, signes ostentatoires : colonnes, fronton, etc.).
- Un traitement des clôtures, et un aménagement des jardins peu cohérent par rapport au territoire.

Les lotissements récents (des années 1970 aux années 2000) révèlent des enjeux différenciés en matière de développement. Par rapport aux bourgs anciens du territoire, ils soulèvent diverses problématiques :
- Une consommation d'espaces importante,
- Des coûts d'infrastructures (voiries, réseaux, etc.),
- Peu d'évolutivité dans le temps,
- Des espaces publics peu conviviaux, ou absents,
- Des polarités souvent absentes (services, commerces).

Les représentations ci-dessous illustrent trois formes de lotissements identifiés sur le territoire du Pays Lauragais, des années 1970 aux années 2000, laissant apparaître diverses problématiques en terme de formes urbaines.

Des modèles architecturaux stéréotypés

Les nouvelles techniques de construction ont entraîné l'uniformisation des styles architecturaux. Le mono-produit qu'est le pavillon standardisé, qualifié de traditionnel, est répandu dans toutes les communes du territoire et rompt avec l'histoire des lieux.
Il emploie souvent les mêmes matériaux : tuiles panachées,

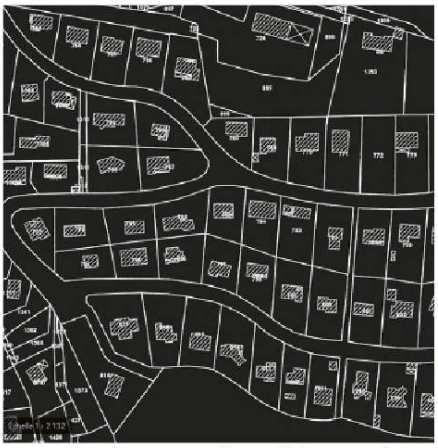

Parcellaire peu dense
Nailloux

Parcellaire plus dense et mitoyenneté du bâti
Gardouch

Parcellaire resserré et bâti mitoyen
Revel

parpaings sous enduits, menuiseries en PVC, ...
Se répandent également des styles architecturaux empruntés aux régions voisines, et en particulier le style méditerranéen ou provençal.

L'impact du bâti sur le paysage est visible aujourd'hui de façon évidente et l'évolution du paysage est, à cet égard, plus rapide qu'au cours des siècles derniers. C'est autant l'implantation des constructions que leur aspect architectural qui importe pour veiller à une harmonie et à une cohérence des paysages.
La pression démographique qu'observe le territoire se matérialise par un nombre important de nouveaux logements, dont l'empreinte paysagère contraste parfois fortement avec les éléments et techniques traditionnelles de construction du Lauragais. Le lien avec les matériaux locaux et l'architecture locale se ressent de moins en moins dans les nouveaux quartiers d'habitats.

La prise en compte du paysage dans l'analyse des formes urbaines, de leur densité et de leur évolution semble ainsi indispensable.
La dégradation du bâti dans les centres bourgs notamment, est un point qui mérite une attention particulière.
Ces centralités villageoises, support de la vie locale et marquées par une architecture traditionnelle, ont parfois été délaissées au profit des périphéries. Ce sont pourtant les cœurs de villes et villages qui fondent l'identité des communes et du territoire.

LES FORMES URBAINES DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les constructions à usage agricole

Le Pays Lauragais est un territoire à forte empreinte agricole mais qui bénéficie peu de tradition industrielle hormis la transformation de produits agricoles et l'agroalimentaire.
S'agissant des formes urbaines, de la même manière que la maison pavillonnaire (individuelle ou en lotissement) à tendance à se substituer à la maison vernaculaire, les zones d'activités et les bâtiments agricoles ont remplacé de nombreux domaines agricoles.

Enfin, on observe avec la diminution de l'activité agricole la mutation du bâti agricole vers une vocation d'habitat.
Si cette évolution a le mérite de sauvegarder un patrimoine architectural local, elle rend également les installations agricoles de plus en plus difficiles. Le bâti traditionnel rural à proximité ou le long des voies de communication a en effet permis la construction de nombreux pavillons le long des voies de circulation, ou à partir des corps de fermes existants encourageant ainsi le mitage de l'espace agri-naturel. Le bâti se dilue à mesure qu'il s'éloigne du centre-bourg, compliquant la définition des limites urbain-rural.

Les zones commerciales et d'activités aux entrées de ville

Les zones d'activités du territoire se localisent aux entrées de villes le long d'importants axes routiers mais également dans des communes rurales. Elles concentrent une part croissante de l'activité économique car les entreprises s'orientent de plus en plus vers ces espaces comme cela s'illustre sur les communes de Revel ou Castelnaudary.

Les aménagements ont souvent été réalisés au moindre coût et non dans une démarche de qualité et respectueuse de l'environnement pourtant gage de réussite.

Les Casses, rénovation d'un bâti ancien

Ces équipements, sans véritable conception d'ensemble, présentent de fait des faiblesses en matière d'aménagement. Il en résulte un paysage banalisé, qui ne facilite pas la valorisation de l'image du territoire en matière d'accueil d'entreprises.

Parmi les dysfonctionnements observés, les plus récurrents sont entre autre :
- Le mauvais état de la voirie,
- Des espaces délaissés, en friche,
- La faiblesse de l'entretien des plantations existantes,
- L'absence de trottoirs, de pistes ables,
- Des accotements sauvages sans traitement,
- Un stationnement anarchique,
- Des clôtures inexistantes ou dégradées,
- Une faible qualité architecturale.

La conception des zones d'activités a toutefois fortement évolué sous l'influence d'exigences nouvelles en termes d'aménagement paysager, d'équipements, de services, etc. Créer une zone d'activités est un acte important, aussi bien pour une collectivité que pour sa population : elle est le symbole de dynamisme économique et le gage de futurs emplois. Ainsi, sa création doit s'entourer des mêmes préoccupations et du même soin que ceux portés à toute opération d'urbanisme (choix du site, études préalables, etc.).

UNE MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN CONFORTÉE PAR LA GÉNÉRALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

À l'échelle du Pays Lauragais, 50% des communes sont couvertes par des PLU, 17% par un PLUi et 22% par des cartes communales. Ainsi 89% des communes du territoire disposent d'un document d'urbanisme applicable au 30 octobre 2023.

11% des communes du territoire sont encore soumises au RNU en l'absence de document d'urbanisme soit 19 communes sur les 167. Cette valeur est inférieure à la moyenne française qui est de 25% et à celle de la région Occitanie égale à 28%.

Au 30 octobre 2023, sur le territoire du SCoT du Pays Lauragais 38% des documents d'urbanisme sont compatibles avec le document approuvé au 14 janvier 2019 notamment du fait de l'approbation du PLUi de la Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi le 4 juillet 2023.
Le territoire connaît encore une importante activité de planification urbaine puisque 33 communes, soit 20 % du territoire, ont engagé une procédure d'évolution de leur document d'urbanisme qui conduira à leur mise en compatibilité.
À moyen terme, le SCoT du Pays Lauragais devrait donc être couvert par 96 documents d'urbanisme compatibles, soit 58 %.

État des documents d'urbanisme des communes du SCoT du Pays Lauragais - Octobre 2023

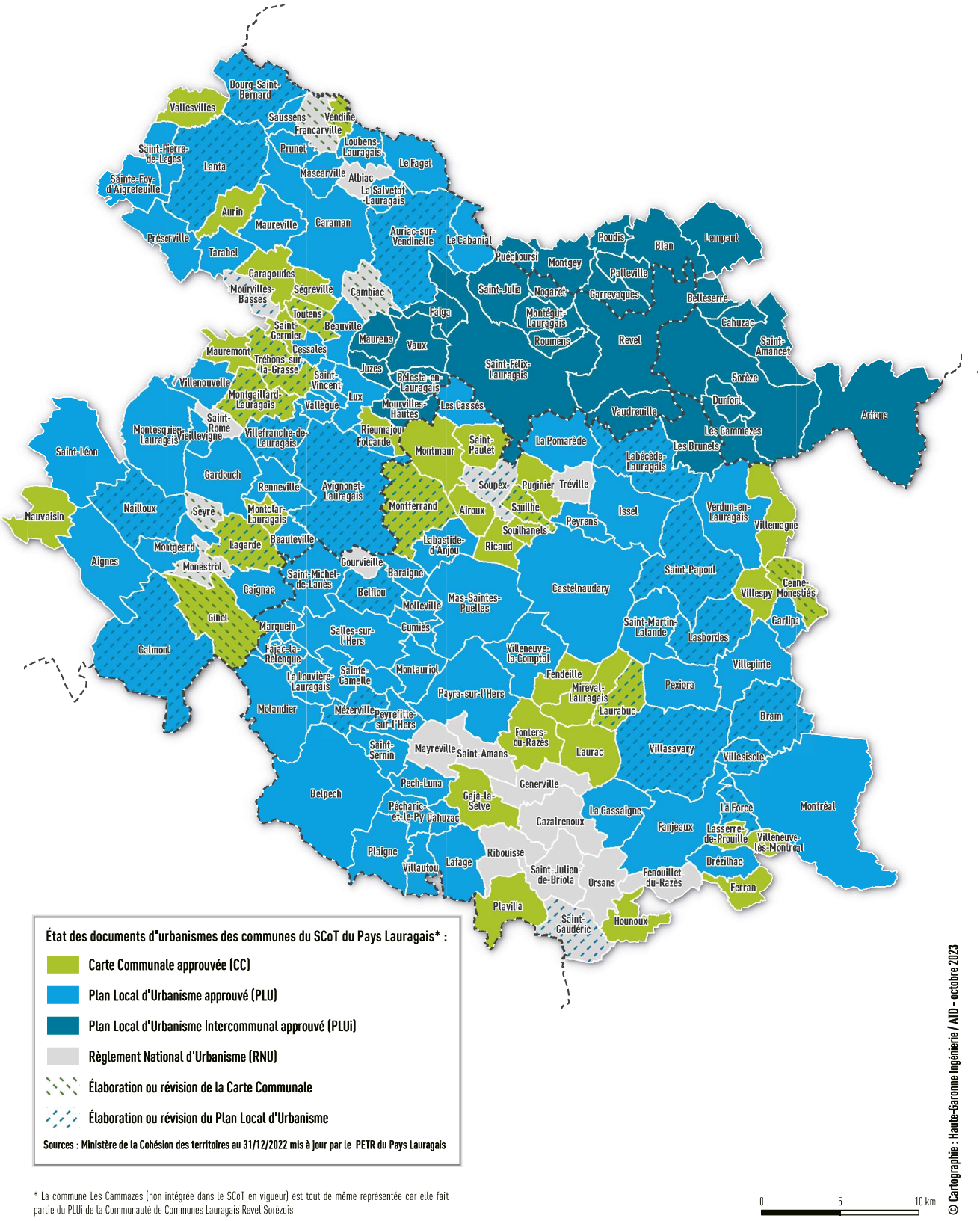

État des documents d'urbanismes des communes du SCoT du Pays Lauragais* :

- Carte Communale approuvée (CC)
- Plan Local d'Urbanisme approuvé (PLU)
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé (PLUi)
- Règlement National d'Urbanisme (RNU)
- Élaboration ou révision de la Carte Communale
- Élaboration ou révision du Plan Local d'Urbanisme

Sources : Ministère de la Cohésion des territoires au 31/12/2022 mis à jour par le PETR du Pays Lauragais

* La commune Les Cammazes (non intégrée dans le SCoT en vigueur) est tout de même représentée car elle fait partie du PLUi de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois

© Cartographie : Haute-Garonne Ingénierie / ATD - octobre 2023

L'ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENT

Compte tenu de son attractivité, bien que la tendance soit au ralentissement depuis 2014, le territoire du Pays Lauragais connaît toujours un dynamisme de la construction résidentielle.

UN PARC DE LOGEMENTS EN CONSTANTE AUGMENTATION POUR RÉPONDRE À UN BESOIN DE RÉSIDENCES PRINCIPALES

L'attractivité générale du territoire a logiquement conduit à un accroissement rapide du parc de logements : 3 815 logements supplémentaires entre 2014 et 2020, soit une moyenne de 636 logements par an.

Cet accroissement est porté principalement par les résidences principales dont la part est de 85,1 % du parc (79 % en 1990). Le nombre de logements secondaires en 2020 atteint 5,99 % du parc total de logements ce qui a légèrement baissé (0,2 points) par rapport à 2014 (6,18 %). Ce sont les logements vacants qui voient leurs pourcentages baisser entre 2014 (9,7 %) et 2020 (8,9 %). Ceci peut s'expliquer par la transformation de logements vacants en résidences principales.

En revanche, depuis 1999, et notamment entre 2009 et 2014, le parc de logements vacants augmentait progressivement. Ils représentaient presque 10 % du parc en 2014. Ce phénomène était signe d'un marché récent peu tendu mais également de « gisements » à revaloriser. Dans certaines communes, il y avait parfois un décalage des programmes immobiliers neufs (surproduction de locatifs) avec les besoins des nouveaux arrivants. Toutefois, cette tendance est à la baisse pour la période 2014-2020 comme présenté ultérieurement.

Évolution du parc de logements 2009-2014-2020

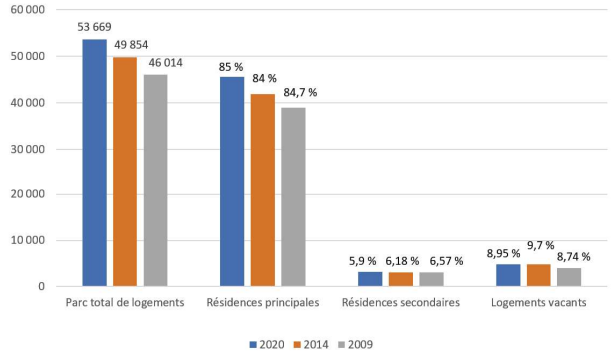

Source : Insee RP 2009-2014-2020

Le tableau ci-dessous montre que le Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) en pourcentage entre 2014 et 2020 connaît une dynamique positive légèrement plus basse en comparaison au TCAM de 2009-2014 en ce qui concerne l'évolution du parc de logements totaux et de résidences secondaires. Quant aux évolutions des logements vacants, ils sont en recul sur la dernière période.
Seule l'évolution des résidences secondaires connaît une croissance plus importante que la précédente période (0,71 % pour la période 2014-2020 contre 0,41 % entre 2009 et 2014).

Répartition du parc de logements par types et pourcentage d'évolution 2009, 2014 et 2020

SCoT	2020	Taux d'évolution annuel entre 2014 et 2020 en %	2014	Taux d'évolution annuel entre 2009 et 2014 en %	2009
Parc total de logements	53 669	1,24	49 854	1,62	46 014
Résidences principales	45 646	1,43	41 927	1,47	38 972
Résidences secondaires	3 218	0,71	3 084	0,41	3 022
Logements vacants	4 805	-0,13	4 843	3,8	4 020

Source : INSEE RP 2009, 2014 et 2020

A l'échelle SCoT, la carte ci-dessous présente le nombre de logements par commune en 2020 et l'évolution du nombre de logements entre 2014 et 2020 en pourcentage. Il est possible de constater que les territoires en frange de l'agglomération toulousaine et du sillon lauragais sont plus attractifs que les territoires de coteaux de la Piège notamment.

Nombre de logements en 2020 et évolution en pourcentage des logements par commune entre 2014 et 2020

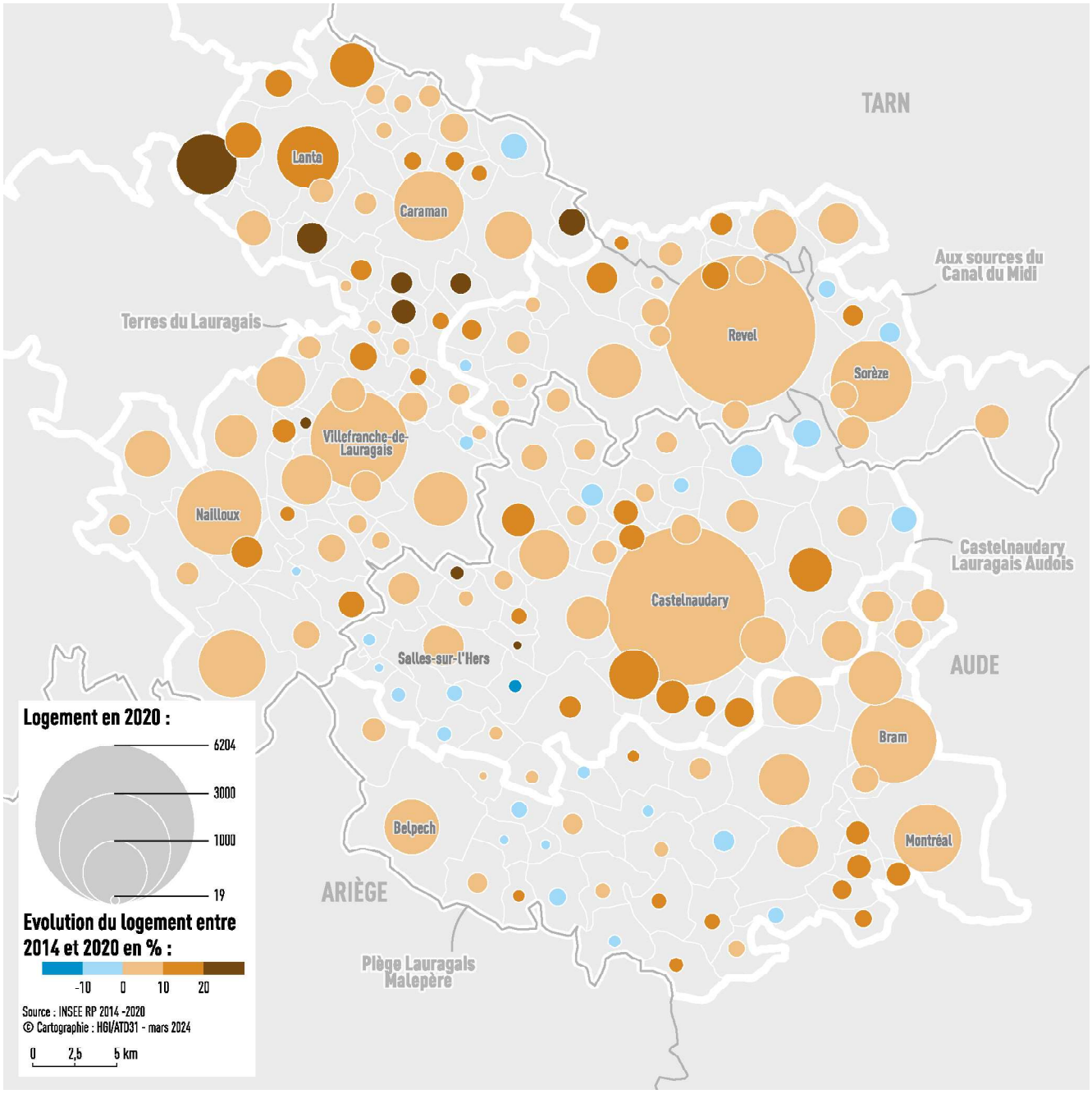

Répartition du parc de logements par types et pourcentage d'évolution 2010, 2015 et 2021

SCoT	nombre de logements	taux d'augmentation par rapport au dernier recensement	nombre de ménages	taux d'augmentation par rapport au dernier recensement
2010	26161		22626	
2015	28506	9,0%	24631	8,9%
2021	30873	8,3%	26927	9,3%

source : PictO Stat 2010-2021

La comparaison entre l'évolution du nombre de ménages et l'évolution du parc de logements depuis 2010 fait apparaître le phénomène suivant : alors que sur la période 2010-2015 le taux d'évolution du parc de logements était quasi-identique à l'évolution du nombre de ménages, un léger décrochage s'observe sur la période 2015-2021 : l'évolution du parc de logements est inférieure d'un point à l'évolution du nombre de ménages. Cependant, le parc de logements reste supérieur de près de 4 000 unités au nombre de ménages.

Nombre de logements par EPCI en 2014 et 2020

EPCI	Logement 2020	Logement 2014	Évolution 2014-2020
Piège Lauragais Malepère	9 041	8 652	+ 389
Castelnaudary Lauragais Audois	14 191	13 254	+ 937
Terres du Lauragais	18 400	16 681	+ 1 719
Aux sources du Canal du Midi	12 037	11 267	+ 770

Source : INSEE RP 2014 et 2020

Dans la même dynamique que le SCoT, le nombre de logements du parc total s'accroît pour chaque EPCI allant de + 389 logements pour Piège Lauragais Malepère à + 1 719 logements pour Terres du Lauragais qui reste le territoire le plus attractif sur la dernière période.

Répartition du parc de logements par EPCI en 2009, 2014 et 2020

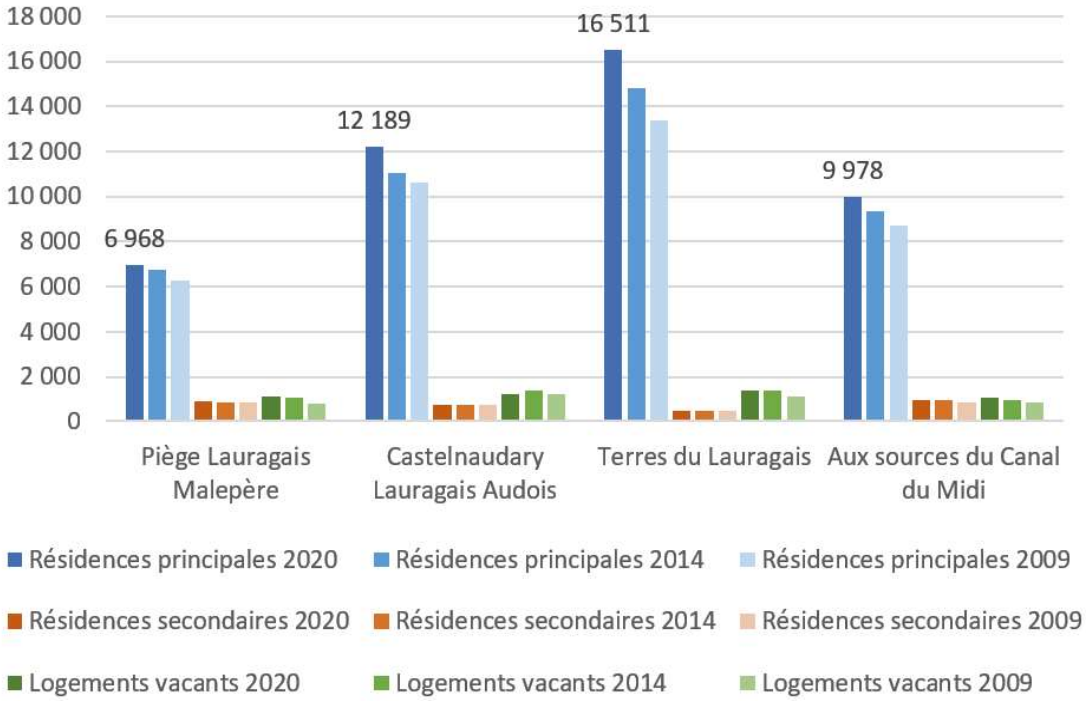

Source INSEE RP 2009, 2014, 2020

La répartition du parc de logements, à l'échelle des EPCI, montre que toutes les Communautés de communes voient le nombre de leurs résidences principales croître depuis 2009.
Le pourcentage de résidences principales par EPCI varie de 77 % (Piège-Lauragais-Malpère) à 89,7 % (Terres du Lauragais).

Le nombre de résidences secondaires augmente entre 2009 et 2020 pour les 4 EPCI. Toutefois, une baisse de ces résidences secondaires est rencontrée en 2014 par rapport à 2009 pour Piège Lauragais Malepère et Terres du Lauragais. La tendance est ensuite repartie à la hausse.

Les Communautés de communes Piège-Lauragais-Malepère et Aux sources du Canal du Midi connaissent une augmentation constante du nombre de logements vacants depuis 2009 jusqu'en 2020.

Sur les 3 derniers recensements, les Communautés de communes de Castelnaudary Lauragais Audois et de Terres du Lauragais connaissent une hausse du nombre de logements. En 2020, Castelnaudary Lauragais Audois a retrouvé le même nombre de logements vacants qu'en 2009, alors que Terres du Lauragais connaît une légère baisse du nombre de logements vacants, sans que celui-ci redescende au niveau de 2009.

UN RYTHME DE CONSTRUCTION REPARTI À LA HAUSSE APRÈS UNE DÉCRUE

Environ 546 logements commencés par an depuis 12 ans

La source de référence permettant de suivre la construction de logements est la base SITADEL. Elle présente des résultats légèrement différents de ceux de l'Insee du fait du décalage temporel entre la date de commencement de la construction d'un logement et la date de recensement des nouveaux habitants. Entre 2010 et 2021, à l'échelle du SCoT ce sont 6 547 logements qui ont été commencés.

Selon SITADEL, entre 2003 et 2012, la production moyenne annuelle de logements était d'environ 850 logements. Ce chiffre est largement supérieur aux données des années 2010 à 2021 où sont recensés 546 logements commencés en moyenne par an sur la période.

Une période de production exceptionnelle de logements a été observée entre 2005 et 2007 (1 118 logements commencés par an) puis, en 2009, une période de crise (483 logements commencés par an) et entre 2010-2012 de ralentissement (750 logements commencés par an).

Toutefois, pour la période 2010 à 2021, cette tendance au ralentissement se poursuit :

- Une diminution de 765 logements commencés en 2010 à 395 logements en 2016 qui est avec l'année 2015 l'année qui connaît le moins de logements commencés;
- Les années 2017 à 2020 ne dépassent pas la barre des 500 logements commencés par an.

Cela dit, au cours de l'année 2021, la production de logements est brusquement repartie à la hausse avec 680 logements commencés.

Logements commencés entre 2010 et 2021 - SCoT

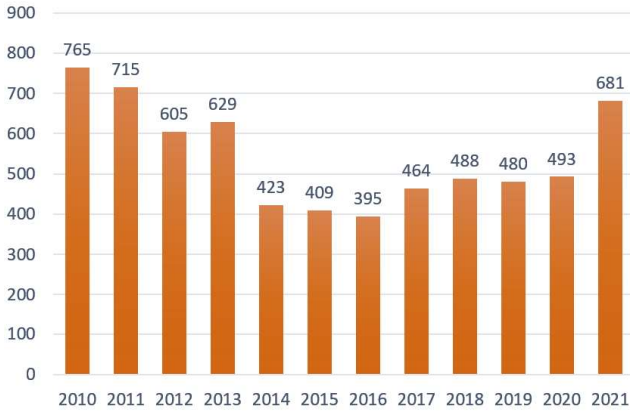

Source : SDES Sitadel2 - 2010 à 2021

DES LOGEMENTS VACANTS EN BAISSE ET DES LOGEMENTS INDIGNES A RÉNOVER

Des logements vacants du parc privé en légère baisse

Les données LOVAC sont issues des données fiscales. Les communes comptant moins de 11 logements du parc privé vacants n'apparaissent pas dans ces données.

Les données LOVAC surestiment légèrement la vacance par rapport au recensement de population. Cette surestimation s'explique notamment par le fait qu'une partie des logements « fiscalement vacants » correspond à des logements non habitables (bâtiments à l'abandon, garages, etc.), détruits ou retirés du marché en vue de leur démolition pour lesquels l'information fiscale n'a pas encore été mise à jour. Les taux de vacance très faibles ou au contraire très élevés de certaines communes doivent être interprétés avec prudence.

Pour le territoire du SCoT, le taux de logements vacants du parc privé en 2019 et 2020 était de 10 %. Ce dernier a baissé sur l'année 2021 puisqu'il atteint 9 %.
Parmi les logements vacants du parc privé, il est possible de distinguer ceux vacants depuis moins de deux ans et ceux depuis plus de deux ans.
À l'échelle du territoire, le taux de logements vacants de moins de 2 ans passe de 5,8 % à 5,1 % entre 2019 et 2021.

Nombre de logements vacants du parc privé en 2019 et 2021 à l'échelle SCoT

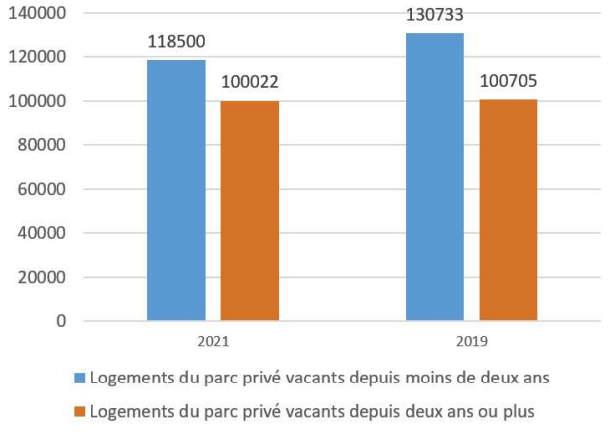

Source : LOVAC - CEREMA - 2019-2021

DES LOGEMENTS VACANTS EN BAISSE ET DES LOGEMENTS INDIGNES A RÉNOVER

Des logements vacants du parc privé en baisse

Les données LOVAC sont issues des données fiscales. Les communes comptant moins de 11 logements du parc privé vacants n'apparaissent pas dans ces données.

Les données LOVAC surestiment légèrement la vacance par rapport au recensement de population. Cette surestimation s'explique notamment par le fait qu'une partie des logements « fiscalement vacants » correspond à des logements non habitables (bâtiments à l'abandon, garages, etc.), détruits ou retirés du marché en vue de leur démolition pour lesquels l'information fiscale n'a pas encore été mise à jour. Les taux de vacance très faibles ou au contraire très élevés de certaines communes doivent être interprétés avec prudence.

Pour le territoire du SCoT, le taux de logements vacants du parc privé en 2019 et 2020 était de 10 %. Ce dernier a baissé sur l'année 2021 puisqu'il atteint 9 %.
Parmi les logements vacants du parc privé, il est possible de distinguer ceux vacants depuis moins de deux ans et ceux depuis plus de deux ans (vacance structurelle).

De 2019 à 2022, on observe une très légère baisse du taux de vacance structurelle sur le territoire. Situé à 4,2% en 2022, il dépasse de 0,5 point le taux moyen observé sur l'Occitanie entière.

Evolution du taux de vacance structurelle (logements vacants depuis plus de deux ans) dans le parc privé de 2019 à 2022 comparativement avec l'Occitanie

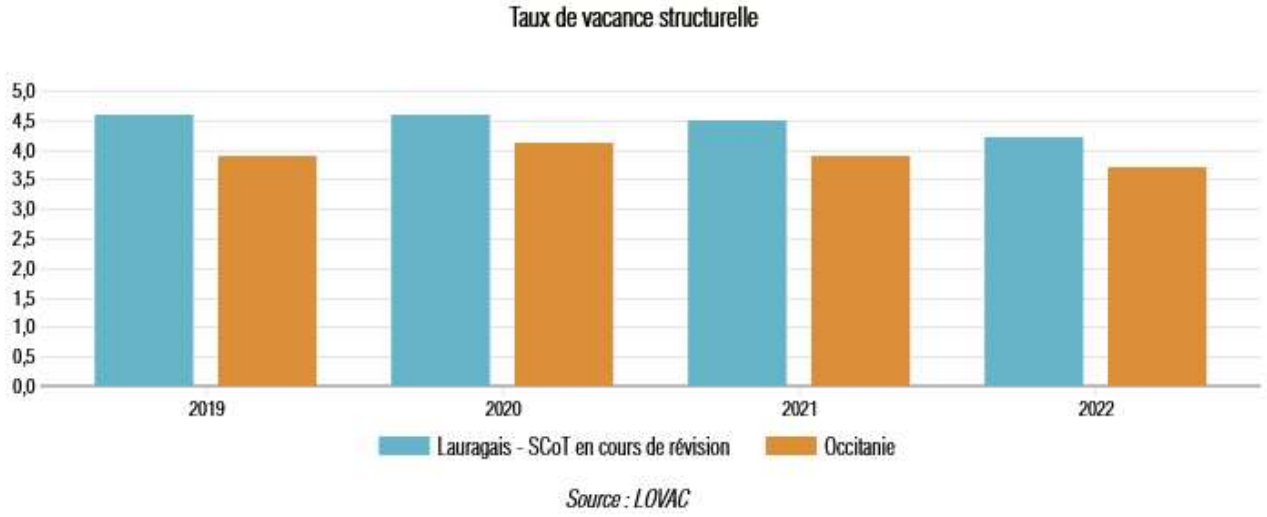

Source : LOVAC - CEREMA - 2019-2022

Nombre de logements du parc privé vacants en 2019 et 2021 par EPCI

EPCI	Années	Logements du parc privé vacants depuis moins de deux ans	Logements du parc privé vacants depuis deux ans ou plus	Taux de logements du parc privé vacants depuis moins de deux ans	Taux de logements du parc privé vacants depuis deux ans ou plus
Aux Sources du Canal du Midi	2021	622	363	5,2	3
	2019	677	401	5,8	3
Terres du Lauragais	2021	760	451	4,1	2
	2019	798	544	4,5	3
Piège-Lauragais-Malepère	2021	493	633	5,5	7
	2019	584	584	6,6	7
Castelnaudary Lauragais Audois	2021	890	922	6,5	7
	2019	1007	831	7,4	6

Source : LOVAC - CEREMA - 2019-2021

A l'échelle intercommunale, les EPCI audois recensent les taux les plus hauts de logements vacants du parc privé tant pour les logements vacants de moins de deux ans que pour les logements vacants de plus de deux ans.

Tous les EPCI observent une baisse des taux de logements vacants (moins de deux ans et plus de deux ans) entre 2019 et 2021 sauf pour Castelnaudary Lauragais Audois qui voit le taux de logements vacants de plus de 2 ans augmenter et Piège-Lauragais-Malepère qui voit ce même taux stagner.

L'habitat type du Lauragais : une maison individuelle de 4 pièces minimum construite avant 1990 et habitée par son propriétaire

Le parc de résidences principales en 2020 est caractérisé par un profil similaire pour environ 2/3 des résidences principales. Plus précisement, on observait en 2020 :

- 85,1 % de maisons individuelles ;
- 78,2 % de résidences principales avec 4 pièces ou plus ;
- 62,2 % de résidences principales construites avant 1990 (contre 68 % en 2012) ;
- 67,8 % de résidences principales occupées par leur propriétaire, 29,7 % occupées par des locataires.

Ce profil varie légèrement selon les EPCI. Ainsi, Terres du Lauragais possède un parc de résidences principales plus divers car 47,1 % de ce parc a été construit depuis 1990 (ce pourcentage est de 30 à 36 % pour les autres EPCI). À l'inverse, le parc de résidences principales de Castelnaudary Lauragais Audois est plus ancien (69,7 % des résidences construites avant 1900).

Par conséquent, malgré une production de logements importante depuis 10 ans, il existe un besoin de diversification du parc pour répondre à l'ensemble des parcours résidentiels. Il est également envisageable que le besoin de production de logements augmente dans les prochaines années pour des raisons de renouvellement du parc ancien.

Une taille de logements en décalage avec la taille des ménages

La comparaison entre la taille des ménages et taille des logements fait ressortir que les logements sont surdimensionnés par rapport à la taille des ménages, et ce aussi bien à l'échelle du Pays Lauragais pris dans son ensemble qu'à l'échelle de chaque EPCI.
Ainsi, alors que 32% des ménages du Pays Lauragais concernent des personnes seules, les petits logements (1 à 2 pièces) ne représentant que 8% du parc de résidences principales.

Répartition de la taille des ménages - SCoT - 2021

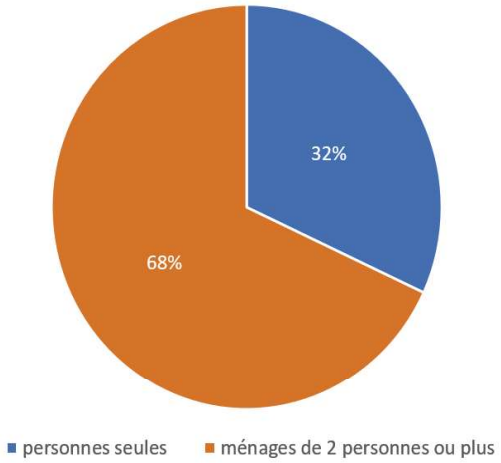

Source : INSEE PictOstat, 2021

Répartition de la taille des logements - SCoT - 2021

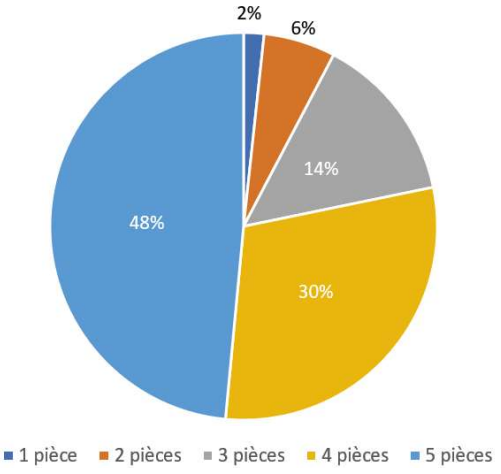

Source : INSEE PictOstat, 2021

Taille des ménages et des logements par EPCI - 2021

EPCI	CLA	ASCM	PLM	TDL
Taille des ménages				
Personnes seules	36%	35%	34%	26%
2 personnes et plus	64%	65%	66%	74%
Taille des résidences				
1 pièce	3%	2%	1%	0%
2 pièces	8%	7%	4%	5%
3 pièces	16%	15%	14%	12%
4 pièces	30%	30%	29%	30%
5 pièces	43%	46%	52%	53%

Source : INSEE PictOstat, 2021

- Au sein de la CC CLA, où la proportion de personnes seules est la plus forte, avec 36% de la part des ménages, les logements de 1 à 2 pièces ne représentant que 11% du parc de résidences principales.
- Dans la CC ASCM, l'ordre de grandeur est le même que pour la CC CLA avec 35% des ménages composés d'une seule personne et 9% du parc de résidences principales.
- La CC PLM présente un pourcentage de personnes seules à peine plus bas (34%) mais un taux de petits logements dans les résidences principales sensiblement plus faible (5%). C'est l'EPCI où l'écart est le plus marqué.
- Enfin, avec un taux de 5% de petits logements également dans le parc de résidences principales, la CC TDL présente toutefois une part nettement plus faible de personnes seules (26%) que les trois autres EPCI. L'écart est cependant sensible avec une proportion de personnes seules 5 fois plus importante que celle des petits logements.

Les données de l'INSEE ne sont pas aussi précises s'agissant de la taille des ménages que s'agissant de la taille des logements. En effet, les données sont disponibles pour le nombre total de ménages et le nombre de personnes seules, mais pas pour le nombre de ménages composées de 2 personnes, de 3 personnes, etc.

Un parc social public en tension

Un parc quasi-saturé et présentant un profil très social

Le SCoT du Pays Lauragais compte 2 794 logements sociaux publics en 2023, présentant un taux de vacance très faible (3,8%) bien que très légèrement supérieur à la moyenne de l'Occitanie (3,2%).
La composition du parc de logements sociaux publics du Pays Lauragais présente un profil un peu plus favorable au public le plus en difficulté que l'ensemble du parc de l'Occitanie : 15,4% de PLAI et assimilés pour le Pays Lauragais contre 11,8% pour l'Occitanie et 4,1% de PLS et autres contre 7,6% pour l'Occitanie.

Le parc social par financement initial - SCoT - 2023

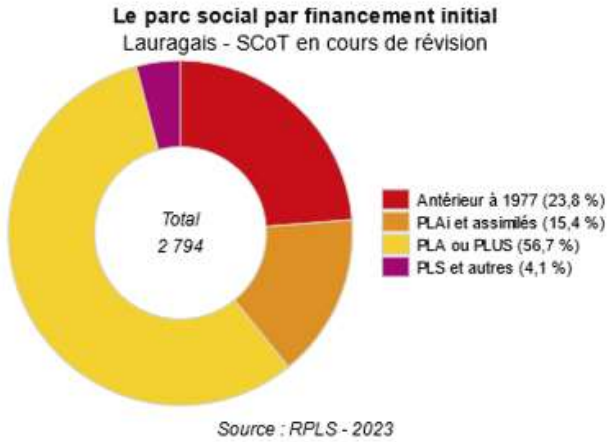

Source : RPLS 2023

Définitions :
- PLS : prêt locatif social, accessible aux ménages les moins en difficulté financière
- PLUS : prêt locatif à usage social, réservé aux demandeurs dont le plafond de revenu est médian
- PLAI : prêt locatif aidé d'intégration, accessible aux moins favorisés, car ayant les loyers les plus faibles permis par des aides plus importantes à la construction

Une demande en logements sociaux publics non satisfaite, particulièrement pour les logements de petite taille

La notion de pression sur les logements sociaux mesure le rapport entre le nombre de demandes et le nombre d'attributions (pression sur les logements sociaux = nombre de demandes/nombre d'attributions).

Au cours des 10 dernières années, cette pression s'est considérablement accrue sur le territoire du Pays Lauragais, passant de 1,8 en 2014 à 5,9 en 2023, avoisinant le niveau constaté sur l'ensemble de l'Occitanie en 2023 (6,2).

Il est à noter que cette pression est particulièrement forte pour les logements de 2 pièces, dont le niveau atteint 10,3 en 2023 (contre 8,9 en moyenne sur l'Occitanie). Cette donnée est à mettre en rapport avec le fait que près de la moitié (46,2%) des ménages qui ont demandé un logement social sur le territoire en 2023 sont des personnes seules.

Plus problématique encore : les demandes insatisfaisantes en fin d'année s'accumulent, passant de 692 demandes en 2014 à 1564 en 2023, soit une augmentation de +126% sur cette période.

La comparaison entre les EPCI fait ressortir que c'est la communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois qui présente la pression sur les logements sociaux la plus forte, suivie dans l'ordre décroissant par Terres du lauragais, Aux Sources du canal du Midi et Piège Lauragais Malepère. Cependant, c'est dans la communauté de communes Terres du Lauragais que la pression sur les logements de 2 pièces est maximale, suivie par Castelnaudary Lauragais Audois, Piège Lauragais Malepère et Aux Sources du canal du Midi.

Pression et demande de logements sociaux - 2023

EPCI	niveau de pression* pour l'ensemble des logements sociaux publics	niveau de pression pour les logements sociaux publics de 2 pièces	demandes pour un logement social public en stock fin 2023
CC Aux Sources du canal du Midi	4,2	6,9	293
CC Castelnaudary Lauragais Audois	8,5	11,2	619
CC Piège Lauragais Malepère	3,8	8,6	196
CC Terres du Lauragais	6,4	15	456

Source : RPLS 2023

La demande pour les logements sociaux d'une pièce n'est pas disponible à l'échelle du Pays Lauragais. Trop faible en volume, elle est couverte par le secret statistique

Des secteurs marqués par de l'habitat ancien voire insalubre

Selon les fichiers fonciers du Cerema au 1er janvier 2023, parmi les 57 087 habitations du Pays Lauragais en 2023, 3,6 habitations sur 10 ont été achevés avant 1945 et peuvent être considérées comme de l'habitat ancien ; 3,2 habitations sur 10 ont été achévées entre 1945 et 2000 et enfin 3 habitations sur 10 datent des années 2000 à aujourd'hui.

L'état d'entretien des habitations du Pays Lauragais indique que :

- 9 356 habitations ont un état d'entretien «dégradé » (comprenant passable, médiocre ou mauvais), soit 16,4 % des habitations sur l'ensemble du territoire du Lauragais,
- 55,6 % des habitations a un état d'entretien bon,
- 20,8 % des habitations a un état d'entretien assez bon,
- et 7,1 % sont indéterminés.

En 2023, sur l'ensemble du parc de logements, les 16 % du parc de logements en état dégradé s'expliquent principalement par l'âge des constructions : en effet, 90 % des habitations en état dégradé ont été achevées avant 1945.

Le besoin de rénovation de l'habitat dégradé construit avant 1945 n'est pas identique dans le Lauragais :

- Piège-Lauragais-Malepère et Aux sources du Canal du Midi comprennent 41,4 et 46,1 % d'habitats dégradés;
- Castelnaudary Lauragais Audois à 38,9 %;
- Terres du Lauragais : 36,5 % d'habitats dégradés.

Une consommation moyenne en énergie primaire des logements importante

Les sources de données disponibles sur le territoire du Lauragais permettent d'évaluer statistiquement les étiquettes de performance énergétique (DPE) des logements en 2023 ainsi que la consommation moyenne en énergie.
Le DPE a fait l'objet d'une réforme entrée en vigueur le 1er juillet 2021, dont une des principales évolutions a été d'intégrer un double-seuil prenant en compte les émissions de gaz à effet de serre dans l'étiquette DPE.

Le Diagnostic de Performance Énergétique 2023

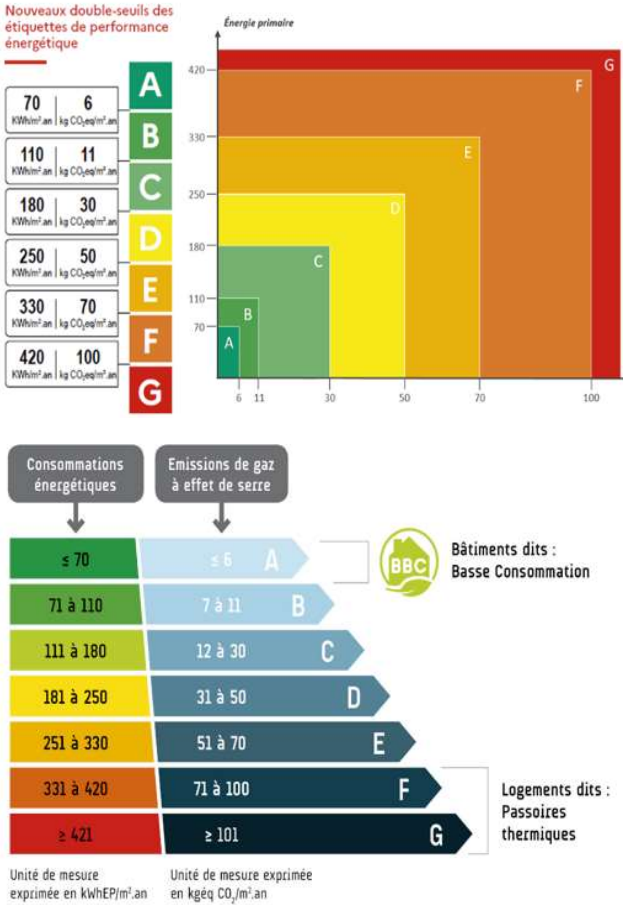

Source : Ademe - Observatoire Diagnostic de Performance Energétique - Audit Energétique - 2023

La zone climatique est la zone du territoire français définie par la RE 2020 (Réglementation Environnementale) pour déterminer la consommation d'énergie moyenne d'un bâtiment. 8 Zones = H1, H2 et H3 > fonction des températures en période hivernale, déclinées en a, b, c et d en fonction des températures estivales. S'agissant du PETR du Pays Lauragais, le territoire se trouve dans deux zones, à savoir H3 pour l'Aude et H2c pour la Haute-Garonne et le Tarn.
Les données issues de cet observatoire sont obtenues en interrogeant les données brutes de la base de données DPE qui contient l'ensemble des DPE effectués par les diagnostiqueurs immobiliers. Les données mises à disposition sont les données brutes saisies par les diagnostiqueurs et non collectées par l'ADEME elle-même. Leur interpré-

tation doit dont être faite avec précaution.
En effet, tous les biens ne sont pas dotés d'un DPE (obligatoire pour vente, location ou achèvement d'une nouvelle construction) et donc la base de données DPE ne couvre pas l'ensemble du parc immobilier et elle n'en est pas représentative.
Les données ne permettent donc pas de conclure quant à la performance énergétique et environnementale du parc dans son ensemble.
Pour estimer la performance énergétique et environnementale de l'ensemble du parc français et la distribution nationale des classes DPE, un travail de redressement des données doit être fait. Il nécessite l'utilisation de la base de données DPE mais aussi l'utilisation d'autres bases de données comme par exemple, le répertoire de logements de l'Insee « Fidéli » ou encore les distributions d'énergies principales de chauffage des résidences principales estimées par le recensement de la population.

La Consommation Moyenne en Énergie Primaire (CMEP) des logements dans le Lauragais est inférieure à celle de la zone climatique à laquelle appartient le territoire. En 2023, le Pays Lauragais dénombre 3 850 DPE dont 56 % concernent les catégories C et D pour une Consommation Moyenne en Énergie Primaire de 182 kWh/m²/an. Les DPE réalisés pour des logements extrêmement consommateurs d'énergie (catégories E, F et G) représentent 23 %.

À l'échelle des EPCI, les tendances sont assez similaires :
- Piège-Lauragais-Malepère : 644 DPE recensés pour une CMEP de 183 kWh/m²/an (catégorie C et D en majorité),
- Castelnaudary Lauragais Audois : 1365 DPE recensés pour une CMEP de 172 kWh/m²/an (catégorie C et D en majorité),
- Aux sources du Canal du Midi : 731 DPE recensés pour une CMEP un pleu plus élévée de 202 kWh/m²/an (catégorie C, D et E en majorité).
- Terres du Lauragais : 1 110 DPE recensés pour une CMEP de 181 kWh/m²/an (catégorie C et D en majorité).

En ce qui concerne les Gaz à Effet de Serre (GES) pour les 3 850 bâtiments ayant eu un DPE, il s'avère qu'à l'échelle du Lauragais l'Émission de GES Moyenne (EGESM) est de 12 kgéq CO2/m²/an. Cette donnée est inférieure à la moyenne de l'Occitanie (17 kgéq CO2/m²/an) ou encore à la zone climatique à laquelle appartient le Lauragais (18 kgéq CO2/m²/an). Les bâtiments émettant le plus de GES sont les plus anciens de catégories D, E, F et G qui est de 111 kgéq CO2/m²/an.

Par EPCI, les émissions de GES moyennes sont de 10 à 11 kgéq CO2/m²/an sauf pour Aux sources du Canal du Midi qui est de 16 kgéq CO2/m²/an.

LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La politique de l'habitat est une politique transversale qui est au cœur d'enjeux sociaux et territoriaux. La politique publique de l'habitat a pour objectif de faciliter l'accès au logement à tous et pour tous les moments de la vie.

La planification de l'habitat

Le département de la Haute-Garonne et l'État ont révisé et adopté conjointement les 3 documents cadre de la politique habitat en 2019 pour la période 2020-2026 :

- Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) , qui est en cours de révision ;
- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) ;
- Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV).

Ces documents sont regroupés au sein du Plan Habitat composé :
- d'un diagnostic commun aux 3 documents ;
- de 3 documents d'orientations propres à chaque schémas ;
- de 7 cahiers de territoires qui déclinent diagnostic, objectifs, prescriptions et recommandations à l'échelle de chaque territoire.

Le Plan Départemental de la Haute-Garonne 2020-2026

Le Plan Départemental de l'Habitat de la Haute-Garonne est organisé autour de 5 axes :

Axe 1 - Produire et diversifier pour mieux répondre aux besoins en logements des Hauts-garonnais
- Répondre au défi des besoins : le logement pour tous
- Maintenir une production à haute intensité de logements locatifs abordables
- Amplifier le développement de l'accession abordable
- Se mobiliser autour de l'accès au foncier pour les territoires de demain

Axe 2 - Améliorer, adapter, qualifier l'habitat existant
- Lutter contre le mal logement
- Prévenir la vulnérabilité et agir contre la dégradation des copropriétés
- Amplifier l'action en faveur de l'amélioration énergétique de tous les logements

Axe 3 - Asseoir la solidarité et la cohésion territoriale
- Répondre aux besoins de régulation dans tous les territoires de Haute-Garonne
- Appuyer la revitalisation des bourgs
- Accroître les solidarités territoriales avec le renouvellement urbain et de meilleurs équilibres de peuplement

Axe 4 - Répondre à la diversité des situations résidentielle
- Le logement des jeunes
- Le logement des seniors
- Le logement des personnes en situation de handicap
- De l'urgence sociale aux travailleurs pauvres
- L'amélioration des réponses aux besoins d'ancrage des gens du voyage

Axe 5 - Observer, coordonner, informer et animer : la gouvernance du Plan Habitat 31
- Déployer une véritable animation en appui à la territorialisation et à la coordination de la stratégie habitat
- Consolider et pérenniser l'outil partagé d'observation de l'habitat

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de la Haute-Garonne

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) s'articule autour de 5 axes :
- Maintenir l'effort de production et bien répartir le développement du parc à très bas loyer ;
- Se mobiliser ensemble autour de l'élargissement de l'accès au parc HLM des publics du Plan ;
- Améliorer les capacités à faire face aux besoins d'urgence et impulser la stratégie du logement d'abord ;
- Asseoir une installation durable et réussie dans le logement : l'accompagnement ;
- Éviter l'aggravation des situations : lutter contre le mal logement, anticiper les risques de perte de logement.

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) de la Haute-Garonne

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage s'articule autour de 5 orientations stratégiques :
- La connaissance partagée des besoins ;
- La fluidification et l'amélioration des conditions d'accueil ;
- L'impulsion au développement de solutions adaptées à l'« ancrage »;
- L'amélioration de l'anticipation et de l'organisation des grands passages ;
- L'accompagnement et la mobilisation de l'accès aux droits.

Il prévoit les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés :
- des aires permanentes d'accueil, ainsi que leur capacité ;
- des terrains familiaux locatifs aménagés, destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles, ainsi que le nombre et la capacité des terrains ;
- des aires de grand passage, destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, ainsi que la capacité et les périodes d'utilisation de ces aires.

Le Schéma identifie les places existantes et les objectifs de création d'ici 2026 par Communauté de communes et commune.

Le Schéma Départemental des Solidarités de l'Aude 2021-2025

Suite au Plan Départemental de l'Habitat 2016-2020, le Schéma Départemental des solidarités est la feuille de route de la collectivité en matière de solidarité pour la période 2021-2025. Il a été voté le 18 décembre 2020 par le conseil départemental de l'Aude. Ce plan porte l'intention politique et sociale de la collectivité et se décline en trois volets : transversalité - territoire - thématiques.

Le troisième point s'articule autour de quatre thèmes principaux, eux-mêmes déclinés en 14 axes stratégiques et 90 actions concrètes :
- L'autonomie,
- Le logement,
- L'insertion,
- L'enfance-famille.

Le logement est abordé de manière transversale, tout comme l'est l'insertion. Ainsi, l'humain est placé au coeur de la ré-

flexion engagée, à la fois au regard des publics concernés mais aussi dans la manière de travailler des services et des partenaires sociaux. Avec une seule et même ambition : apporter des réponses concrètes aux difficultés quotidiennes des audois les plus fragiles, notamment les plus jeunes, les seniors ou les familles en situation de précarité.
Dans cette optique, l'observatoire social du département de l'Aude, récemment créé, apportera des données précises et concrètes, indispensables pour évaluer et assurer un suivi régulier dans le temps de ce schéma départemental des solidarités. Ses études menées permettront de mieux connaître les populations et ainsi, de mieux les aider.

Aude 2030, le Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (SDADDT)

Le Département de l'Aude, les intercommunalités et le Comité de Liaison Inter-consulaire ont proposé « un pacte territorial pour l'avenir de l'Aude » s'accordant sur les grands enjeux du territoire, sur une vision prospective globale, mais aussi en s'alliant pour des projets plus locaux et plus opérationnels.

Depuis l'adoption de ce schéma, la répartition des compétences entre collectivités a évolué, les 3 objectifs stratégiques partagés restent d'actualité :
- Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire,
- Soutenir son développement,
- Valoriser les patrimoines naturel, historique et touristique

Dans cette même logique collective, et en complémentarité de ces axes, le Département de l'Aude a depuis, dans le cadre de schémas spécifiques, porté et approfondi les enjeux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, d'adaptation aux enjeux du changement climatique, de développement de l'emploi local et de cohésion sociale et territoriale du Département.

Dans le cadre de ce contrat et dans le respect de ses compétences, des schémas sectoriels départementaux et de ses principes d'intervention, le Département s'attache notamment à :
- Faciliter l'émergence, la construction et la mise en œuvre de projets notamment ceux contribuant aux enjeux d'équilibres territoriaux et de maintien ou de développement de services à la population ;
- Accompagner techniquement et/ou financièrement les actions inscrites dans ce projet de territoire lorsqu'elles sont cohérentes avec ses priorités d'intervention et ses possibilités ;
- Participer, par la mobilisation de ses outils, de ses moyens et de ses politiques, aux dynamiques collectives proposées par les territoires
- Inciter les porteurs de projets à prendre en compte l'ensemble des enjeux liés au développement durable et notamment au changement climatique dans le cadre de l'application des principes d'éco-responsabilité des aides du Département adoptés en juin 2022.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) du Tarn

Le plan départemental d'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées du Tarn (PDALHPD) contribue à la mise en œuvre du droit au logement des tarnais en agissant pour que les personnes en situation de précarité ou de fragilité puissent accéder et se maintenir dans un logement autonome et décent.

Le présent plan 2020-2025 co-piloté conjointement par l'Etat et le Département est issu de la fusion du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion et du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées voulue par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès à un logement et à un urbanisme rénové.

Ce document d'orientation des politiques publiques se situe dans le cadre du plan quinquennal pour le« logement d'abord», la lutte contre le sans abrisme et de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
Se loger est une des conditions pour construire son projet de vie, son parcours d'insertion, accéder à l'autonomie personnelle et familiale pour vivre dignement.
Pour être un facteur de réussite, ce plan se donne comme objectifs de:
- Coordonner les interventions des nombreux acteurs et d'améliorer leur information et leur con naissance,
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement,
- Mobiliser une offre adaptée aux besoins du public,
- Améliorer la qualité du logement en résorbant l'habitat indigne et énergivore.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) est organisé autour de 3 grandes orientations :
- Orientation A : Développer et mobiliser une offre d'hébergement et de logement adaptée aux besoins,
- Orientation B : Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des ménages prioritaires,
- Orientation C : Assurer la coordination et la lisibilité des actions de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique en tenant compte des difficultés des ménages les plus précaires.

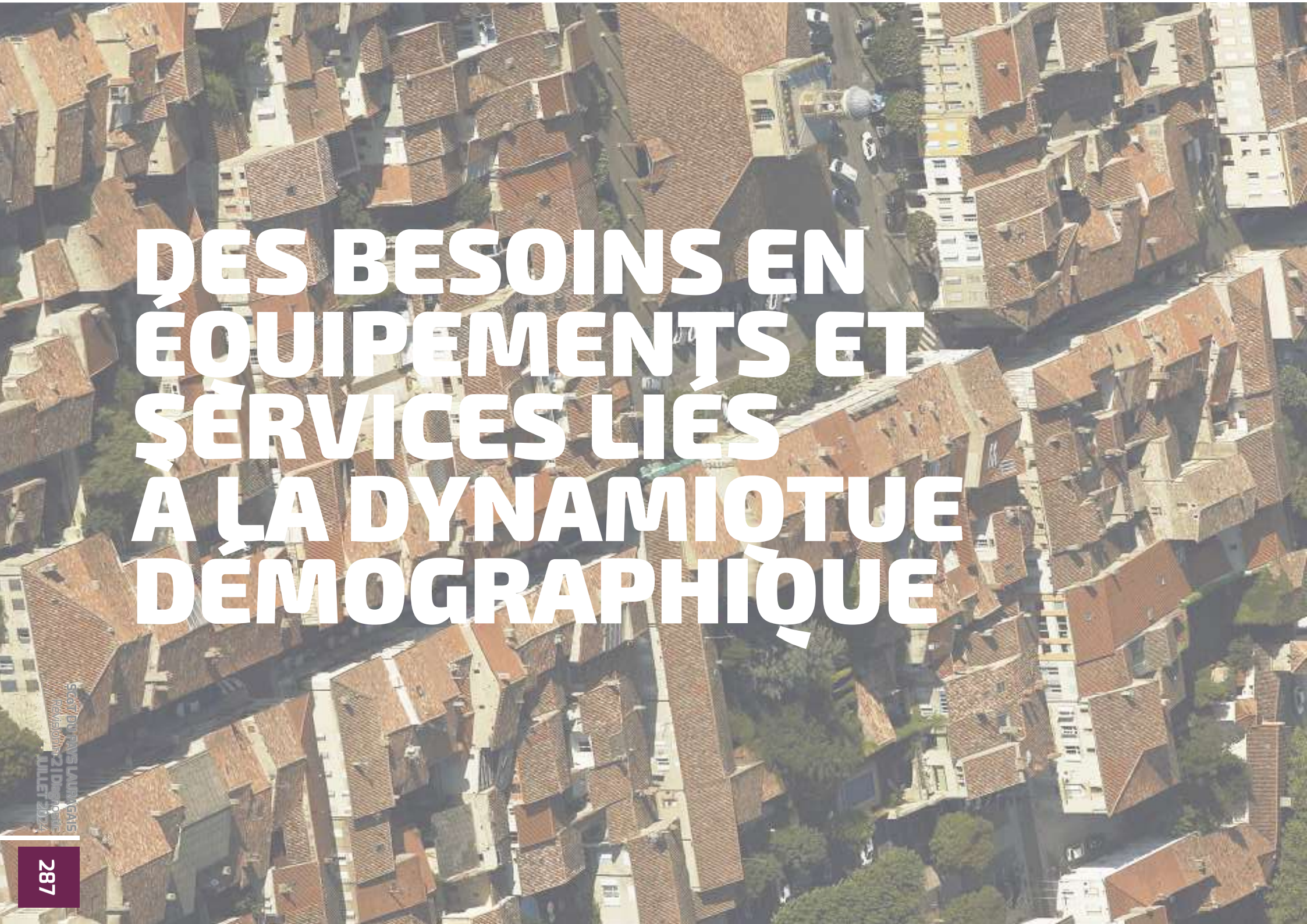

DES BESOINS EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES LIÉS À LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

Ces dernières années, le Pays Lauragais s'est développé et a accueilli de nouveaux habitants. Dans ce contexte, l'offre en équipements et en services a évolué pour répondre aux besoins du territoire.

LES ÉQUIPEMENTS DANS LE LAURAGAIS

En 2021, 3 992 équipements ont été recensés par la Base Permanente des Équipements (BPE) sur l'ensemble du territoire.

La répartition des équipements dans chaque commune du Pays Lauragais

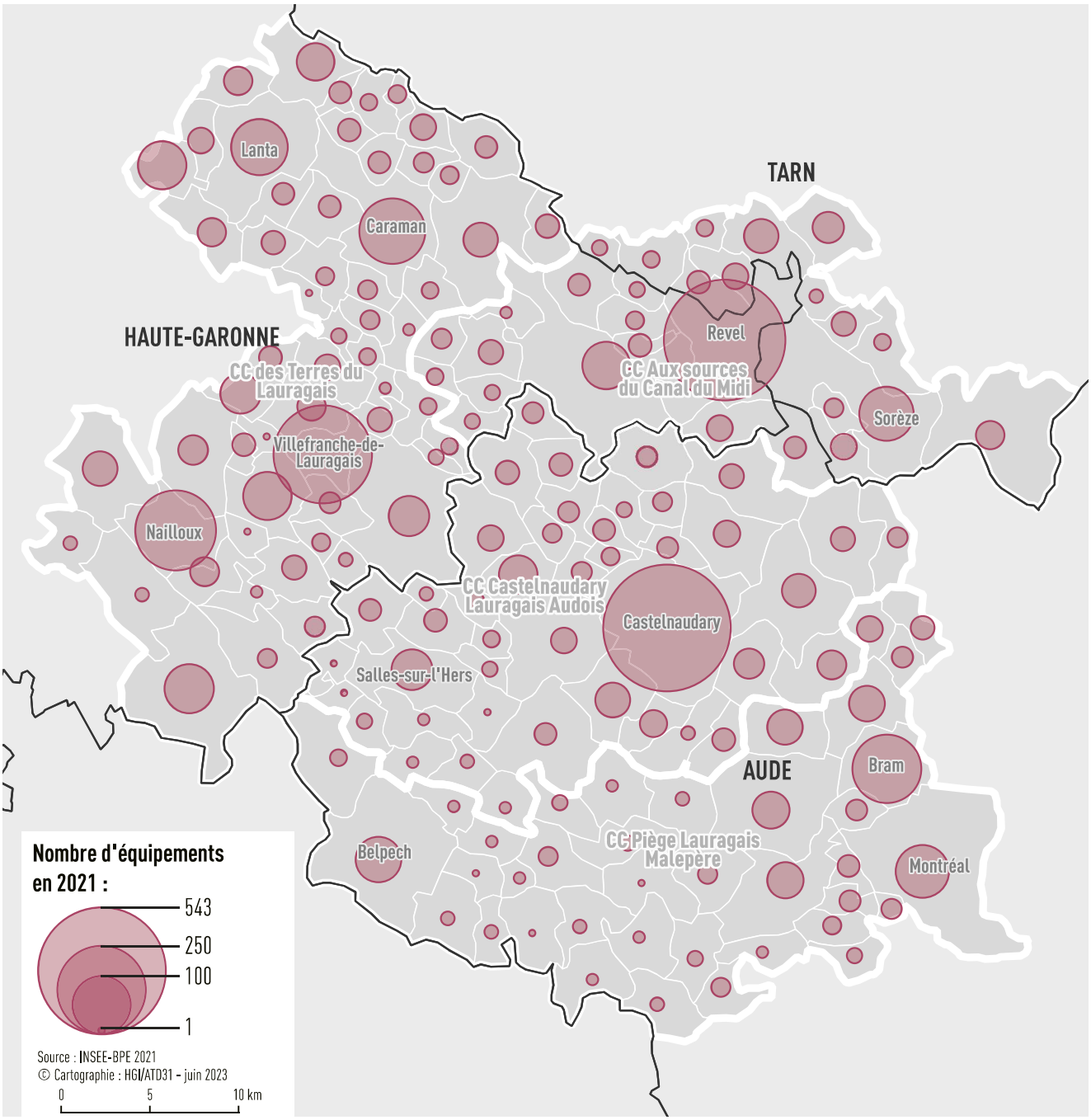

Le ratio habitants par équipement à l'échelle du SCoT est de 26,9 habitants pour 1 équipement. Le ratio est plus favorable dans le Pays du Sud Toulousain (23) et dans le Pays Comminges Pyrénées (20). Le ratio le plus favorable est celui d'Aux Sources du Canal du Midi avec 24,5 habitants pour 1 équipement, à l'inverse, le plus défavorable est celui de Piège-Lauragais-Malpère.

Ratio habitants par équipement en 2021

Territoire	Ratio habitants / équipement
Castelnaudary Lauragais Audois	27,7
Terres du Lauragais	27,4
Aux sources du Canal du Midi	24,5
Piège-Lauragais-Malepère	28,3
SCOT du Pays Lauragais	26,9

Source : INSEE BPE - 2021

À l'échelle des quatre EPCI, en 2021, la répartition des équipements est assez hétérogène. Il y a deux fois moins d'équipements dans la Communauté de communes de Piège-Lauragais-Malepère (15 %) qu'au sein de la Communauté de communes des Terres du Lauragais (38 %). Les Communautés de communes aux sources du Canal du Midi et de Castelnaudary Lauragais Audois représentent chacune près d'un quart des équipements du SCoT du Pays Lauragais.

Les équipements par EPCI en 2021

EPCI	Nombre d'équipements en 2021
Castelnaudary Lauragais Audois	887
Terres du Lauragais	1 005
Aux sources du Canal du Midi	1 528
Piège-Lauragais-Malepère	579
SCOT du Pays Lauragais	3 992

Source : INSEE BPE - 2021

La répartition des équipements par EPCI

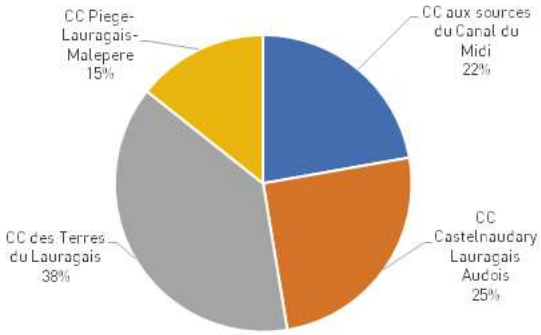

Source BPE 2021

Sur les 167 communes du SCoT, 90 communes disposent de moins de 10 équipements, soit 53 % des communes.
À l'inverse, 6 communes disposent de plus de 100 équipements : Caraman (132), Bram (145), Nailloux (204), Villefranche-de-Lauragais (314), Revel (489) et Castelnaudary (543).

La répartition par typologie des équipements montre que la moitié d'entre eux sont liés à des services aux particuliers (banque, assurances, etc.). Le deuxième secteur le plus important est le secteur de la santé qui représente 1 équipement sur 5. Les sports, loisirs et culture ainsi que le commerce représentent 13 % et 11 % des équipements. Enfin, l'enseignement, le tourisme et les transports et déplacements constituent 6 % des équipements.

Les équipements par typologies en 2021

SCoT du Pays Lauragais	Nombre d'équipements en 2021
Commerces	443
Enseignement	134
Santé	848
Services aux particuliers	1 967
Sports, loisirs et culture	498
Tourisme	55
Transports et déplacements	47

Source : INSEE BPE - 2021

La répartition des équipements par typologie dans chaque EPCI

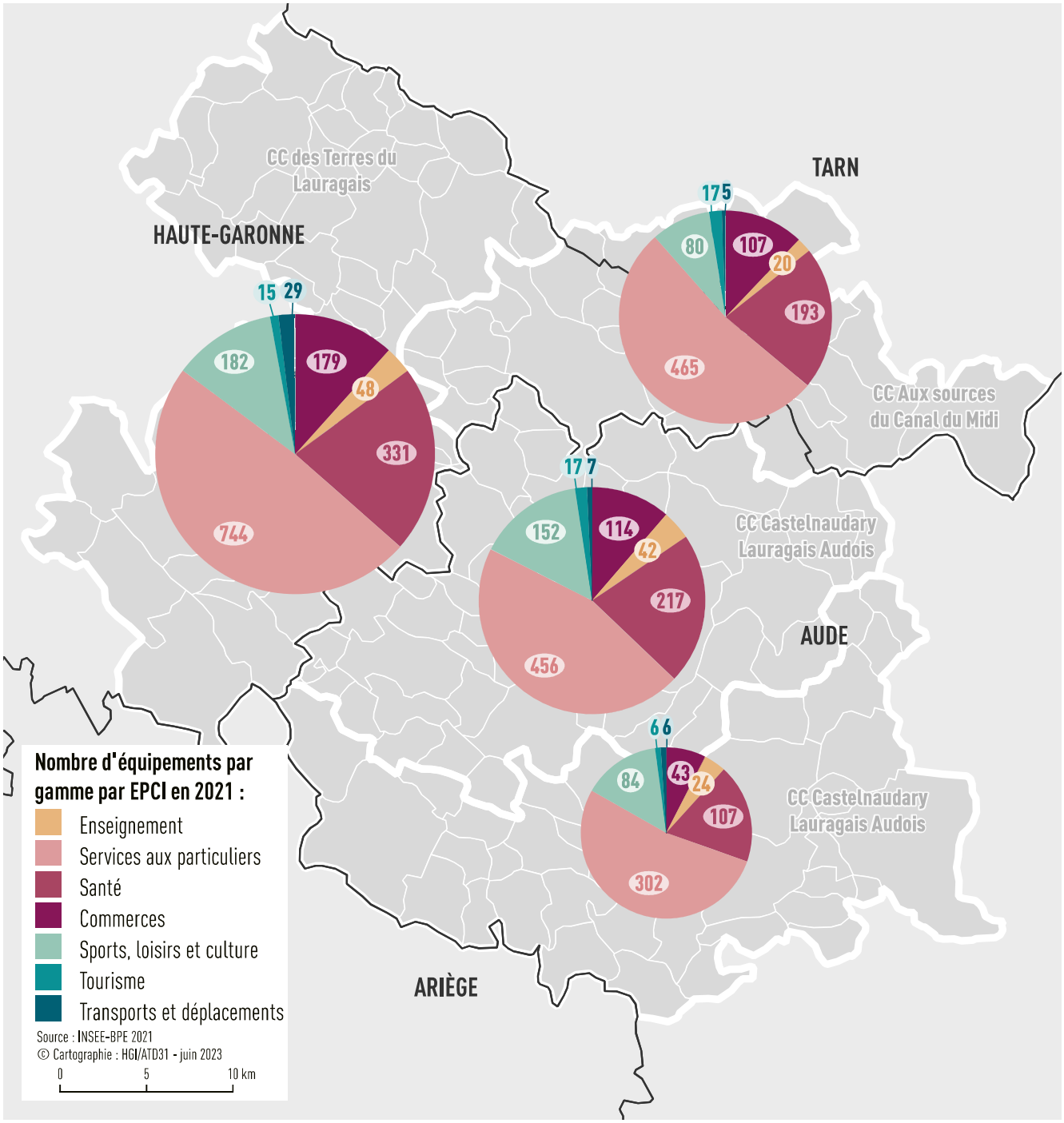

Les 3 992 équipements présents dans le Lauragais sont également catégorisés par gamme de proximité, intermédiaire, supérieure et hors gamme , chacune regroupent les équipements ayant une logique d'implantation similaire : gamme de proximité, intermédiaire, etc.

Équipements du SCoT Lauragais par gamme en 2021

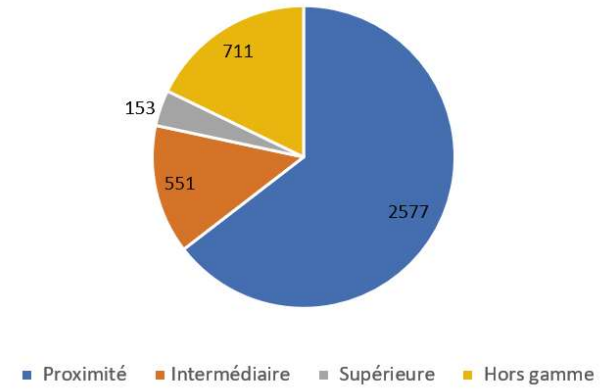

Source : BPE -2021

Le territoire compte 65 % d'équipements de proximité, soit 2 577 équipements. Les équipements supérieurs sont quant à eux peu nombreux : 4 % des équipements totaux. Les CC de CLA et TDL possèdent le plus d'équipements de la gamme supérieure.

Équipements des EPCI par gamme en 2021

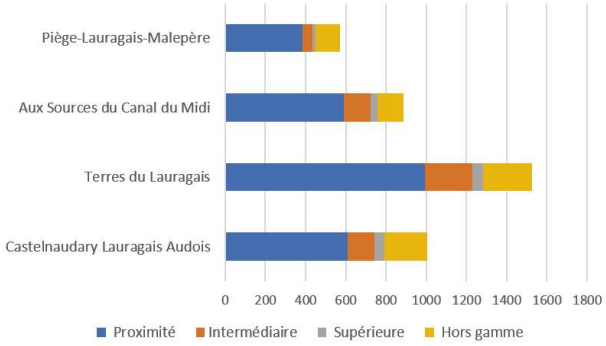

Source : BPE -2021

La part des équipements de proximité s'élève à 65 % du total des équipements du Lauragais et regroupe des services qui sont présents dans le plus grand nombre de communes, par exemple les écoles maternelles.

La part des équipements intermédiaires s'élève à 14 % et peut regrouper les équipements suivants : collège, orthophoniste, police, gendarmerie, supermarché.

Enfin, la part des équipements supérieurs s'élève à 4 % et comprend : lycée, maternité, hypermarché, agence Pôle Emploi.... Ils sont plus rarement implantés et plus souvent situés dans les principales villes. Le périmètre des équipements de la gamme supérieure s'étend au-delà de la commune et/ou de l'EPCI.

La part des équipements hors gamme s'élève à 18 % et concerne tous les équipements qui ne rentrent pas dans les 3 premières gammes.

Les équipements à destination des plus jeunes ©VincentPhotographie

**La base permanente des équipements (BPE) est une base à vocation statistique. Elle répertorie un large éventail d'équipements et de services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France. Elle porte sur plus de 180 types de services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs, culture et tourisme. La BPE est construite à partir de sources administratives diverses. Elle rassemble des données sur des points d'accès aux services destinés à la population, ou « équipements », localisés à des niveaux géographiques fins : communes, territoires infra-communaux (Iris) et coordonnées (x,y) pour la plupart des types d'équipement. Elle différencie :*

- Les équipements de la gamme de proximité, par exemple : boulangerie, bureau de poste, école, médecin généraliste, bibliothèque, etc.

- Les équipements de la gamme intermédiaire, par exemple : supermarché, police, piscine, collège, etc.

- Les équipements de la gamme supérieure, par exemple : hypermarché, lycée, spécialistes de santé, urgences, cinéma, etc.

- Les équipements hors gamme : sont ceux qui ne sont pas classés dans les gammes précitées ou qui sont supprimés.

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Précautions de lecture quand aux données utilisées pour la petite enfance :
Le territoire est sur trois départements et la récolte des données n'a pas permis d'uniformiser les millésimes qui varient selon les EPCI ou selon la donnée.

Sur le territoire du SCoT, 5 817 naissances sont recensées sur 2015-2021.

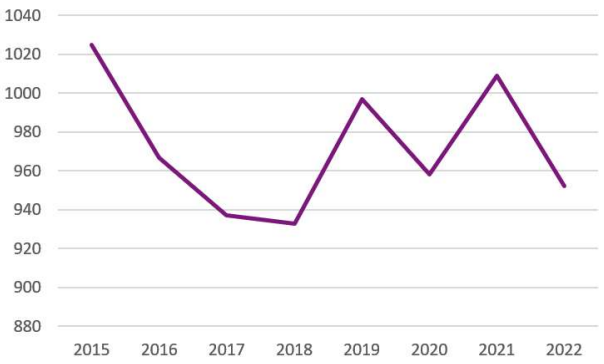

Source : Insee - Etat civil 2015-2021

Les établissements d'accueil du jeune enfant comprennent des établissements d'accueil collectif occasionnel et régulier, dont les micro-crèches. La gestion peut être associative, privée ou publique (et dans ce dernier cas, relever de la commune ou de l'EPCI). En 2022, le territoire du SCoT du Pays Lauragais compte 32 établissements d'accueil du jeune enfant représentant une capacité d'accueil de 684 places.

Les capacités des établissements d'accueil du jeune enfant par gestion en 2022

Type de gestion	Etablissements	Capacité accueil
Association	9	179
Commune ou EPCI	15	399
Privée	8	106
Total SCoT	32	684

Source : CD31, EPCI

Assistantes maternelles agrées en 2022

Territoire	Nombre d'assistantes maternelles	Capacité accueil
Castelnaudary Lauragais Audois	91	264
Terres du Lauragais	247	814
Aux sources du Canal du Midi	71	226
Piège-Lauragais-Malepère *	51	140
SCoT	409	1 304

Source : CD31, EPCI
Données 2024 pour CC PLM et ASCM*

Les assitantes maternelles pour le SCoT sont au nombre de 460 et peuvent accueillir 1 444 enfants, soit une moyenne d'environ 3 enfants par assistante.
La population de moins de 3 ans dans le SCoT s'élève à environ 3 000 enfants.
Le tableau ci-dessous reprend la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans pour des modes d'accueil formels en 2021 : assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers, salarié(e) à domicile, accueil en EAJE (collectif, familial et parental, micro-crèches), et école maternelle.

Crèche de Maureville

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans (en%) - 2021

Territoire	Taux de couverture global par commune des EPCI pour 100 enfants
Castelnaudary Lauragais Audois	53,17
Terres du Lauragais	70,29
Aux sources du Canal du Midi	57,48
Piège-Lauragais-Malepère	53,19
SCoT	58,50

Source : ONAPE 2021

Pour autant, l'offre ne répond pas pleinement à la demande puisque des listes d'attente existent. Ainsi, le taux de couverture est bien meilleur sur Terres du Lauragais que dans les autres EPCI. Il a été remonté des lacunes dans l'offre des EPCI audois. En particulier, sur Piège Lauragais Malepère, des difficultés existent pour trouver une place en crèche dans un délai raisonnable et à proximité de chez soi, d'autant que, pour les habitants du centre-sud du territoire, les établissements de l'EPCI ne sont pas les plus proches. Or les dérogations pour obtenir une place à Mirepoix ou à Belvèze-du-Razès sont difficiles à obtenir.

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

En 2023, selon les sources de l'académie de Toulouse et Montpellier, 119 établissements scolaires sont présents au sein du PETR du Pays Lauragais (contre 127 en 2015). Toute la gamme des établissement est représentée (maternelle, élémentaire, collège et lycée).

Sur l'ensemble du territoire, 9 538 enfants sont scolarisés dans un établissement relevant des écoles.
Le Pays compte 10 collèges. Chaque EPCI en compte au moins un. L'effectif de l'ensemble des collèges atteint 4 928 élèves en 2023.
Les 6 lycées du territoire se répartissent sur les Communautés de Communes (sauf Piège-Lauragais-Malepère pour un effectif total de 3 383 élèves.

Nombre d'écoles et effectifs en 2023

Territoire	Nombre d'école			Effectifs des écoliers		
	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé
Aux sources du Canal du Midi	15	14	1	1 651	1 427	224
Castelnaudary Lauragais Audois	30	29	1	2 297	2 142	155
Terres du Lauragais	41	38	3	4 366	4 171	195
Piège-Lauragais-Malepère *	17	17	0	1 224	1 224	0
SCoT	103	98	5	9 538	8 964	574

Source : Académie de Toulouse et Montpellier 2023

Nombre de collèges et effectifs en 2023

Territoire	Nombre de collège			Effectifs des collégiens		
	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé
Aux sources du Canal du Midi	2	1	1	693	527	166
Castelnaudary Lauragais Audois	3	2	1	1 246	1 080	166
Terres du Lauragais	4	4	0	2 373	2 373	0
Piège-Lauragais-Malepère *	1	1	0	616	616	0
SCoT	10	8	2	4 928	4 596	332

Source : Académie de Toulouse et Montpellier 2023

Nombre de lycées et effectifs en 2023

Territoire	Nombre de lycée			Effectifs des lycéens		
	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé
Aux sources du Canal du Midi	2	2	0	707	707	0
Castelnaudary Lauragais Audois	3	2	1	1 790	1 608	182
Terres du Lauragais	1	1	0	886	886	0
Piège-Lauragais-Malepère *	0	0	0	0	0	0
SCoT	6	5	1	3 383	3 201	182

Source : Académie de Toulouse et Montpellier 2023

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES PERSONNES ÂGÉES

Nombre et évolution de la population des 65 ans et plus entre 2014 -2020 / Part de la population totale par âge en 2014-2020

Population des personnes âgées de 65 ans et plus				75 ans et plus			Part dans la population totale			
Territoires	2020	2014	Evolution %	2020	2014	Evolution %	% des 65+ pop. 2020	% des 75+ pop. 2020	% des 65+ pop. 2014	% des 75+ pop. 2014
SCoT du Pays Lauragais	22 425	19 778	13,4	10 826	10 418	3,9	21,1	10,1	19,6	10,3
Aux Sources du Canal du Midi	5 783	5 069	14,1	2 912	2 776	4,9	26,7	13,4	24,0	13,1
Castelnaudary Lauragais Audois	6 102	5 331	14,5	3 001	2 821	6,3	22,0	10,8	20,6	10,9
Terres du Lauragais	6 714	5 658	18,6	3 043	2 905	4,7	16,3	7,4	14,9	7,6
Piège-Lauragais-Malepère	3 900	3 720	4,9	1 870	1 916	-2,4	24,3	11,7	23,5	12,1

Source : INSEE RP 2020, 2014

En 2020, le territoire du SCoT compte 22 425 personnes de plus de 65 ans, soit une évolution de + 13,4 % par rapport à 2014, ce qui démontre un vieillissement accru de la population ces dernières années.

- L'EPCI qui connait l'évolution la plus forte des personnes âgées de plus de 65 ans est Terres du Lauragais avec +18,6 %.
- A l'inverse, Piège-Lauragais-Malepère a connu l'évolution la moins forte pour cette même catégorie d'âge : +4,9%.

Les plus de 75 ans sont 10 826 en 2020, soit +3,9 % de plus qu'en 2014 à l'échelle du SCoT.

- En ce qui concerne l'évolution des personnes âgées de plus de 75 ans, seule Piège-Lauragais-Malepère connait une évolution négative de cette population entre 2014 et 2020 (-2,4 %).

Cette baisse est difficile à interpréter. En tout état de cause, au regard du diagramme ci-après, l'EPCI ne présentait pas, en 2020, un défaut de capacité d'accueil au sein des établissements pour les personnes âgées en comparaison du reste du territoire du Pays Lauragais.
Plus généralement, avec une part de 75 ans et plus vivant en établissement pour personnes âgées de 14,1% en 2020, le PETR du Pays Lauragais est plutôt bien équipé en comparaison des moyennes de l'Aude (8,7%), de la Haute-Garonne (8,7% également) et du Tarn (10,2%). Pour autant, l'offre ne répond pas pleinement à la demande puisque des listes d'attente existent.

La population des 65 ans et plus à l'échelle du SCoT représente 21,1 % de la population totale, soit +1,5 points par rapport à 2014.

- Par rapport à la population totale en 2020, l'EPCI qui compte le taux le plus fort de personnes âgées de 65 ans et plus est Aux Sources du Canal du Midi,
- A l'inverse, le poids des personnes âgées de plus de 65 ans sur la population totale est le plus faible pour Terres du Lauragais (16,3 %).

La population des 75 ans et plus à l'échelle du SCoT représente 10,1 % de la population totale, soit -0,2 points par rapport à 2014.

Parmi les personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans le Lauragais, seuls 6,7 % d'entre elles vivent dans un établissement pour personnes âgées en 2020. Ce taux augmente avec l'âge : 12, 4 % pour les 75 ans et plus, 36,6 % pour les 90 ans et plus.

Part (%) des personnes âgées vivant dans un établissement pour personnes âgées en 2020 par EPCI

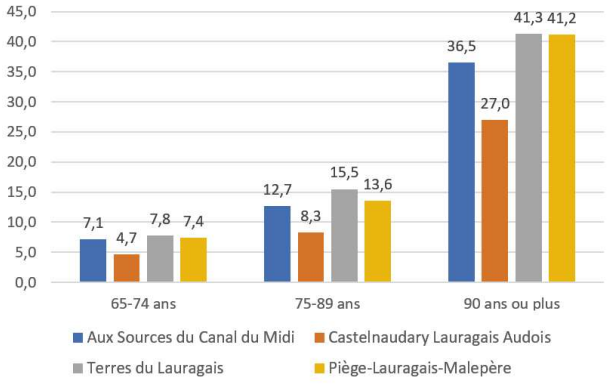

Source : INSEE RP 2020

A l'échelle des EPCI, au sein d'une même catégorie d'âge des disparités apparaissent. Castelnaudary Lauragais Audois possède les taux les plus bas, pour chaque catégorie d'âges, de personnes âgées qui vivent dans des établissements ou services de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale.

Cependant, la communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois est aussi celle où l'augmentation de la capacité d'accueil pour les personnes âgées a été la plus forte

entre 2020 et 2024, comme le montre le tableau ci-dessous.

Capacité d'accueil des personnes âgées et taux d'augmentation 2020-2024

EPCI	Capacité d'accueil en 2020	Capacité d'accueil en 2024	Taux d'augmentation
Castelnaudary Lauragais Audois	345	405	17%
Piège-Lauragais-Malepère	305	319	5%
Terres du Lauragais	573	578	1%
Aux Sources du Canal du Midi	415	462	11%
TOTAL	1638	1764	8%

source : DRESS - FINESS janvier 2024 ; INSEE RP 2020, 2014 et www.data.gouv.fr

En 2024, le territoire du Pays Lauragais compte 26 établissements pour personnes âgées dont une grande majorité d'EHPAD (18). La capacité de ces 26 équipements pour personnes âgées est de 1 764 places.

Nombre d'établissements pour personnes âgées par type en 2024 - SCoT

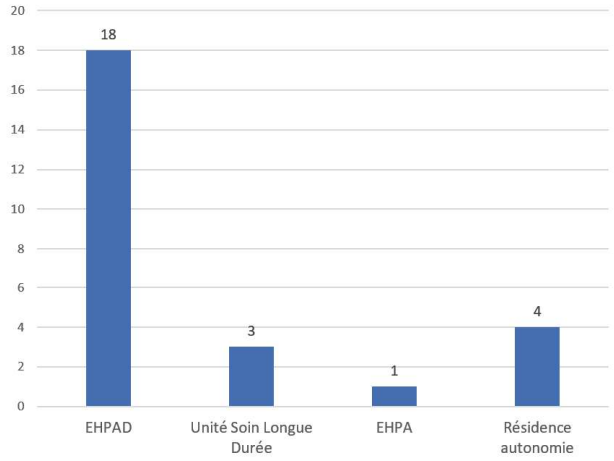

Source : DREES - FINESS janvier 2024

En ce qui concerne les 1 764 places des établissements à l'échelle SCoT, la répartition se fait de la façon suivante :

- les 18 EHPAD comptabilisent 1 376 places,
- les 4 Résidences Autonomie recensent 269 places,
- les 3 Unités de Soin Longue Durée (USLD) comptent 105 places,
- enfin, le seul EHPA du territoire Lauragais possède 14 places.

La répartition de ces équipements pour personnes âgées par EPCI se compose de :

- 8 établissements pour Aux Sources du Canal du Midi pour une capacité de 462 places,
- 7 établissements pour Terres du Lauragais pour une capacité de 578 places,
- 6 établissements pour Castelnaudary Lauragais Audois pour une capacité de 405 places,
- 5 établissements pour Piège-Lauragais-Malepère pour une capacité de 319 places.

La répartition de ces équipements d'accueil pour personnes âgées se répartit de façon hétérogène selon les EPCI.

Nombre des types d'établissements pour personnes âgées et par EPCI en 2024

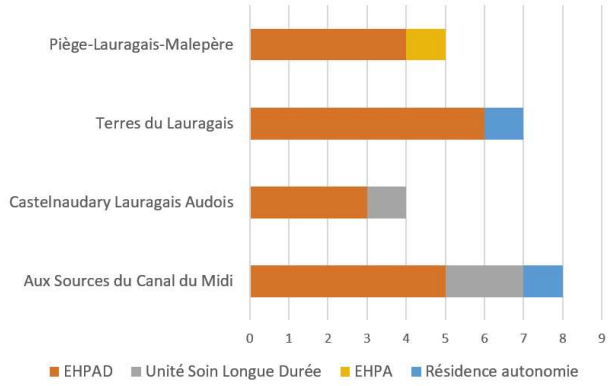

Source : *DREES - FINESS janvier 2024*

Aux Sources du Canal du Midi est le seul EPCI qui compte 3 des 4 types d'établissements pour personnes âgées sur son territoire.

Capacité des établissements pour personnes âgées par type en 2024 - EPCI

Territoire	ASCM	CLA	TDL	PLM
Capacité établissements pers. âgées	462	405	578	319
EHPAD	307	210	554	305
USLD	75	30	-	-
EHPA	-	-	-	14
Rés. autonomie	80	165	24	-

Source : DREES - FINESS janvier 2024 ; Insee RP 2020, 2014

LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Les départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn au regard de leurs compétences en matière d'accès à la santé. A l'échelle du Pays Lauragais de nombreux professionnels de santé couvrent le territoire.

Nombre de médecins et spécialistes en 2022

Territoires	SCoT du Pays Lauragais	Aux Sources du Canal du Midi	Castelnaudary Lauragais Audois	Terres du Lauragais	Piège-Lauragais-Malepère
Médecin généraliste	83	20	17	36	10
Chirurgien dentiste	64	13	18	24	9
Infirmier	194	47	54	57	36
Masseur kinésithérapeute	148	36	38	62	12
Spécialiste en cardiologie	6	1	1	4	0
Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	1	0	0	1	0
Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	3	1	0	2	0
Spécialiste en gynécologie	4	0	2	1	1
Spécialiste en ophtalmologie	1	0	1	0	0
Spécialiste en pneumologie	1	0	0	1	0
Spécialiste en psychiatrie	1	0	0	1	0
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	3	1	0	2	0
Pharmacie	27	5	8	8	6

Source : Insee - BPE 2023 (professionnels de santé référencés au 01/01/2022)

S'agissant plus particulièrement des médecins généralistes, ils étaient 84 au 31/12/2023, contre 94 en 2014 à l'échelle du Pays Lauragais *(source : Fichier National des Professionnels de Santé)*. Avec 8 médecins pour 10 000 habitants, la densité de médecins généralistes est ainsi un peu plus faible sur le territoire du Pays Lauragais que sur l'ensemble de l'Occitanie (9,1 médecins généralistes pour 10 000 habitants).

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Le PETR comporte de nombreux espaces de diffusion et de pratique culturelles avec notamment :

- 25 médiathèques,
- 9 bibliothèques,
- 3 cinémas,
- 17 musées et lieux d'exposition,
- 5 sociétés savantes,
- 4 tiers-lieux dédiés en tout ou en partie à des pratiques culturelles,
- 82 structures privées ou publiques dédiées aux pratiques culturelles amateures (MJC, foyers ruraux, clubs, chorales...) dont 11 établissements d'enseignement artistique (principalement musique et danse).

Les cartes ci-dessous localisent les structures publiques de diffusion et de pratique culturelle ainsi que les MJC.

Localisation des lieux de diffusion culturelle à caractère public - 2025

Localisation de diffusion culturelle à caractère public

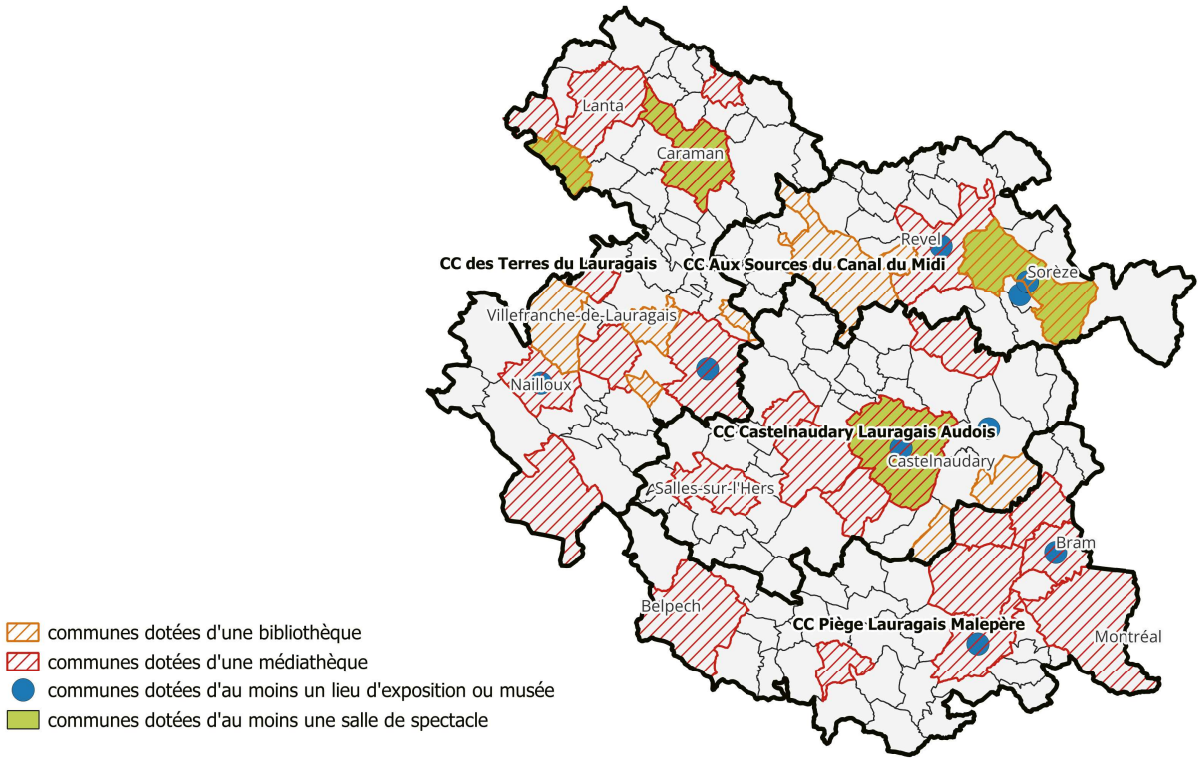

source : PETR, 2025
cartographie : PETR, 2025

Localisation des lieux de pratique culturelles à caractère public et des MJC - 2025

Localisation des lieux de pratique culturelle

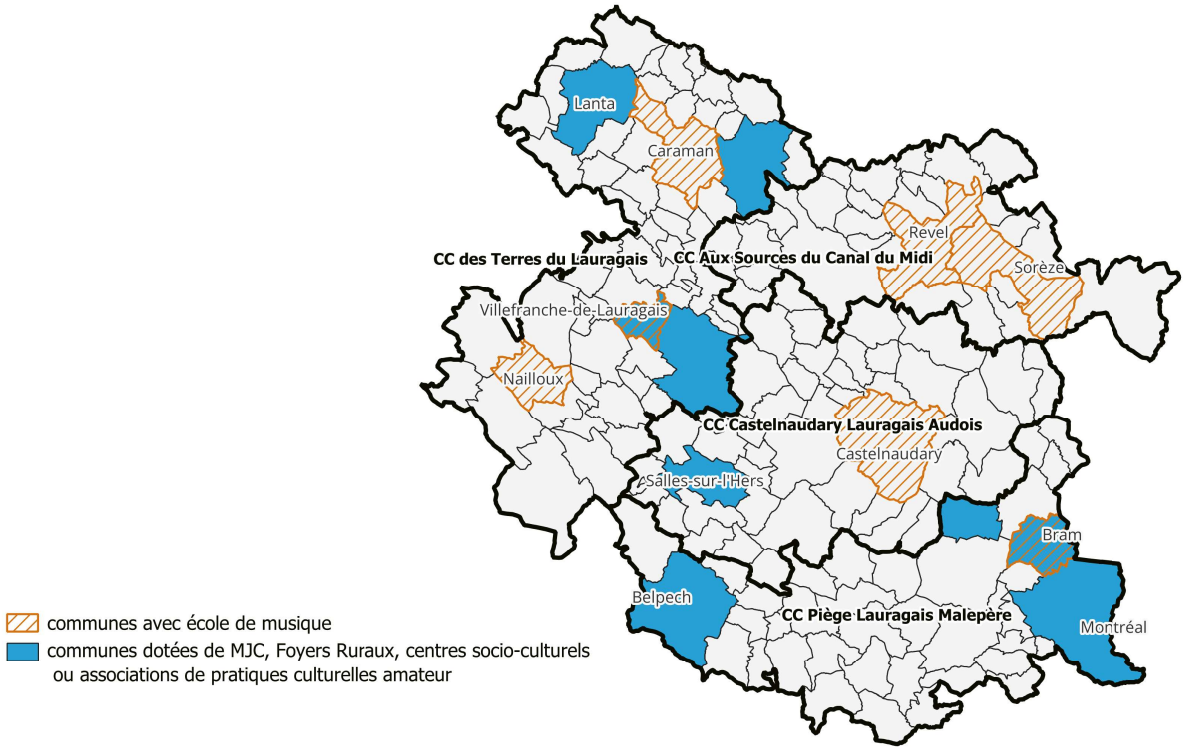

source : PETR, 2025
cartographie : PETR, 2025

Fiche de synthèse | CADRE DE VIE

Pays Lauragais

POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- .Plans Départementaux de l'Habitat ;
- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de Terres du Lauragais et Aux Sources du Canal du Midi ;
- Bourgs-centres ;
- Petites villes de demain.
- Des outils adoptés pour encadrer qualitativement l'urbanisation : 67% des communes du territoire disposent d'un PLU(i) (état des lieux au 30 octobre 2023).

Fiche de synthèse | CADRE DE VIE

Pays Lauragais

ATOUTS DU TERRITOIRE

- Une population encore jeune par rapport à la moyenne régionale.
- Un territoire attractif, occasionnant un flux migratoire positif qui compense un solde naturel négatif.
- Un recul de la vacance des logements caractérisé par :

- une baisse de la part des logements vacants entre 2014 et 2020 (avec un taux toutefois légèrement plus élevé qu'en 2009),
- une baisse du taux de logement vacants depuis moins de deux ans entre 2019 et 2021.

- Un riche patrimoine bâti et des formes urbaines spécifiques au Lauragais.
- Six communes disposent de plus de 100 équipements : Caraman (132), Bram (145), Nailloux (204), Villefranche-de-Lauragais (314), Revel (489) et Castelnaudary (543) ;

POINTS DE VIGILANCE

- Un solde naturel négatif (- 0,1 % sur 2014-2020).
- Une grande disparité dans l'évolution démographique du territoire avec des secteurs proches de l'agglomération toulousaine bénéficiant d'une arrivée importante de population, face à des territoires plus isolés qui observent un déclin de la population.
- Une population vieillissante avec une augmentation des plus de 65 ans et en particulier des plus de 75 ans, ce qui entraîne des besoins spécifiques : en 2020, 6,7 % des personnes de 65 ans et plus vivent dans un établissement pour personnes âgées. Ce taux augmente avec l'âge : 12, 4 % pour les 75 ans et plus et 36,6 % pour les 90 ans et plus.
- Une diminution de la taille des ménages (2,27 habitants /ménage) avec une baisse du nombre de familles et une augmentation des ménages composés d'une seule personne.
- Un revenu disponible moyen inférieur à la moyenne nationale et une précarité présente avec des disparités territoriales.
- Un parc de logement homogène avec 78,2 % du parc total qui possède 4 pièces ou plus et 85,1 % de maisons individuelles.
- Une part non négligeable du parc de logements (16,4 %) considéré comme dégradé.
- Un cadre de vie menacé à la fois par un modèle architectural mono-produit (pavillonnaire) qui rompt avec l'héritage patrimonial et par des zones d'activités d'entrées de villes peu qualitatives sur les plans architectural et paysager.

ENJEUX & DÉFIS

La population du territoire a continué de croître entre 2014 et 2020, tirée par un solde migratoire positif. L'évolution de la population est cependant hétérogène, à la fois entre communes et entre EPCI. Ainsi, la communauté de communes de Piège Lauragais Malepère a vu sa population légèrement décroître sur cette période tandis que celle de Terres du Lauragais a fortement augmenté.

La baisse de la taille des ménages et, plus encore, le vieillissement de la population, sont des évolutions constatées à l'échelle nationale et qui devraient se poursuivre. Ces tendances lourdes doivent être prises en compte aussi bien pour adapter l'offre de logements que pour adapter l'offre d'équipements. En particulier, le vieillissement de la population entraîne une nécessité d'adapter l'habitat (par exemple par le développement des résidences séniors) mais aussi d'assurer une offre suffisante d'établissements pour personnes âgées dans tous les EPCI.

Le parc de logements actuel, s'il est suffisant quantitativement parlant, présente un décalage notable avec les besoins des ménages. Outre le fait qu'un logement sur six est dégradé, la taille des logements et leur accessibilité financière sont pour le moins problématiques. La proportion de petits logements est extrêmement faible en comparaison de la proportion des ménages composés d'une seule personne. Par ailleurs, les demandes de logement social en attente ont plus que doublé en 10 ans pour atteindre le nombre de 1 564 en 2023 et la tension sur la demande en logements sociaux est particulièrement forte pour les logements de 2 pièces. La situation est d'autant plus critique que les bailleurs sociaux sont peu enclins à produire des logements de petite taille.

Qui plus est, alors que le développement du modèle pavillonnaire a altéré la qualité des paysages urbains, la diversification de l'offre de logements peut représenter une opportunité pour préserver et mettre en valeur les formes urbaines traditionnelles des bourgs et des villes du territoire. En effet, des logements de taille modeste peuvent être remis sur le marché à l'issue d'opérations de réhabilitation dans les centres historiques. Quant aux opérations de construction neuve pour de l'habitat collectif ou intermédiaire, à nombre de logements égal, du fait de leur compacité, elles peuvent plus facilement s'insérer dans le tissu urbain existant que les opérations d'habitat individuel pur ; et en cas d'extension, tant que leur densité reste en rapport avec celle du bâti traditionnel, elles sont moins susceptibles de dénaturer la silhouette des bourgs que le modèle pavillonnaire. De plus, dès lors que la commune est dotée d'un PLU, la qualité urbaine est plus facilement maîtrisée pour des opérations d'ensemble que pour des lots libres.

Le patrimoine bâti du pays Lauragais se caractérise aussi par un important bâti agricole traditionnel dont une part est aujourd'hui inutilisée. La question du devenir de ce bâti rural mérite aussi d'être posée dès lors qu'il représente un gisement de logements significatif dans certaines communes et que ce patrimoine peut progressivement disparaître faute d'être utilisé.

MOBILITÉS ET RÉSEAUX

SE DÉPLACER EN PAYS LAURAGAIS

SE DÉPLACER EN PAYS LAURAGAIS

Comme de nombreux territoires, celui du Pays Lauragais demeure fortement soumis à l'influence de l'agglomération toulousaine. Un constat qui se vérifie dans les déplacements domicile-travail.

Les communes bénéficiant d'une proximité avec la Métropole toulousaine ou avec les axes de transports majeurs (voies de chemin de fer, autoroute, ...) connaissent une dynamique plus importante.

Entre dépendances et liaisons avec la métropole toulousaine

Si le territoire du Pays Lauragais se nourrit de nombreuses influences du fait de sa position géographique au sein de l'occitanie, c'est le dynamisme actuel de l'agglomération toulousaine qui influe majoritairement sur ses évolutions territoriales. Un constat qui se renforce en particulier sur ses marges Ouest.

L'agglomération toulousaine constitue le point de convergence des grands axes de communication d'envergure régionale et nationale qu'il s'agisse du réseau routier, de l'étoile ferroviaire ou de la desserte aérienne.
Historiquement, l'agglomération toulousaine s'est développée autour d'un réseau viaire en étoile avec pour centralité Toulouse. Ce réseau routier existant, dense et très maillé, a fait de la voiture personnelle le mode de transport privilégié, la place de la voiture ne tend pas à diminuer.

Depuis 1982, le réseau des voies rapides toulousaines s'est renforcé, ouvrant de très nombreuses opportunités foncières à l'urbanisation. L'étalement urbain de l'agglomération n'a cessé de se développer et les opérations pavillonnaires se sont multipliées. Les échanges entre l'aire urbaine toulousaine et les territoires à sa périphérie se sont amplifiés, augmentant régulièrement le volume de déplacements en véhicule individuel. Par ailleurs, ce réseau en étoile compte peu de liaisons entre les villes moyennes ou entre les communes majeures. De fait, l'accès à des voies rapides nécessite de rejoindre le pôle urbain et son périphérique qui assure la continuité des axes autoroutiers. Les « Transports Collectifs Urbains » offrent une alternative à la voiture pour les habitants de la grande agglomération toulousaine.

Qu'il s'agisse de déplacements longue distance ou locaux, la mobilité sur l'ensemble de l'aire urbaine toulousaine augmente à la fois en nombre et en longueur de déplacements.

Des déplacements domicile-travail tournés vers l'agglomération toulousaine

Selon le recensement de la population de l'INSEE (exploitation complémentaire) en 2020 sur les flux domicile-travail, le Pays Lauragais est un territoire fortement soumis à l'influence toulousaine.
Pour le SCoT Lauragais, en 2020, 44 601 travailleurs de 15 ans ou plus ayant un emploi travaillent en Occitanie et effectuent des trajets quotidiens moyens de 21 minutes et 21 kilomètres.

Parmi eux, 53,9 % restent sur le SCoT Lauragais pour travailler : ce taux diminue puisqu'il était de 57% en 2014. En comparaison aux SCoT Nord et Sud Toulousain qui sont les plus dépendants à Toulouse, le Lauragais garde une bonne partie des travailleurs au sein de son territoire (31 % pour le Nord Toulousain et 40 % pour le Sud Toulousain). À l'inverse, le SCoT Comminges Pyrénées est relativement autonome : 78 % des travailleurs restent sur le territoire. Le SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine garde 95 % des flux domicile-travail sur son territoire. L'attractivité économique de l'agglomération toulousaine capte les populations des SCoT voisins.

Ainsi, pour le Pays Lauragais, 46,1 % des flux domicile-travail s'effectuent hors du Lauragais pour une durée moyenne de 36 minutes et 38 kilomètres. Parmi ces 46,1 %, la population se déplace à 70,7 % vers la grande agglomération toulousaine et 26,6 % en dehors du SCoT (Tarn et Aude essentiellement).

Part des sortants dans les déplacements domicile-travail en 2020

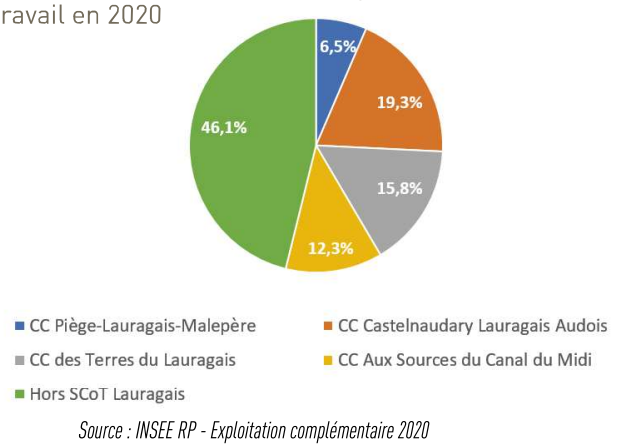

Source : INSEE RP - Exploitation complémentaire 2020

Des différences notables s'observent à l'échelle des flux domicile-travail des sortants au sein des EPCI du Lauragais :

- 19,3 % des actifs du Lauragais travaillent dans la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois pour

- 15,8 % des actifs du Lauragais travaillent dans la Communauté de Communes Terres du Lauragais pour 7 km et 8 min de trajet,
- 12,3 % des actifs sortants travaillent dans la Communauté de communes Aux sources du Canal du Midi pour 6 km et 7 min de trajet,
- 6,5 % des actifs sortants du Pays Lauragais travaillent dans la Communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère,
- Enfin, comme déjà vu précédemment, 46,1 % des travailleurs quittent totalement le SCoT Lauragais pour aller travailler (contre 43 % en 2014).

Les parts de travailleurs sortants dans les EPCI du Lauragais étaient plus fortes en 2014, alors que la part de flux domicile -travail hors SCoT était plus basse.

A l'inverse, par EPCI, il est constaté que les actifs vont travailler hors du SCoT à :

66 % depuis Terres du Lauragais : l'évasion pour les flux domicile-travail est la plus forte pour cet EPCI à la frange directe de l'Agglomération de Toulouse,

- 37,6 % depuis Piège-Lauragais-Malepère,
- 31,5 % depuis Aux sources du Canal du Midi,
- et à 26,4 % depuis Castelnaudary Lauragais Audois.

Pour ce dernier EPCI, la part des trajets domicile-travail vers l'extérieur est la plus faible vers l'extérieur du SCoT. En revanche, la part des trajets internes au SCoT est la plus forte, ce qui traduit son autonomie économique.

Répartition et intensité des flux domicile-travail en 2021

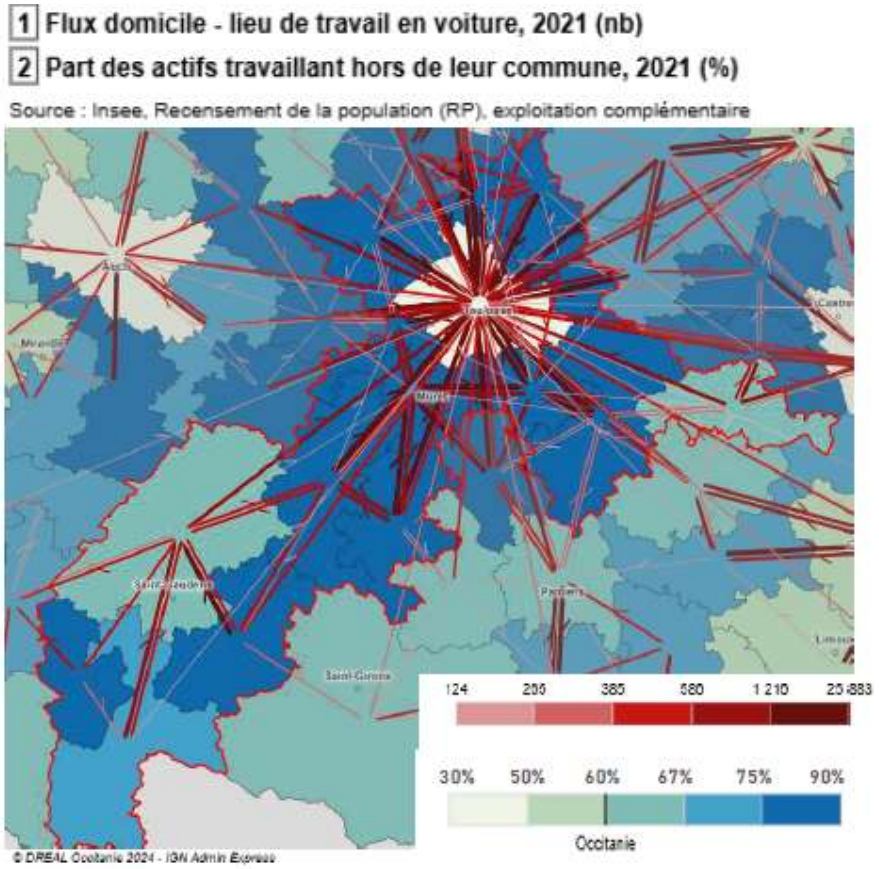

7 km et 8 min de trajet, ce qui montre l'attractivité économique de cet EPCI.

Vers une augmentation de la place de la voiture dans les déplacements

En France, en 2020, la voiture reste de loin le mode de transport privilégié. C'est d'autant plus le cas en région Occitanie où l'utilisation des véhicules automobiles est plus importante : près de 78 % des actifs ayant un emploi en Occitanie utilisent la voiture pour se rendre au travail, contre 70,1 % en France métropolitaine (69,9 % en 2014).
En périphérie des agglomérations, où les transports en commun peinent à desservir de manière efficace les territoires peu denses, la voiture est davantage utilisée qu'en ville. La Haute-Garonne, avec un plus fort développement des transports en communs et des voies ables autour de Toulouse, a une part d'utilisation de la voiture de 72,2 % contre 73,4 % en 2014. Cette part est plus faible (et en baisse) par rapport aux départements plus ruraux du Tarn (83,6 %) et de l'Aude (81,5 %) qui voient la part de la voiture augmenter entre 2014 et 2020.

L'utilisation majoritaire de la voiture soulève un certain nombre de problématiques qui touchent à la fois les individus et les collectivités. Son utilisation s'accompagne de coûts en matière économique, environnementale ou encore en termes de temps de parcours.
Plus globalement, la dépendance à la voiture (et au pétrole) n'est pas sans poser de problèmes en termes de coût économique. Depuis 15 ans, le cours du baril de pétrole a connu de fortes variations. Des pics haussiers ont notamment été observés ces dernières années. Ces tendances se répercutent sur le budget des ménages, d'autant plus touchés que les distances réalisées en voiture personnelle sont importantes.
Sur les temps de parcours, les phénomènes de congestion sur les agglomérations ne cessent de progresser.

À l'échelle du SCoT du Pays Lauragais, en 2020, parmi les actifs sortants, la part de la voiture reste majoritaire dans les déplacements domicile-travail et a augmenté par rapport à 2014 passant de 83,7 à 84,3 %.

Part des modes de transport dans les flux domicile-travail en 2020 à l'échelle SCoT

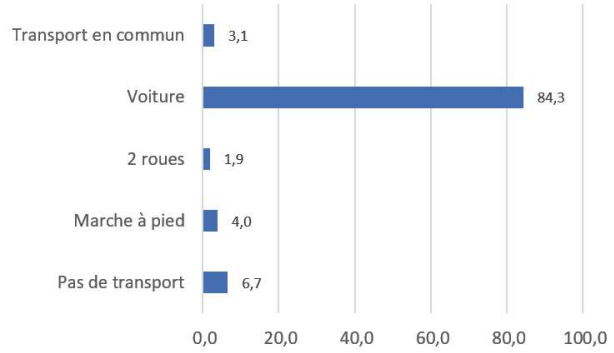

La part d'utilisation des transports en commun, 2 roues, marche et pas de transport a diminué entre 2014 et 2020 au profit de l'automobile.
Dans le détail, l'utilisation des 2 roues se répartit comme suit : 1 % pour les 2 roues motorisées et 0,9 % pour le vélo.

Part des modes de transport dans les flux domicile-travail en 2020 par EPCI

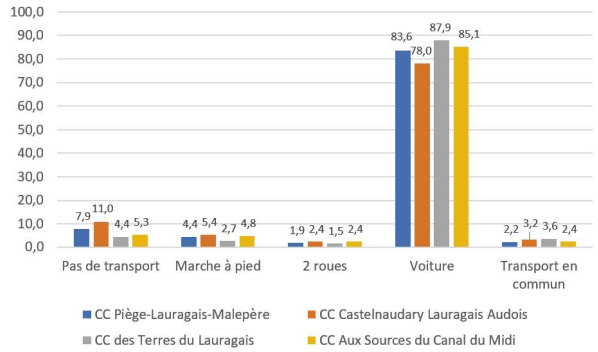

Source : INSEE RP - 2020

Le covoiturage, un outil afin d'optimiser les déplacements en voiture

Le diagnostic prospectif et concerté des mobilités en Lauragais conduit par le PETR en 2021 avait mis en exergue, pour l'ensemble du PETR, un défaut d'outil de mise en relation pour le covoiturage. La nécessité de mettre en place des plateformes de covoiturage, voire de créer des lignes de covoiturage, avait été soulevée.
Sur la plus grande partie du territoire et en lien avec les territoires voisins, des initiatives individuelles et institutionnelles se sont développées ces dernières années pour favoriser le covoiturage. La hausse des prix des carburants, l'augmentation de la fréquentation de certains axes routiers ainsi que la prise de conscience écologique sont des éléments qui expliquent ces évolutions.

Dans l'Aude, depuis septembre 2021, une plateforme numérique gérée par le Conseil Départemental, Mobil'Aude, facilite le covoiturage sur le département : elle permet à ses utilisateurs de trouver un moyen de transport ponctuel mais aussi d'adhérer à une « communauté de voyageurs » partageant un même lieu de travail, de loisirs ou d'habitat. En partenariat avec Maison France Services et Mobicoop, elle développe également un service de covoiturage solidaire pour permettre à des personnes de bénéficier de trajets gratuits. Le Département vise à faire monter en puissance Mobil'Aude d'une part en créant un réseau d'animateurs locaux de la plateforme Mobil'Aude issus de différentes collectivités et structures (EPCI, PNR, PETR, associations, France services, etc.) contribuant à faire connaître la plateforme, d'autre part en proposant aux communes de réserver une ou plusieurs places de stationnement public au covoiturage, notamment via Mobil'Aude, au cœur des villages et centres urbains. Sur le territoire du Pays Lauragais, les communes engagées dans cette démarche sont (mi-2024) :

- pour la Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois : Baraigne, Labastide d'Anjou, Labécède-Lauragais, Payra-sur-l'Hers, Saint-Papoul, Villeneuve-la-Comptal ;
- pour la Communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère : Molandier, Montréal, Villasavary, Fanjeaux.

Enfin, le Département vise à offrir à des personnes éloignées du numérique la possibilité de trouver des solutions de covoiturage via l'appui de structures accompagnantes. Sur le territoire du Pays Lauragais, ce rôle sera assuré par l'association La roue qui tourne, basée à Castelnaudary, dans le cadre de son projet de maison de l'écomobilité.

La signalétique Mobil'Aude (©Département de l'Aude)

Dans le cadre du programme ACOTE, la Communauté de communes TDL a expérimenté en 2023 et 2024 jusqu'à dix lignes régulières de covoiturage par l'intermédiaire de la société "Illicov". Ces dernières fonctionnaient comme des lignes de bus, avec des arrêts fixes et une garantie de trajet aux utilisateurs.

L'objectif était ainsi de faciliter les échanges en définissant à l'avance les lieux de rencontre. Afin de répondre aux besoins des habitants, notamment dans les déplacements domicile-travail vers la métropole toulousaine, ces lignes rejoignaient des "points d'entrée" du réseau de bus et de métro Tisséo : Ramonville-Saint-Agne (station de métro), Balma (station de métro Gramont), Quint-Fonsegrives (arrêt de bus Balma Ribaute), Labège.

Toutefois, faute de passagers en nombre suffisant, l'expérimentation n'a pas donné lieu à une pérennisation de ces lignes.

Travaux sur l'aire de covoiturage de Lanta en 2023

Des initiatives locales et privés (Blablacar, Kelbillet, Cab-Ly, ...) se développent également sur des déplacements ponctuels.

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Le sillon Lauragais qui traverse le territoire d'Est en Ouest accueille des infrastructures de communication majeures : routes départementales structurantes, voies ferrées et autoroutes. Elles contribuent à qualifier le Lauragais d'espace d'échanges.

Un territoire traversé par de grandes infrastructures

Le Pays du Lauragais est desservi par un réseau de plusieurs axes routiers importants notamment les autoroutes A61 et A66. De plus, quatre échangeurs autoroutiers existent sur le territoire : Bram, Castelnaudary, Nailloux et Villefranche-de-Lauragais. Aux franges du Pays, deux échangeurs jouent également un rôle important pour le territoire, celui de Mazères-Saverdun et de Montgiscard.

Carte des infrastructures routières, TER et autoroutes

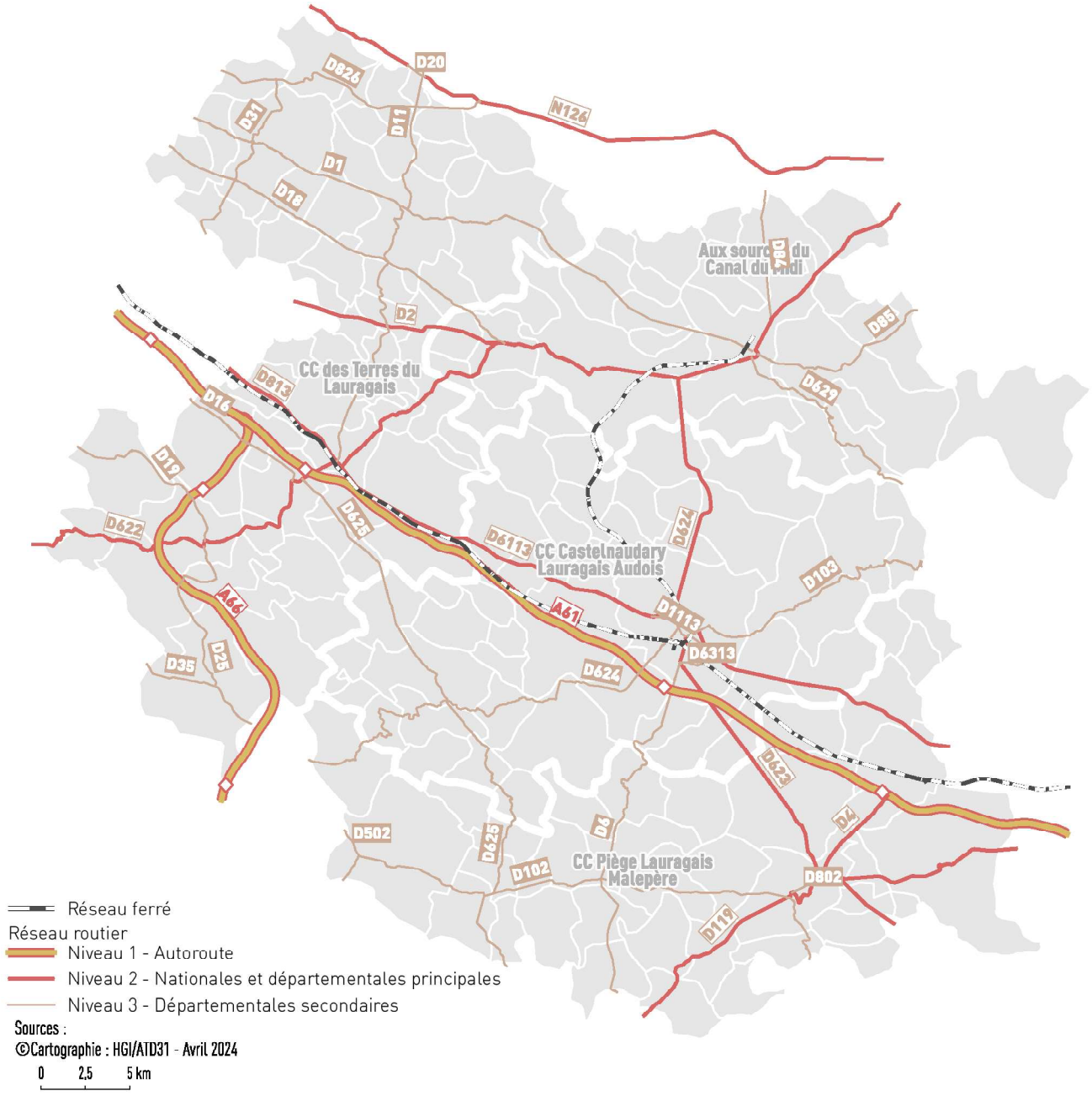

La fréquentation de l'autoroute A61 augmente au fur et à mesure de la progression vers Toulouse.
En lien avec cette fréquentation de l'A61, entre 2015 et 2023, 34 km entre Toulouse et Narbonne ont été aménagés en 2×3 voies (20km dans l'Aude et 14km en Haute-Garonne).

Un réseau routier qui structure le Pays Lauragais

La hiérarchisation des routes est présentée selon le classement de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN 2021) dans une volonté d'harmonisation entre les trois Départements du territoire. Ce classement du réseau routier se fait en 5 niveaux. Il est fondé sur l'importance des tronçons de route pour le trafic routier. À l'échelle du Pays Lauragais, les 3 premiers niveaux permettent de comprendre l'organisation du territoire au regard des infrastructures majeures de communication.

Le réseau classé 1 assure les liaisons entre métropoles et compose l'essentiel du réseau européen. Il est composé d'autoroutes et quasi-autoroutes, parfois de nationales.

Le réseau classé 2 permet d'assurer les liaisons entre départements.

Le réseau classé 3 permet les liaisons ville à ville à l'intérieur d'un département. Ce niveau est majoritairement représenté par des routes départementales.

Le réseau secondaire est constitué des niveaux 4 et 5. Le niveau 4 correspond aux voies permettant de se déplacer rapidement à l'intérieur d'une commune et, dans les zones rurales, de relier le bourg aux hameaux proches. Le niveau 5 correspond aux voies permettant de desservir l'intérieur d'une commune.

Une structuration des infrastructures de communication différenciée selon les EPCI

■ Communauté de communes de Terres du Lauragais

L'EPCI se distingue par 3 sous-secteurs qui ont une accessibilité favorisée vers la métropole Toulousaine : le secteur nord (Lanta-Caraman), le centre (Villefranche-de-Lauragais) et le sud (Nailloux).

Le secteur Nord de Terres du Lauragais, par sa situation géographique, est proche de l'agglomération toulousaine. Sa partie ouest est directement connectée au Sicoval et à l'agglomération toulousaine. Les routes les plus importantes ont d'ailleurs une orientation est/ouest soit Toulouse/Revel.
Hormis l'axe de niveau 2 (D2/D622) qui effleure le sud de ce secteur, les deux axes est/ouest structurants (la D1 et la D826) sont de niveau 3.
Les pôles de Lanta et Caraman sont situés sur la D1. Cette route de niveau 3, peu sinueuse, relie l'agglomération toulousaine au bassin de vie de Lanta Caraman et à celui de Revel. Sur la portion entre Caraman et Revel, la RD1 présente des largeurs de chaussée de 6 à 6,8 mètres.
Lanta n'est reliée directement à aucune autre route importante. Caraman est relié à Villefranche-de-Lauragais et au Tarn par la D25/D11 de niveau 3. Cet axe devient sinueux et peu large entre Caraman et Villefranche-de-Lauragais, avec des tronçons de moins de 5,5 mètres.

Parmi les communes majeures de ce secteur nord de Terres du Lauragais, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille est une des communes les plus proches de l'agglomération toulousaine. L'accès routier le plus structurant est constitué par la D18. Aucune route de niveau important ne dessert la commune. Le réseau immédiat existant est peu sinueux et moins large, souvent inférieur à 5,5 mètres et donc peu propice au transport routier.

Comme Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, Préserville est très proche de l'agglomération toulousaine. La D18 et la D2 permettent d'y accéder en empruntant la D31 depuis Préserville. Cet accès par la D31 apparait relativement sinueux (D31/D2) et peu large (moins de 5,5 mètres).
Auriac-sur-Vendinelle se situe sur la D1 classée de niveau 3, peu sinueuse mais de largeur inférieure à 6 mètres. Située à proximité de Caraman, la commune présente à peu près le même profil routier.

Bourg-Saint-Bernard est située à proximité de la D826 (réseau de niveau 3) de largeur non homogène, parfois comprise entre 5,5 et 6 mètres, parfois supérieure à 6 mètres.

Le secteur centre de Terres du Lauragais est organisé autour de sa centralité à savoir Villefranche-de-Lauragais. Géographiquement, la commune occupe le centre du secteur centre.

Cet équilibre géographique et le niveau de dotations routières de Villefranche-de-Lauragais qui dispose de deux routes de niveaux 1 et 2 (l'A61 avec l'échangeur et la RD813), permettent d'assurer une fluidité des transports au sein de l'EPCI et vers l'agglomération toulousaine.
L'échangeur sur l'autoroute A61, situé à hauteur de Villefranche-de-Lauragais, permet d'accéder à Toulouse en une vingtaine de minutes.
La RD 813 permet un accès rapide à plusieurs communes limitrophes du secteur, dont Villenouvelle et Avignonet-Lauragais. Ces deux axes sont rectilignes et larges, propices de facto à tout type de flux, à l'exception de la traversée de Villefranche-de-Lauragais.
Les deux infrastructures permettent de relier Villefranche-de-Lauragais non seulement à Toulouse, mais aussi aux communes majeures du sillon Lauragais : Castelnaudary et Bram.
La connexion entre l'A61 et l'A66 permet d'accéder à Nailloux, à côté de l'itinéraire traditionnel de la RD622 qui traverse Gardouch.
L'accès aux communes de Caraman et de Revel emprunte des routes de niveau 3 plus sinueuses et moins larges, respectivement D25 et D622. L'itinéraire le plus favorable pour les poids lourds entre Villefranche-de-Lauragais et Revel transite via l'A61 jusqu'à Castelnaudary pour rejoindre Revel par la D624.

Les trois communes majeures de ce secteur centre de Terres du Lauragais se situent tous à moins de 8 minutes en voiture de Villefranche-de-Lauragais.
Villenouvelle est traversée par un axe structurant entre Toulouse et Villefranche : la RD 813. L'accès à l'A61 peut se faire soit à hauteur de l'échangeur de Villefranche-de-Lauragais ou de celui de Montgiscard ouvert à l'automne 2011. L'accès à l'agglomération toulousaine via l'échangeur de Montgiscard et l'accès à Castelnaudary par celui de Villefranche-de-Lauragais semblent préférables.
Avignonet-Lauragais se situe également sur la RD 813, à 16 kilomètres de Castelnaudary soit à 15 minutes.
Gardouch se situe à seulement 3 kilomètres de Villefranche-de-Lauragais en étant relié par la RD622, large et rectiligne sur ce trajet. Gardouch bénéficie pleinement de l'attractivité et des dotations routières présentes sur Villefranche-de-Lauragais. L'axe de la D16 de niveau 3 représente un itinéraire alternatif pour accéder à Ayguesvives/Montgiscard pour les véhicules légers, ainsi qu'à Nailloux. La RD625 de niveau 3 permet quant à elle de rejoindre Salles-sur-l'Hers.

Le secteur sud de Terres du Lauragais (Nailloux) est desservi par un axe structurant : l'A66. Le réseau routier de niveau 3 assure les liaisons entre les communes majeures de ce secteur et les communes majeures environnantes du secteur de Villefranche-de-Lauragais, du sud Toulousain et de l'Ariège. Le réseau secondaire (assez sinueux en raison de la topographie) assure en complément des liaisons avec les autres communes non pôles du secteur.

L'autoroute A66 au niveau du moulin de Nailloux

Nailloux est relié efficacement aux autres communes majeures du Lauragais ainsi qu'à l'agglomération toulousaine grâce à un échangeur sur l'A66. La D622 permet de relier Nailloux à Auterive, Gardouch et Villefranche-de-Lauragais. La D19 assure une liaison vers Saint-Léon et Venerque et en complément avec la D16 en direction de Calmont et de l'Ariège. Ces deux dernières routes présentent des largeurs de chaussée inférieures à 6 mètres (mais pas sur la totalité du parcours) et s'avèrent moins propices au transport de poids lourds.
Un projet de demi-échangeur est en réflexion et devrait permettre aux automobilistes venant de Nailloux, par la D622, d'accéder à l'A66 pour aller vers Toulouse. Le nombre de véhicules allant vers Pamiers étant bien moins important, cela explique ce choix.

La commune de Calmont bénéficie d'un accès rapide à l'autoroute A66 via la D11 à hauteur de l'échangeur de Mazères-Saverdun (6 minutes soit 6 kilomètres). Un réseau composé de routes de niveau 3 permet d'accéder via la vallée de l'Hers (D35/D820), à Cintegabelle et à Auterive, ainsi qu'à Saverdun via la D11.
Saint-Léon bénéficie également d'un accès rapide à l'A66 au niveau de l'échangeur de Nailloux (6 minutes, 5,8 kms). La D19 permet un accès rapide à Venerque et la D38 à Ayguesvives ainsi qu'à l'échangeur de Montgiscard sur l'A61.

■ Communauté de communes aux sources du Canal du Midi

Le réseau routier structurant de l'EPCI est organisé autour de Revel. Le réseau se révèle moins sinueux et plus large le long de la D622 en direction de Toulouse et le long de la D624 en direction de Castelnaudary. La connexion avec le sud tarnais et Castelnaudary est plus rapide qu'avec les bassins de vie haut-garonnais du Lauragais et au-delà avec l'agglomération toulousaine.

Revel bénéficie d'un réseau de niveau 2, assurant une liaison avec Castelnaudary (D624), Castres (D622) et l'agglomération toulousaine (D622 et D2). Afin de soulager la traversée de Revel d'un trafic important avec un fort taux de poids lourds, le projet de contournement de la D622 est inscrit dans les propositions d'investissement que le Conseil départemental de la Haute-Garonne pourrait réaliser dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement des routes départementales. Le

début des travaux est prévu pour 2025.

La plus grande partie de la chaussée de la liaison entre Revel et Castelnaudary se révèle large, supérieure à 7 mètres, favorable de facto au transport routier. Une partie se révèle moins favorable à l'entrée de Revel avec une largeur inférieure à 6 mètres. La liaison entre Revel et Castres présente les mêmes caractéristiques.
L'axe D622/D2 qui permet d'accéder à Toulouse présente des largeurs discontinues peu favorables au transport de poids lourds.
Revel est reliée aux pôles de Caraman et de Lanta par la D1 d'une largeur inférieure à 6 mètres.

En ce qui concerne les pôles de l'EPCI aux sources du Canal du Midi, Sorèze se situe sur l'axe D1/D85 entre Revel et Castres. Cet axe est de niveau 3. La chaussée y est inférieure à 6 mètres.

Saint-Félix-Lauragais se situe sur la D622. A hauteur de la commune, la chaussée est comprise entre 6 et 7 mètres, puis s'élargit ensuite en direction de Revel pour dépasser les 7 mètres jusqu'à l'entrée de Revel. La connexion de Saint-Félix-Lauragais à l'agglomération toulousaine emprunte la D622 puis la D2 avec des tronçons de largeur comprise entre 6 et 7 mètres, voire entre 5,5 mètres et 6 mètres aux alentours de Saint-Germier et de Mourvilles-Basses.

■ Communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois et de Piège Lauragais Malepère

Au cœur du secteur audois du Pays Lauragais, le sillon Lauragais concentre les principaux axes structurants, en particulier l'autoroute A61 et l'ex RN 113 (RD813 en Haute-Garonne et RD6113 dans l'Aude). Le réseau est pour l'essentiel organisé autour de Castelnaudary et de Bram, en direction de l'agglomération toulousaine et du Carcassonnais.
Il est également connecté à Revel et Limoux. Belpech et Salles-sur-l'Hers apparaissent plus isolés sur le plan routier. Le réseau de routes départementales, plus sinueux et moins large, assure les connexions avec les plus petites communes.

La RD 126 à l'entrée de Carlipa

Castelnaudary bénéficie de très bonnes dotations en matière de desserte routière (réseaux 1 et 2). L'Autoroute A61 permet un accès rapide aux agglomérations de Toulouse et de Carcassonne. Globalement, les chaussées qui permettent d'accéder à Castelnaudary sont larges (plus de 6 mètres) et peu sinueuses. Des axes structurants permettent de relier efficacement Castelnaudary à Bram, Revel et Villefranche-de-Lauragais et au-delà à Limoux.Castelnaudary bénéficie par ailleurs d'un contournement de son centre-ville, permettant de fluidifier ses liaisons routières.

Comme Castelnaudary, Bram situé dans le sillon Lauragais, bénéficie du réseau routier de niveaux 1 et 2 qui relie Toulouse et Carcassonne. Le contournement de Bram, effectif depuis 2018, relie la RD4 et la RD33 afin d'éviter le passage des poids lourds dans les zones urbanisées de Bram. La largeur de la chaussée est de 6,5 mètres et permet une fluidité des transports poids lourds.

Belpech (Piège-Lauragais-Malepère) et Salles-sur-l'Hers (Castelnaudary-Lauragais-Audois) ont en commun une situation plus enclavée en matière de desserte routière.
Aucune route de niveau 1 ou 2 ne permet de relier Belpech aux autres communes majeures du Pays Lauragais. Seul le réseau de niveau 3 complété par le niveau 2 permet un accès à Castelnaudary et Bram. Les itinéraires possibles empruntent des routes sinueuses et peu larges.
Le temps d'accès à Bram et à Castelnaudary est à peu près équivalent, un peu moins de 40 minutes en voiture. L'accès à Pamiers est plus rapide : 24 minutes soit 17 kilomètres. L'accès autoroutier le plus proche se situe au niveau de l'échangeur de Mazères-Saverdun à 13 kilomètres soit 14 minutes.
Salles-sur-l'Hers n'est également pas raccordée à une route de niveau 1 ou 2. Seul le réseau routier de niveau 3 permet une liaison avec les autres communes majeures. La commune majeure la plus proche de Salles-sur-l'Hers est Villefranche-de-Lauragais, distant de 16 kilomètres, soit à 19 minutes. Castelnaudary est situé à 17 kilomètres soit 24 minutes. La route d'accès à Villefranche (D625), peu sinueuse, est moins large que la D624 qui relie Castelnaudary à Salles-sur-l'Hers via la D15.

Autour de Castelnaudary la plupart des communes majeures sont desservis par des axes structurants peu sinueux et ne permettant pas toujours le passage de poids lourds. Seul Mas-Saintes-Puelles, bien que proche de Castelnaudary, n'offre pas le même niveau en termes de dotations, avec une chaussée plus étroite pour y accéder.

La RD33 sur la commune de Mas-Saintes-Puelles

Le projet d'Autoroute Toulouse-Castres

Suite à la délivrance des autorisations environnementales en mars 2023 (l'une pour l'élargissement de l'A680 de Toulouse à Verfeil, l'autre pour le tracé neuf nommé A69), les travaux de la liaison autoroutière Toulouse-Castres ont commencé.

A moins que les recours contentieux sur le fond aboutissent, la liaison autoroutière devrait être mise en service en 2025. D'une longueur de 53 km, l'infrastructure longe le nord de la communauté de communes de Terres du Lauragais (traversant même Vendine) et comporte plusieurs diffuseurs proches de la limite nord du territoire du PETR : à Verfeil (à proximité immédiate de Bourg-Saint-Bernard), à Maurens-Scopont/Villeneuve-lès-Lavaur (à proximité immédiate de Vendine, Francarville, Loubens-Lauragais et Le Faget) et à Puylaurens (à proximité de Lempaut).

L'effet du projet d'autoroute Toulouse-Castres sur les liaisons entre les bassins de vie de Toulouse, Revel et Castres est incertain compte tenu du coût élevé du péage.

L'OFFRE EN TRANSPORT EN COMMUN SUR LE TERRITOIRE

Le territoire du Pays Lauragais a connu une amélioration de son système de transports en commun ces dernières années, tant au niveau de ses lignes de bus qu'en termes de transport à la demande. Le Plan Rail a aussi contribué à améliorer le réseau TER. Il est desservi par un réseau de transports en commun qui couvre en grande partie son territoire. Il s'agit d'une part du réseau ferré et d'autre part du réseau de bus.

Une ligne TER traverse le Lauragais depuis Toulouse en direction de Carcassonne, et inversement. Le cadencement ferroviaire du territoire est encore à améliorer.

Plusieurs lignes de bus desservent les communes du Lauragais et permettent un accès à l'agglomération toulousaine.
A l'échelle de plusieurs EPCI, un service de Transport à la Demande (TAD) permet des acheminements vers les pôles du SCOT Lauragais.

Enfin, le territoire se situe à proximité de 3 aéroports (Toulouse-Blagnac, Carcassonne-Salvaza, Castres-Mazamet).

La gare de Castelnaudary ©PETR du Lauragais

La gare de Villefranche-de-Lauragais ©PETR du Lau

L'offre de transports par voie ferrée

Le Lauragais est desservi par la ligne TER qui relie Toulouse à Nîmes via Narbonne. Cinq communes bénéficient d'une desserte : Villenouvelle, Villefranche-de-Lauragais, Avignonet-Lauragais, Castelnaudary et Bram.

Une vingtaine de TER circulent du lundi au vendredi et 9 le week-end dans les deux sens de circulation. Du lundi au vendredi, les gares sont desservies comme suit :

- Castelnaudary et Bram : 19 fois direction Toulouse, 21 fois direction Narbonne ;
- Villefranche : 19 fois direction Toulouse, 20 fois direction Narbonne ;
- Avignonet-Lauragais : 11 fois direction Toulouse, 13 fois direction Narbonne ;
- Villenouvelle : 11 fois direction Toulouse, 12 fois direction Narbonne.

Le matin, en période de pointe (7h à 9h), du lundi au vendredi, 4 trains relient Castelnaudary à Toulouse au mieux en 41 minutes. Le soir, en période de pointe (16h à 19h), ce sont 6 trains qui relient Toulouse à Castelnaudary au mieux en 43 minutes (horaires applicables en 2024, hors travaux).
Les travaux d'allongement des quais de la gare d'Avignonet-Lauragais ont été finalisés en 2021. Le projet d'allongement des quais de la gare de Villefranche-de-Lauragais, qui devaient avoir lieu en 2021, ont commencé en 2023.

Depuis mai 2018, SNCF Réseau effectue des travaux pour moderniser, renforcer la sécurité et rendre la gare de Bram accessible pour tous. En 2021, des aménagements ont été mis en service :

- L'aménagement des quais (revêtements, éclairage, mobilier urbain),
- La modernisation des cheminements et de la signalétique,
- La mise en place d'une passerelle piétonne équipée d'ascenseurs desservant les deux quais en remplacement de la traversée de la voie piétonne.

Les gares, lieux de service à l'intermodalité ©PETR du Lauragais

La fréquentation annuelle des gares du Lauragais montre que depuis 2015 les situations sont hétérogènes entre les gares.
Ceci peut probablement s'expliquer par un niveau de services moindre à Avignonet-Lauragais et à Villenouvelle, qui ne sont que des haltes ferroviaires (donc dépourvues de guichet et d'espace d'attente en dur) et comportent moins d'arrêts journaliers. Plusieurs participants à l'enquête conduite dans le cadre du diagnostic des mobilités mené par le PETR en 2021 avait d'ailleurs déploré la diminution du nombre d'arrêts à Villenouvelle depuis 2020. Certains se sont reportés sur la gare de Baziège.
Certaines voient la fréquentation de leur gare augmenter fortement entre 2015 et 2022 comme Castelnaudary (+53 143 voyageurs), Bram et Villefranche de Lauragais (respectivement +43 600 et +43 990).
La fréquentation de la gare de Villenouvelle entre ces deux périodes augmente plus faiblement (+8 700 voyageurs). Enfin, la gare d'Avignonet-Lauragais quant à elle, voit la fréquentation baisser entre 2015 et 2022 (-2 860 voyageurs). Pendant cette période, il a été constaté une baisse de la fréquentation de l'ensemble des gares du Lauragais en 2018 et 2020.

Fréquentation des gares par an de 2015 à 2022

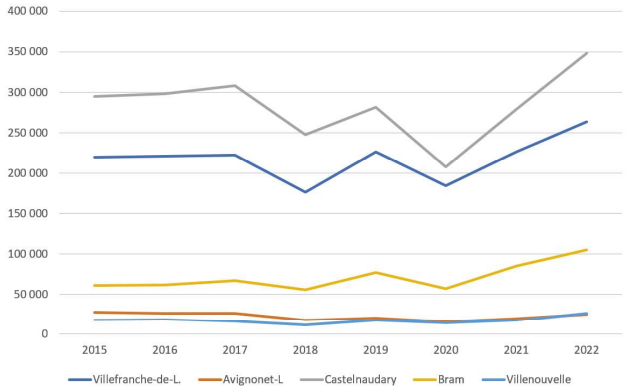

source : OpenDate SNCF 2015-2022

Alors que la fréquentation des TER de la région a augmenté en moyenne de 57% en cinq ans, la ligne Toulouse-Carcassonne-Narbonne est de loin celle dont la progression a été la plus forte : quasiment +100% entre début 2019 et fin 2023. Aujourd'hui, il n'est pas rare que certains trains de cette ligne soient à saturation à l'approche de Toulouse, des usagers restant à quai à la gare de Villefranche-de-Lauragais.

Le Pays Lauragais est également traversé par de grandes lignes nationales et internationales (Marseille/Toulouse, Barcelone/Toulouse, ...)

Le réseau ferré du territoire est également emprunté pour le transport de marchandises sur la ligne Toulouse/Narbonne. Il est à noter qu'une ligne de fret entre Castelnaudary et Revel est fermée depuis juin 2015. La portion entre Castelnaudary et Saint Félix de Lauragais est ouverte mais non exploitée. Celle entre Saint Félix de Lauragais et Revel (17 km) a fait l'objet d'une reconversion en voie verte (La Rigole de la Plaine).

Les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM)

Source : Région Occitanie

Un projet de Loi a été adopté en fin d'année 2023 visant à créer des Services Express Régionaux dans les métropoles françaises (type RER). En Occitanie, au début de l'année 2024, Toulouse et Montpellier ont candidaté.
L'objectif final à court terme par exemple est de pouvoir aboutir à des renforts de trains en heures creuses, lancer des lignes de bus express et renforcer le réseau Linéo, ou encore accélérer les infrastructures ables, le covoiturage, etc.
Plusieurs priorités souhaitent être définies : renforcer la fréquence des trains avec « une cible d'un train toutes les dix minutes en heure de pointe » à long terme, une amplitude d'offres de trains de 5h à 23h, un développement des offres de transport de rabattement, une sécurisation des modes doux , une billetterie unique et des tarifs cohérents .

La Région Occitanie a donné des exemples sur ce que pourrait être le SERM d'ici à 2032 : +26 % de trains vers Villefranche-de-Lauragais.
En ce qui concerne les lignes TER, un objectif de cadencement de 30 minutes en horaire de pointe et d'une heure sur le reste de la journée à horizon 2040 avait été mis en exergue.
Le renforcement du transport ferroviaire est une des priorités de la région Occitanie.

Le Grand Projet Sud-Ouest

Le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest, ou « GPSO », va désenclaver l'Occitanie ainsi que le sud de la Nouvelle-Aquitaine et s'inscrit dans la décarbonation des mobilités : ce sont 327 km de lignes ferroviaires nouvelles à grande vitesse, pour décarboner les mobilités et pour rendre plus attractive l'Occitanie. Le trajet Toulouse-Paris s'effectuera en 3h10 contre 4h10 aujourd'hui. Les travaux du projet LGV Bordeaux-Toulouse ont commencé en Gironde en début d'année 2024.

En plus de ce Grand Projet ferroviaire Sud-Ouest (LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax-Espagne) et de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan, la région Occitanie continue de mener des réflexions autour de la Liaison Toulouse/Narbonne (LTN).

Le fer apparaît comme un mode de transport adapté en raison de sa vitesse et de la situation privilégiée de la gare en centre-ville. Ce mode de transport n'est pas soumis aux contraintes de congestion aux heures de pointe. Les zones desservies par le fer possèdent donc des temps d'accès à Toulouse avantageux par rapport au car et à la voiture particulière, notamment aux heures de pointe.

Néanmoins, 30 000 habitants du PETR (soit presque 1/3 de la population) résident dans un rayon de 5 km autour d'une gare.

Selon le Ministère de la transition écologique, en 2021 à l'échelle nationale, le transport ferroviaire représente 54 % du transport collectif et repart à la hausse. Il augmente de 5,1 % en 2019 par rapport à 2018. L'augmentation du ferroviaire depuis 2014 est du à l'augmentation de mise en service de nouveaux TER ou encore à l'augmentation de trains sous convention des Conseils Régionaux.

Le réseau de bus interurbain

Suite à la loi NOTRe de 2015, c'est la région Occitanie qui est en charge des transports interurbains et scolaires ainsi que du transport à la demande. Le Pays du Lauragais est sillonné par un ensemble de lignes qui permettent aux habitants de relier des villes des trois départements du territoire via les réseaux liO (liaisons intermodales d'Occitanie).

L'offre proposée par LiO bus a souvent une double vocation, scolaire et commerciale. La plupart des lignes fonctionnent toute l'année (hors vacances d'été) mais proposent un service dégradé en période de vacances scolaires ce qui est peu attractif pour les actifs notamment.
Les temps de trajet pour accéder aux principaux pôles sont souvent peu concurrentiels par rapport à la voiture, avec des départs très tôt le matin: si cette offre est le plus souvent en théorie adaptée aux actifs, elle n'est pas attractive en temps de trajet et en fréquence.

Les lignes régulières desservant le Pays Lauragais :

Réseau de bus liO Région Occitanie	Lignes
*HOP!** Nailloux - Ramonville - Toulouse (Métro Université Paul Sabatier)	303
Mazères - Auterive - Toulouse (Métro Empalot)	318
Montgeard - Nailloux – Villefranche de L. SNCF	327
Castelnaudary - Avignonet – Villefranche de L. - Toulouse (Métro Université Paul Sabatier)	350
Revel - Caraman - Toulouse	356
Revel - Fourquevaux - Toulouse	357
Le Faget - Balma (Métro Gramont)	381
Salles/l'Hers - Ayguevives - Toulouse	383
Villefranche de L. - Belberaud - Toulouse *(ligne supprimée en septembre 2024)*	386
Castelnaudary – Bram - Carcassonne	403
Fanjeaux - Montreal - Carcassonne	405
Castelnaudary - Limoux - Axat	411
Revel - Castelnaudary	414
Revel - Dourgnes - Castres	761
Revel - Soual - Castres	767

** Les lignes de bus express HOP! empruntent les autoroutes et permettent de relier une station de métro toutes les 30 minutes aux heures de pointe matin et soir. Elle ne desservent qu'un arrêt par commune pour plus d'efficacité.*

De plus, sur la plupart des lignes, les dessertes sont rares voire absentes le week-end.

Le diagnostic prospectif et concerté des mobilités en Lauragais conduit par le PETR en 2021 avait permis d'établir que le réseau des bus ne répondait pas de manière satisfaisante aux besoins des usagers. Plusieurs manques ont été soulevés dont un choix d'horaires (particulièrement en journée) trop restreint ainsi que des liaisons inexistantes ou insuffisantes entre les villes (Revel, Villefranche-de-Lauragais...) et les villages environnants mais également entre les villes elles-mêmes. En particulier, il a été exprimé fortement le besoin pour les habitants du Nord et du Sud de Terres du Lauragais de pouvoir rejoindre facilement Villefranche-de-Lauragais, qui concentre certains équipements (Pôle Emploi, clinique...), ainsi que la commune de Labège. La création d'une ligne entre Revel et Villefranche-de-Lauragais a également été suggérée. Or la fréquence et l'amplitude horaire des lignes ne s'est guère améliorée depuis. En particulier, la ligne de bus 327 qui relie Montgeard à Villefranche-de-Lauragais via Nailloux n'effectue que 5 voyages par jour dans un sens, 6 dans l'autre, et ce seulement du lundi au vendredi. De même, aucune nouvelle ligne interurbaine n'a été créée à ce jour sur le territoire du Pays Lauragais.

Qui plus est, le niveau de service recule sur certains segments. Ainsi, la commune de Villasavary n'est plus desservie par le bus depuis septembre 2023. Par ailleurs, la ligne 386 qui reliait Villefranche-de-Lauragais à Toulouse (via Montgail-

lard-Lauragais et Villenouvelle) a cessé de circuler en septembre 2024 au motif d'une fréquentation insuffisante et de solutions alternatives, malgré l'existence de 30 abonnés au titre du transport scolaire.

Les données de la Région Occitanie concernant la fréquentation des lignes de bus pour le scolaire et le commercial ne sont pas diffusables.

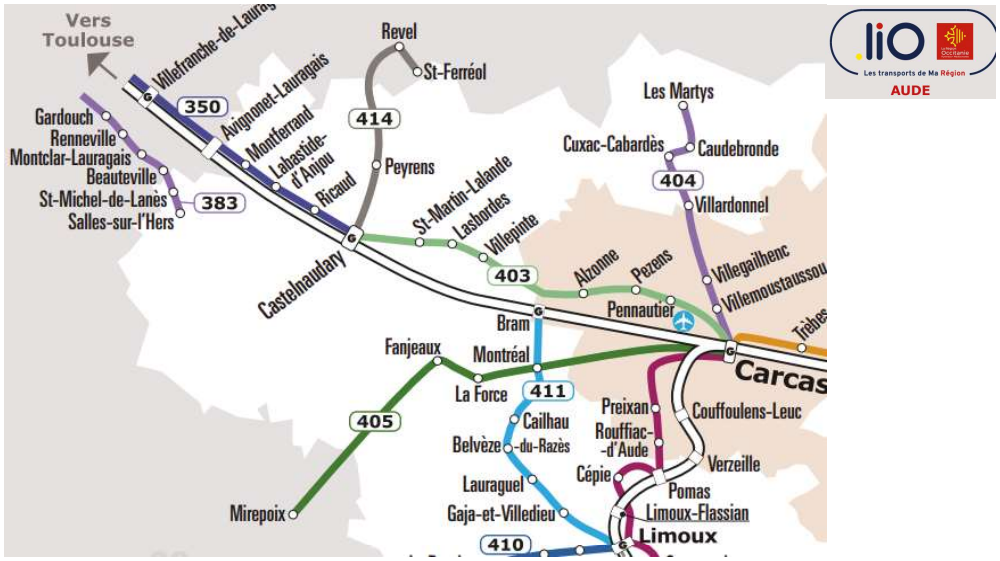

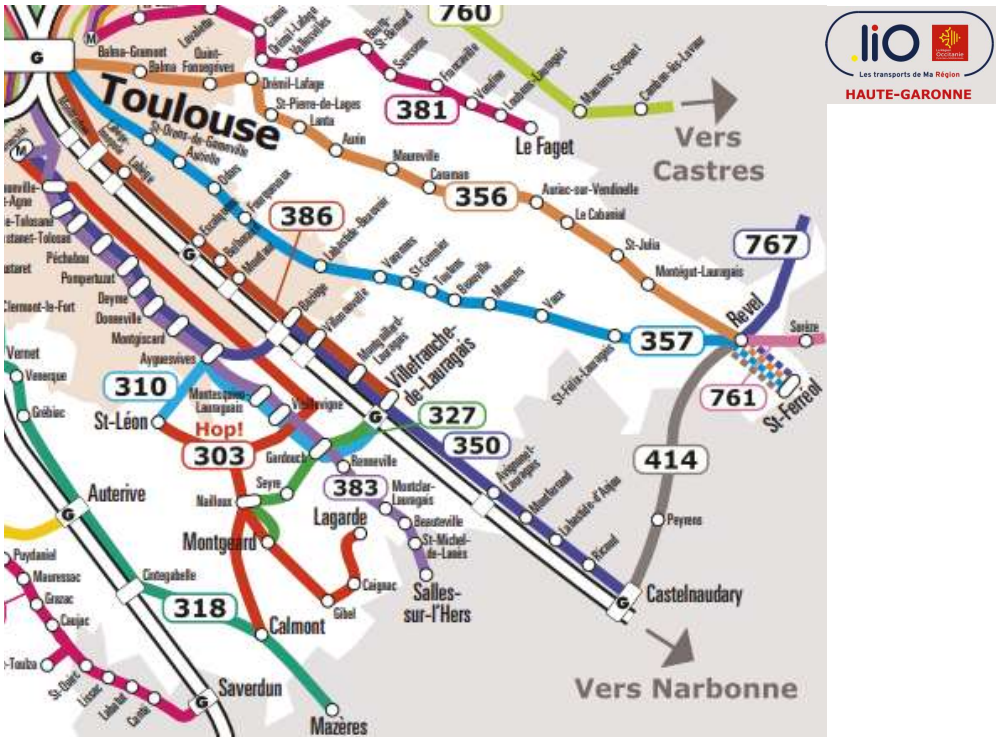

L'offre de Transport à la Demande (TAD) et de navettes urbaine

Le Transport à la Demande est un service de transport collectif, comme le bus. Les itinéraires et les points d'arrêts des TAD sont fixés en fonction des réservations des usagers.

La Communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère organise un TAD en partenariat avec la Région Occitanie et son réseau liO (réservation des jours et horaires sur le site de la Région) à destination de Bram et de Castelnaudary. La tarification est de 2 euros le trajet (4 euros A/R), le titre de transport donne accès au réseau liO Bus en correspondance.

La Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois fait partie du partenariat avec la Région Occitanie pour le TAD. Aussi, l'EPCI bénéficie de 8 lignes de TAD organisées autour des pôles de Castelnaudary et de Salles sur l'Hers. L'offre est proposée par demi-journée du lundi au mercredi.

La Communauté de communes de Terres du Lauragais possède également une ligne de TAD en partenariat avec la Région Occitanie. Il s'agit de la ligne TAD de Lanta permettant de rejoindre la ligne de Métro "Balma-Gramont' du lundi au vendredi (4 euros l'A/R). Deux lignes supplémentaires intercommunales étaient existantes mais faute de fréquentation significative ces lignes ont pris fin au 30 janvier 2023. Il s'agissait du TAD à destination du marché de Villefranche-de-Lauragais et du marché de Caraman. Un travail est en cours entre l'EPCI et la Région Occitanie pour déterminer l'évolution des mobilités sur le territoire afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.

La Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi ne fait pas l'objet d'initiatives de TAD.

Par ailleurs, la mairie de Castelnaudary a mis en place une navette urbaine (DaryBus) pour les déplacements interne à la ville les lundis matins et les vendredis après-midis (1 euro la journée) répondant notamment aux besoins des internes du lycée Germaine Tillon et desservant le marché du lundi, ce service est très apprécié.

Une navette existe également sur la commune de Nailloux. Gérée par le CCAS et fonctionnant sur le principe du TAD, elle circule tous les jeudis pour permettre aux habitants de rejoindre les commerces et équipements de la commune mais aussi les services de Villefranche-de-Lauragais (CPAM, Pôle emploi, associations, caritatives...).

Enfin, la commune Villefranche-de-Lauragais a mis en place en 2022 un service de navette intra-urbaine gratuit, gérée également par le CCAS. Circulant trois demi-journées par semaine, elle est réservée aux habitants de la commune.

Le diagnostic prospectif et concerté des mobilités en Lauragais conduit par le PETR en 2021 avait conclu que, de façon générale, le TAD, outre une faible visibilité, présente des inconvénients qui découragent une partie des utilisateurs potentiels. Par exemple, le fait que les arrêts de bus soient éloignés des écarts empêche les personnes âgées y résidant d'utiliser ce service.

Le réseau Tisséo aux franges de la partie ouest du territoire du Pays Lauragais

Le réseau Tisséo intervient sur le périmètre de Toulouse Métropole, du Sicoval, du Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la région Toulousaine et du Muretain. Le réseau urbain comprend : 2 lignes de métro (une 3 ème est en construction), 2 ligne de tramway, 1 téléphérique, 115 lignes de bus et 10 lignes de bus Linéo.

Les élus de Terres du Lauragais ont sollicité Tisséo dans la perspective d'obtenir l'extension du réseau sur le secteur nord de la communauté de communes afin de mieux répondre aux besoins des habitants. Cependant, Tisséo s'est déclaré incompétent et a renvoyé vers la région comme unique autorité organisatrice des mobilités sur le territoire hors métropole. On constate donc un hiatus entre la dépendance à la métropole des territoires périphériques et la gouvernance relative aux transports urbains.

À l'heure actuelle, 7 lignes en transports en commun dans le Lauragais permettent la liaison vers l'offre Tisséo.

LA PRATIQUE À VÉLO

L'étude mobilités effectuée en 2021 a révélé une véritable appétence de la population autour du sujet de la mobilité douce. Cependant le développement des modes actifs (marche et vélo) suppose l'existence de liaisons sécurisées pour les usagers. S'agissant du vélo, les EPCI, le PETR, des villes ou encore des associations du territoire visent depuis plusieurs années à promouvoir son utilisation.

Le développement des liaisons douces et en particulier des voies ables

Le développement des modes doux suppose l'existence d'aménagements adaptés à la fois pour sécuriser les parcours et, pour ce qui est des déplacements en vélo, permettre un stationnement sûr.

L'enquête menée pour le diagnostic prospectif et concerté des mobilités en Lauragais a fait remonter un manque de chemins piétonniers dans certaines communes et, plus encore, un défaut de continuité des aménagements ables existants au sein des villes et des bourgs. Même à Castelnaudary, qui est dotée d'un schéma directeur pour les modes doux depuis 2013, le maillage est à compléter, par exemple s'agissant de la liaison entre le centre-ville et la gare. A Revel, un maillage de bandes et pistes ables est en cours de réalisation. Ainsi, en 2024, un linéaire de plus de deux kilomètres de voie verte sur l'emprise de la voie ferrée désaffectée, reliant le centre-ville à la Zone d'Activités Économique de la Pomme, a été livré.

L'enquête a également fait ressortir une demande pour le développement de liaisons douces interurbaines. Depuis, des voies vertes existantes ont été améliorées et d'autres ont été créées. Ainsi, une voie réservée aux piétons et aux vélos à proximité de la RD 19, sur les communes de Montgeard et Nailloux, permet notamment d'assurer la liaison avec le collège Condorcet depuis début 2024.

Néanmoins, sur le territoire, les voies dédiées aux modes doux s'articulent principalement autour de deux grands axes : le canal du Midi et la Véloroute 84 qui relie Sorèze au seuil de Naurouze via Revel et Saint-Félix-de-Lauragais, et dont un nouveau segment en voie verte vient d'être achevé (voir chapitre tourisme). Avec le canal du Midi, le territoire est doté d'une véritable voie verte structurante de 47 km de l'écluse de Négra (Montesquieu-lauragais) à l'écluse de Bram. Des aménagements effectués récemment ou à venir pourraient renforcer l'utilisation de cette voie verte, à la fois pour des déplacements au sein du PETR ou vers l'extérieur. Ainsi, en 2023, des travaux visant à améliorer la abilité de l'itinéraire côté audois ont été réalisés, notamment entre Homps (dans le Minervois) et le Seuil de Naurouze. Par ailleurs, le département de la Haute-Garonne projette la réalisation d'un Réseau Express Vélo d'ici 2028, soit un ensemble de voies à « haut niveau de service » pour les istes, dotées d'aménités tels que des parkings vélos sécurisés, un éclairage adapté, etc. Deux d'entre elles, coïncidant en tout ou en partie avec le canal du Midi, arriveraient jusqu'aux portes du secteur sud-ouest de Terres du Lauragais et seraient donc susceptibles d'être utilisées par ses habitants ou par des personnes qui y travaillent : la voie Ayguevives/Saint-Jory et la voie Ayguevives/Quint-Fonsegrives.
Cependant, à ce jour, des connexions manquent entre le canal du Midi et les centres-bourgs des communes traversées.

Le Département du Tarn porte quant à lui une étude pour la réalisation d'un itinéraire cyclable de Verfeil à Castres, qui concernerait quelques communes du nord-ouest du PETR (Bourg-Saint-Bernard, Vendine, Francarville).

La promotion de l'usage du vélo

Dès 2019, le PETR du Pays Lauragais a acquis et mis à disposition des 4 EPCI de son territoire 5 Vélos à Assistance Electrique au bénéfice des services de ses quatre communautés de communes. L'objectif était de promouvoir cet outil permettant d'intégrer plus facilement la mobilité active dans les déplacements professionnels. Fin 2021, 18 nouveaux VAE ont été commandés afin de poursuivre cette sensibilisation, cette fois-ci auprès du grand public et de manière concertée avec chaque communauté de communes, en s'appuyant sur des associations locales pré-identifiées (Ailes, La Landelle et La Roue qui tourne notamment). Ce service de prêt gratuit de Vélos à Assistance Électrique (VAE) auprès des habitants et travailleurs du territoire est opérationnel depuis l'été 2022 et s'appuie aujourd'hui sur des communes relais volontaires. Bénéficiant du soutien de la Région et du programme LEADER, il vise à impulser une dynamique d'évolution des politiques publiques sur le territoire mais aussi à amorcer des changements de comportement.
L'enquête auprès des personnes ayant utilisé ce service de prêt de VAE en 2023 révèle que plus de 60% d'entre eux envisagent d'adopter le vélo au quotidien, mais seulement s'il est à assistance électrique. Cette dernière permet donc de lever certains freins à la pratique du vélo telles que la condition physique mais aussi des caractéristiques propres au territoire (relief et vent) et peut ainsi permettre de faire basculer les pratiques modales vers l'altermobilité.

L'association chaurienne La Roue Qui Tourne, partenaire de ce service de prêt de la flotte de VAE du PETR, contribue plus largement à la promotion de l'usage du vélo par le prêt de différents types de vélos et d'accessoires (remorque bagages, remorque enfants, sièges, sacoches) mais aussi par la réparation et l'entretien de vélo.

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT DE LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE

Une large partie du territoire offrant peu d'alternative à la voiture individuelle

Un corridor de desserte majeur qui centralise la majeure partie des offres du territoire : voie d'eau, voie verte le long du canal du midi, voie ferrée, axe autoroutier et routier structurant. Par ailleurs sur cet axe on observe une forte densité urbaine et un faible dénivelé comparativement au reste du territoire.

Une offre de bus interurbain (réseau Lio) organisée autour des principales polarités (Villefranche de Lauragais, Nailloux, Revel et Castelnaudary) mais dont l'offre mériterait d'être améliorée.

Le reste du territoire ne bénéficie d'aucune alternative à la voiture en dehors d'une desserte locale en TAD organisée sur la CC Terres du Lauragais, la CC Castelnaudary Lauragais Audois et la CC Piège Lauragais Malepère mais qui semble peu visible et peu utilisée par les habitants.

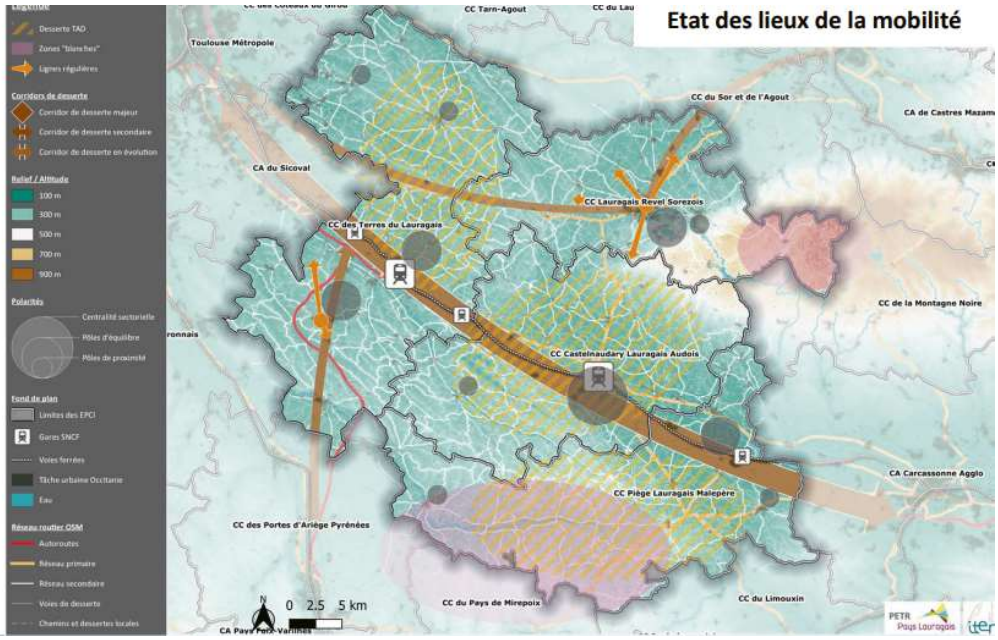

Le diagnostic prospectif et concerté des mobilités en Lauragais conduit par le PETR en 2021 avait dressé l'état de lieux présenté ci-dessous :

Cette étude avait donné lieu à une large enquête auprès des habitants, des élus et des employeurs, qui avait fait ressortir les besoins suivants :

Besoins exprimés par mode.

Transports collectifs :

- Besoin de communication sur les offres existantes (Lio et TAD)
- Besoin d'amélioration de la ponctualité et de la régularité des trains et d'un meilleur cadencement entre Toulouse et le PETR.
- Besoin d'amélioration de l'accès aux gares, notamment via des aménagements cyclables.
- Besoin d'accroissement de l'offre lio notamment en direction de la métropole.
- Besoin de développement des liaisons transversales au sein du PETR et de l'accès à Villefranche et Castelnaudary, pôles essentiels au PETR.
- Besoin d'amélioration de l'offre TAD (communication, organisation ...)

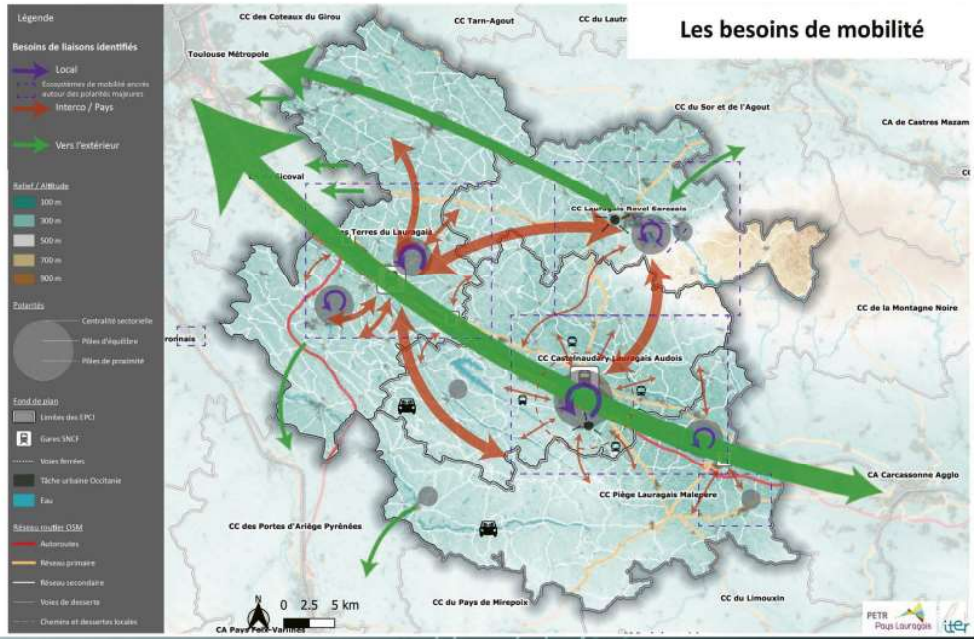

Une intermodalité peu aisée mais en voie d'amélioration

Le diagnostic prospectif et concerté des mobilités mené en 2021 a fait ressortir un défaut d'accès aux gares via des aménagements sécurisés pour s'y rendre via un mode actif (notamment à Villefranche-de-Lauragais et Avignonet-Lauragais). La capacité de stationnement, y compris pour les vélos, est également déficitaire dans certaines gares, en particulier à Villefranche-de-Lauragais. Ceci limite l'utilisation du train par les habitants des villes desservies et plus encore par les habitants des communes limitrophes.

C'est pour créer des conditions favorables à l'intermodalité (ou multimodalité, c'est-à-dire l'utilisation d'au moins deux modes de transports distincts au cours d'un même trajet) que la région mène depuis plusieurs années une politique visant à identifier et cofinancer des travaux d'aménagement pour créer ou renforcer des pôles d'échanges multimodaux (PEM), notamment au niveau des gares.
C'est dans ce cadre que, dès 2013, Castelnaudary avait été identifiée comme un nœud d'échange stratégique et aménagée en PEM ferroviaire. Ce réagencement avait pour objectif d'accompagner la montée en charge du cadencement TER par un réagencement des abords de la gare (parking, arrêts de bus, voies d'accès), la création d'un espace de stationnement pour les deux roues ou encore la matérialisation de cheminements piétons. Plus récemment, la commune de Villefranche-de-Lauragais a été retenue pour en bénéficier et les études visant à définir les aménagements à réaliser ont démarré mi-2024. Il est à noter qu'en parallèle la commune mène une étude sur les mobilités et l'aménagement des espaces publics, initiée la même année. Une démarche de création ou de renforcement de PEM ferroviaire n'est d'ailleurs pleinement efficace que si les conditions de déplacements à pied ou en vélo sont satisfaisantes sur l'ensemble de la ville.

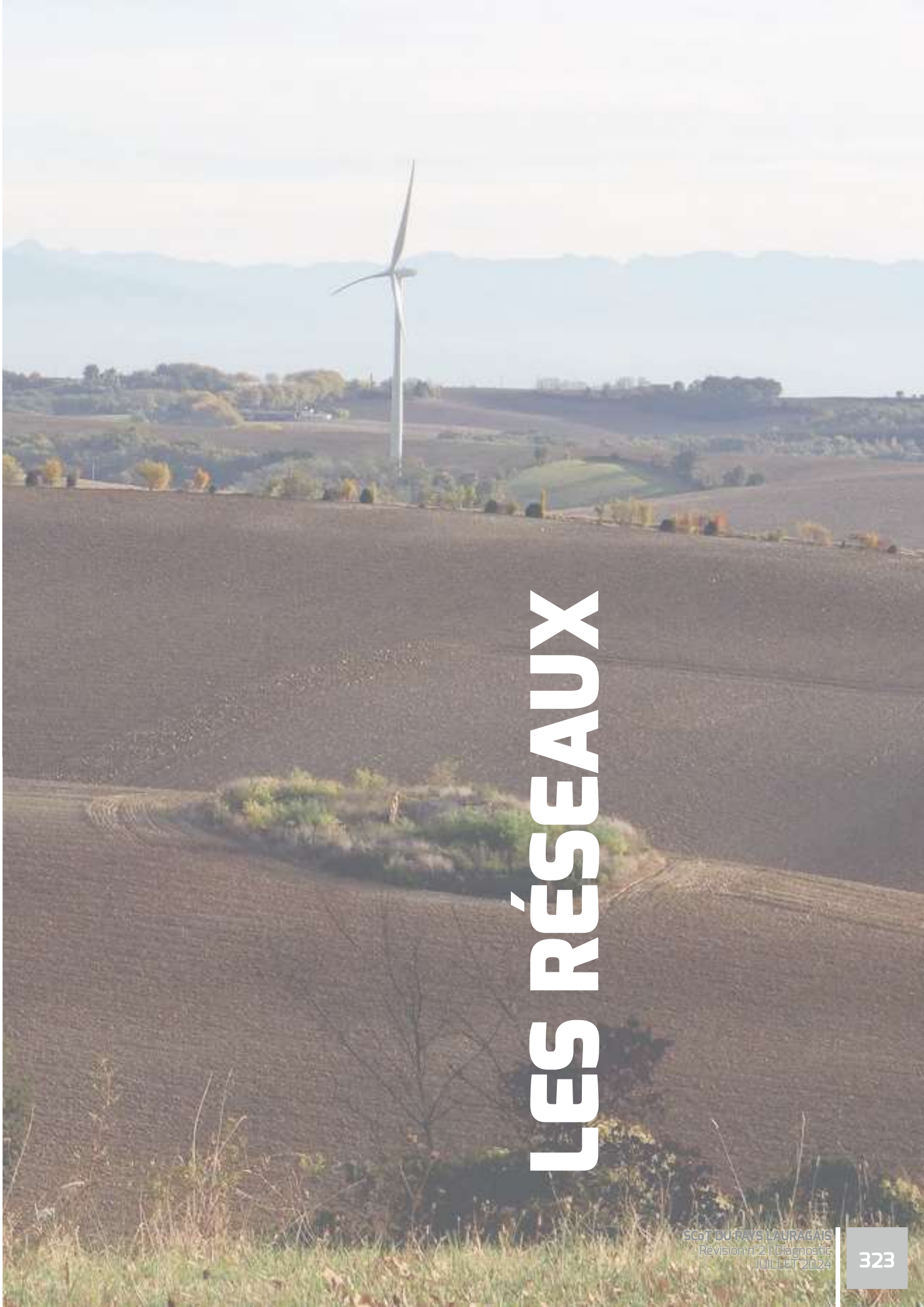

LES RÉSEAUX

LES RÉSEAUX

Les réseaux de connexion Internet

L'Arcep est une autorité administrative indépendante (AAI). Chargée d'assurer la régulation des secteurs des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Elle est indépendante des acteurs économiques et du pouvoir politique.
Les données mises à disposition par l'Arcep permettent d'avoir une vision de la qualité des services proposés à la population.

Un logement raccordable (FttH) est un logement ou un local à usage professionnel pour lesquels il existe une continuité optique entre le point de mutualisation et le point de branchement optique.

Pourcentage de connexion à la fibre en 2023

SCoT du Pays Lauragais	Nombre de locaux	Connexions FttH	Part
CC Aux Sources du Canal du Midi	14 692	12 968	88 %
CC Castelnaudary Lauragais Audois	18 253	13 431	73 %
CC des Terres du Lauragais	22 976	20 862	90 %
CC Piège-Lauragais-Malepère	11 599	7 882	67 %
SCoT du Pays Lauragais	67 520	55 143	81 %

Source : Open Data - ARCEP (Observatoire des déploiements des réseaux et services fixes)

Répartition des communes selon la catégorie de couverture (en %) en 2023

	Pourcentage
aucune ligne	29,9
moins de 10% de locaux raccordables	1,8
de 10% à 25% de locaux raccordables	0
de 25% à 50% de locaux raccordables	3
de 50% à 80% de locaux raccordables	5,4
plus de 80% de locaux raccordables	59,9

Source : Open Data - ARCEP (Observatoire des déploiements des réseaux et services fixes)

Source : déploiement de la fibre optique à Revel

Fiche de synthèse | Se déplacer en Lauragais

Pays Lauragais

Fiche de synthèse | Se déplacer en Lauragais

Pays Lauragais

ATOUTS DU TERRITOIRE

- Des alternatives privés et publiques en développement pour faciliter les déplacements sur le territoire, notamment au travers du covoiturage.
- Des déplacements domicile-travail effectués majoritairement au sein du territoire du SCoT (54 %).
- Des axes de communication structurants traversant le territoire, essentiellement sur le Sillon Lauragais.
- 4 gares, dont l'une dotée d'un point d'échange multimodal (Castelnaudary) et d'autres en projet (Villefranche-de-Lauragais, Bram).
- Plusieurs voies vertes d'importance, notamment le canal du Midi et la Rigole de la Plaine.

POINTS DE VIGILANCE

- Des disparités entre les EPCI dans les flux domicile- travail liées à l'emploi, avec notamment une forte « évasion » des actifs pour la communauté de communes Terres du Lauragais.
- Des déplacements domicile-travail vers l'extérieur du territoire du Lauragais (46%) très polarisés (70 % vers l'agglomération toulousaine).
- Une légère augmentation de la part des déplacements automobiles dans les flux domicile/travail entre les deux derniers recensements.
- Un réseau de transport en commun qui ne répond pas de façon satisfaisante à la demande.

ENJEUX & DÉFIS

Comme sur l'ensemble du territoire français, la diminution des déplacements en voiture et notamment de l'autosolisme représente un gisement considérable de diminution des émissions de gaz à effet de serre. La diminution des déplacements en voiture représente également un bénéfice pour la santé des habitants en induisant une baisse des émissions de gaz et particules délétères (dioxydes d'azote, particules fines...) mais aussi, quand les modes actifs se substituent aux transports motorisés, par réduction de la sédentarité. Enfin, étant donné la consommation d'espace induite par l'usage de la voiture, réduire sa place dans les nouveaux espaces urbains contribue à limiter l'artificialisation des sols.
Par ailleurs, certains publics, en raison de leur âge, de leur santé ou de leur situation sociale, ne peuvent pas se déplacer en voiture et sont donc dépendants de leur entourage ou de solutions de mobilité alternative pour leurs déplacements.

Réduire la dépendance à la voiture individuelle représente certes un défi pour beaucoup de communes rurales où l'emploi ainsi que les services et commerces de proximité tendent à se raréfier. Des marges de manœuvre existent cependant. Depuis quelques années, des initiatives publiques en faveur du covoiturage se développent sur le territoire. Des services de navettes, fonctionnant un ou plusieurs jours par semaine, ont également été mis en place dans certaines villes. De même, de nouvelles voies vertes sont créées pour faciliter les liaisons en mode actif entre communes voisines. Cependant, des besoins en mobilité alternative ne sont pas encore satisfaits. En effet, des liaisons en transports en commun restent à réaliser ou à renforcer vers les communes dotées d'équipements de niveau intermédiaire ou supérieur. Par ailleurs, les services facilitant le covoiturage ne sont pas en place sur l'intégralité du territoire. Enfin, les déplacements en modes actifs ne peuvent véritablement monter en puissance, notamment s'agissant des déplacements en vélo, qu'à la triple condition de réaliser de véritables maillages au sein des villes et des bourgs, de développer les liaisons avec les gares (ou autres points pouvant donner lieu à des déplacements multimodaux) et d'accroître les liaisons douces interurbaines. Sur tout le sillon Lauragais, ces dernières pourraient être améliorées simplement en créant des connexions sécurisées entre les centres-bourgs et le canal du Midi.

Enfin, la dépendance aux déplacements motorisés peut également être limitée par le télétravail, option de travail qui est facilitée par la possibilité de se connecter à la fibre.

SYNTHESE GENER

RALE

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Quelles tendances lourdes à l'oeuvre?

La transformation du territoire du Pays Lauragais est actuellement déterminée par plusieurs évolutions de long terme : la métropolisation, la diminution de l'emploi agricole, la baisse de la taille des ménages, le changement climatique et le vieillissement de la population. S'agissant des deux derniers paramètres, ils se poursuivront de façon inexorable au cours des prochaines décennies. Dans la mesure où le dérèglement climatique impacte déjà la vie du territoire, à commencer par l'activité agricole, et pourrait entraîner une hausse des températures de 2°C dès 2050, l'adaptation au changement climatique représente un enjeu particulièrement prégnant pour le territoire. C'est la raison pour laquelle le territoire s'est engagé dans l'élaboration d'une trajectoire d'adaptation au changement climatique territorial (TACCT) et dans l'élaboration d'un SCoT valant PCAET.

Quels enjeux transversaux?

Les synthèses exposées en conclusion de chaque grande partie dans le présent diagnostic visent à mettre en évidence les principaux enjeux et défis propres à chaque axe du SCoT. Cependant, au-delà des entrées thématiques, plusieurs enjeux **transversaux**, se posent pour le territoire. Ainsi :

1) Une **limitation forte de l'artificialisation des sols** permettrait (outre l'atteinte des objectifs fixés par le SRADDET) :
- de limiter les risques de ruissellement liés à l'imperméabilisation des sols et préserver les champs d'expansion des crues,
- de limiter l'étalement urbain et donc les effets associés : surcoûts des réseaux et dépendance à la voiture individuelle,
- de préserver la fonction de stockage de carbone des sols,
- de préserver l'activité agricole et donc tout à la fois le potentiel nourricier du territoire et l'identité lauragaise,
- de préserver le potentiel touristique,
- de préserver les paysages urbains.

2) La **préservation et le développement des infrastructures agro-naturelles** (zones humides, haies, bosquets, ripisylves, etc.) permettrait :
- de préserver les écosystèmes qui en dépendent,
- de limiter l'assèchement et l'érosion des sols,
- de « ralentir l'eau » et donc de limiter le ruissellement,
- de conserver des îlots de fraicheur dans les espaces urbains.

3) L'**évolution des pratiques agricoles** (diminution de l'emploi d'engrais de synthèse, de pesticides, labours moins profonds, etc.) permettrait, selon les cas :
- de réduire la vulnérabilité des sols à l'érosion,
- de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (notamment de protoxyde d'azote),
- d'améliorer la qualité de l'eau,
- d'améliorer la fonction de séquestration de carbone des sols.

4) Un développement des **offres de mobilité alternative à l'autosolisme** (services de covoiturage, nouvelles liaisons en transports en commun, développement des pistes ables intra et interurbaines, etc.) permettrait :
- de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire,
- d'améliorer la santé des habitants (grâce à l'amélioration de la qualité de l'air et à la baisse de la sédentarité),
- de maintenir voire d'attirer les jeunes sur le territoire,
- d'éviter l'exclusion des publics non motorisés.

5) Une **diversification de l'offre de logements** permettrait :
- de répondre à la réduction de la taille des ménages et à leur précarisation,
- de maintenir les jeunes sur le territoire,
- d'offrir des solutions adaptées à tous les stades du parcours résidentiel, y compris avant l'entrée dans le grand âge.

6) La **rénovation du bâti** permettrait :
- de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire,
- de diminuer la consommation énergétique du territoire (ce qui est un objectif en soi),
- de diminuer la facture énergétique des ménages et des services publics.

7) Le **développement des énergies renouvelables** permettrait :
- une diminution des émissions de GES du territoire (si cette démarche s'accompagne d'une baisse de la consommation d'énergie),
- une augmentation du degré d'autonomie énergétique du territoire,
- une consolidation de certaines structures agricoles (à condition que les revenus générés par les EnR revêtent un caractère complémentaire au revenu agricole et que les installations d'EnR ne soient pas sources de rentes freinant la transmission des fermes).

8) Maintenir un **certain niveau d'autonomie économique** permettrait :
- de limiter les distances domicile-travail parcourues, et donc les émissions de GES et de polluants liés aux déplacements en voiture,
- de générer des recettes fiscales permettant d'offrir un niveau de services publics en rapport avec la population.

9) L'amélioration de la **qualité** et de la **lisibilité** des **zones d'activités** permettrait :
- de mieux répondre aux besoins des entreprises et donc de favoriser l'emploi local,
- d'organiser la complémentarité entre zones d'activités et donc d'économiser le foncier.

La préservation du e de l'eau, sujet éminemment transversal, se retrouve bienévidemment dans plusieurs de ces enjeux.

Maître d'ouvrage
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais
3 Chemin de l'Obélisque 11320 MONTFERRAND
04 68 60 56 55

SCOT Pays Lauragais

Document réalisé par
Haute-Garonne Ingénierie / ATD
Direction adjointe Aménagement des Territoires
Service Études Territoriales
54 boulevard de l'Embouchure - 31200 Toulouse
05 34 45 56 56 / atd31.fr

JANVIER 2025

Réalisation, Conception : Haute-Garonne Ingénierie / ATD - Julie ANGLÈS et Marie ORRIOLS
Crédits photos : Haute-Garonne Ingénierie / ATD / PETR du Pays Lauragais
© Infographie : Haute-Garonne Ingénierie / ATD - Mai 2024